

Conseil Municipal

du

23 JUIN 2023

Conseil Municipal du 23 juin 2023

TOME 1 Les débats

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023 à 16 H 00
--

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 16 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Adjoints

Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Thomas WEIBEL, Conseillers municipaux

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Christine DULAC ROUGERIE pouvoir à Isabelle LAVEST, Nicaise JOSEPH pouvoir à Marion CANALES, Jérôme GODARD pouvoir à Didier MULLER, Julien BONY pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Estelle BRUANT pouvoir à Odile VIGNAL, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Nicolas BONNET, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

Conseiller(e)s excusé(e)s : /

Arrivées de Mme BISMIR et de M. PEYRE (fin du pouvoir à Mme EL HAFIDHI) pendant le diaporama de la question 3. Arrivée de Mme AUDET pendant le débat de la question 3 (fin du pouvoir à M. MAQUAIRE-BEAUSOLEIL).

M. le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question 5). Mme CANALES préside la séance pour la présentation commune aux questions 5 à 7 et le vote de la question 5. Départs de Mme MAXIMI (pouvoir à M. LANDIVAR) et de Mme LAPORTE (pouvoir à Mme JALICON) pendant le débat commun aux questions 5 à 7.

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question 5.

Départ de Mme BRIAT (pouvoir à M. PEYRE) après le vote de la question 7. Arrivée de Mme PINET-TALLON (fin du pouvoir à Mme BASTIEN) avant le vote de la question 8. Départ de Mme BARRAUD (pouvoir à M. WEIBEL), avant le vote de la question 13. Départ de Mme BASTIEN (pouvoir à Mme PINET-TALLON) avant le vote de la question 17.

ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2023	9
2.	Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023	9
I.	QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT	9
	<i>COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique</i>	<i>9</i>
3.	Rapport d'étape de la Ville en Transition 2022	9
4.	Compte de gestion 2022 du trésorier municipal	26
5.	Compte administratif 2022	27
6.	Rapport annuel de la dette	31
7.	Budget supplémentaire 2023 – Décision Modificative n°2	31
	<i>COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville</i>	<i>42</i>
8.	Convention de réalisation PIA « démonstrateur villes durables » pour le projet BAMBA	42
9.	Cession parcelle MT48 – Côtes de Clermont	49
	<i>COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture</i>	<i>55</i>
10.	Attribution de bourses dans le cadre des résidences artistiques du Chalet Lecoq	55
II.	DENOMINATIONS DE VOIES	61
11.	Dénomination de voie ZAC Trémonteix	61
III.	ADHESIONS-DESIGNATIONS	61
12.	SPL Clermont Auvergne Tourisme : modification du capital social (entrée de Mond'arverne communauté, nouvel actionnaire au capital de la société) / renonciation au droit préférentiel de souscription / projet de modification statutaire	61
13.	Désignation des représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme	62
14.	Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil de la vie sociale de l'association Espérance 63	63

IV. QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT 63

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances - Administration générale - Innovation démocratique – Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique 63

15. Affectation des résultats 2022 63
16. Actualisation des autorisations de programme 63
17. Demandes de garanties d'emprunt 63
18. Réitération de garantie d'emprunt 64
19. Renouvellement de la convention des services comptable et financier entre le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et amendes, la Direction Départementale des Finances Publiques et la ville de Clermont-Ferrand 2023/2026 64
20. Admissions en non-valeur 64
21. Participation de la Ville de Clermont-Ferrand à la suite du programme de recherche-action « Nouvelles mesures » 64
22. Subventions aux comités de quartier et à diverses associations de locataires 64
23. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Information sur l'état des travaux 2022 64
24. Acquisition de la galerie marchande "nouvelle" et de son parking – Auchan Nord 65
25. Groupement de commandes prestations traiteurs entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole 67
26. Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics 67
28. Réforme de véhicules 67
29. Convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville de Clermont-Ferrand/Clermont Auvergne Métropole concernant l'ancienne médiathèque de Croix de Neyrat 68
30. Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif 2022 - 2025 signée entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Aduhme 68
31. Actualisation du tableau des effectifs 68
32. Mise à disposition d'un personnel assistant de service social entre la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS 68
33. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour les aménagements urbains des lieux d'intensité et des emprises complémentaires prévus au projet Inspire sur la ville de Clermont-Ferrand 68

<i>COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public – Logement – Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle – Environnement - Nature en ville</i>	68
34. Modernisation du stationnement payant pour les résidents - Mise en place d'un abonnement annuel.	69
35. Rachat à l'Etablissement Public Foncier SMAF de l'immeuble 47 avenue Charras et 20 rue Jeanne d'Arc	70
36. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelles NO n° 196 et MY n° 47	70
37. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelle NO n° 56	70
38. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelle MY n° 50	70
39. Cession de 3 emplacements de stationnement - 96 rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand.....	71
40. Rue de l'Étang : vente des parcelles cadastrées HP 242, 243, 247et 250 à Eiffage.....	71
41. Bail emphytéotique avec l'association Tous Deux Roues - 2 rue Louise Michel.....	71
42. Autorisation de désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une portion de voirie correspondante à l'impasse Montelloy	71
43. Autorisation de désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une portion de voirie correspondante aux rues Andraud et Pomel.....	71
44. Convention d'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)	71
<i>COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture</i>	72
45. Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2023-2024	72
46. Subventions exceptionnelles à des associations sportives	72
47. Subventions de fonctionnement à des associations sportives	72
48. Déclaration à l'occasion du 60ème anniversaire du traité de l'Élysée.....	72
49. Subvention exceptionnelle à un projet international	72
50. DSP Coopérative de Mai - Attribution de la subvention d'équipement à l'association Pop'Art	72
51. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Excentrale	73
52. Fixation du prix de vente et diffusion des Actes d'Ensemble #3	73
53. Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projet Musique	73
54. Avenant n°1 au contrat de coopération public-public pour le centre d'initiation à l'art pour la petite enfance avec le centre Pompidou	73

55. Adoption de la convention de partenariat tripartite avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand 2023-2026.....73
56. Attribution d'une subvention à l'association Société des Amis de Port-Royal dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal.....73

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique.....74

57. Contrat de ville 2023 - Programmation complémentaire.....74
58. Modalités de financement 2023 des Entreprises à But d'Emploi dans le cadre de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée"76
59. Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée76
60. Associations œuvrant dans le domaine de l'Enfance – Subventions Exceptionnelles.....76
61. Renouvellement de la convention à la participation financière du Département à l'action médicosociale en milieu scolaire par la Ville de Clermont-Ferrand.....76
62. Subvention à l'association Lire la ville dans le Puy-de-Dôme76
63. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social77
64. Soutien à la Vie Associative - Subventions de Fonctionnement77
65. Soutien à la Vie Associative - Subventions sur Projet77
66. Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé.....77

V. QUESTIONS DIVERSES77

VI. VOEUX.....77

67. Vœu en soutien aux familles menacées par une obligation de quitter le territoire français déposé par les groupes Génération.s, Socialiste et apparentés, Communistes et citoyens, Europe-Écologie-les-Verts, Clermont en commun – France insoumise78
68. Vœu pour renforcer les capacités et faciliter l'accès à l'hébergement d'urgence et pour le respect des droits des mineurs non-accompagnés déposé par les groupes Clermont en Commun – France Insoumise, Communistes & Citoyens, Génération.s Europe Écologie les Verts, Socialistes et apparentés.....82

M. le Maire :

Mes chers collègues, bonsoir à tous.

Ce que je vous propose, c'est que nous puissions commencer notre séance du Conseil Municipal de ce jour. Je vais d'abord faire l'appel.

Monsieur BIANCHI, présent ;

Madame DULAC-ROUGERIE est excusée, elle a donné pouvoir à Madame LAVEST ;

Monsieur BONNET ;

Madame CANALES ;

Monsieur CINEUX ;

Madame LAVEST ;

Monsieur BERNARD ;

Madame AUDET aura du retard, jusqu'à son arrivée c'est Monsieur STEVE MACAIRE qui a son pouvoir ;

Monsieur AUSLENDER, est là ;

Monsieur DUBREUIL, présent ;

Madame BERNARD, présente ;

Monsieur MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, présent ;

Madame GALLAIS, présente ;

Monsieur CERVANTES, présent ;

Madame TARDIEU, présente ;

Monsieur MIQUEL, présent ;

Madame MIZOULE, présente ;

Monsieur EL BAKKALI, présent ;

Madame LAFAYE, présente ;

Monsieur SABATIER, présent ;

Madame AUBOIS, présente ;

Monsieur PILAUD, présent ;

Madame KHATCHADOURIAN-TECER, présente ;

Monsieur ADENOT, présent ;

Madame BRIAT, présente ;

Monsieur Lucas PEYRE a du retard, et jusqu'à son arrivée c'est Madame EL HAFIDHI qui a son pouvoir ;

Madame EL HAFIDHI, elle arrive ? Elle est là ;

Monsieur MULLER est là ;

Madame FERREIRA DE SOUSA est là ;

Monsieur GODARD a donné pouvoir à Monsieur MULLER ;

Madame JOSEPH a donné pouvoir à Madame CANALES ;

Monsieur BERTUCAT est là ;

Monsieur CHABRILLAT est là ;

Madame VIGNAL est là ;

Madame STANISLAS est là ;

Monsieur WEIBEL est là ;

Madame BARRAUD, présente ;

Monsieur BLONDEAU, présent ;

Madame BISMIR, présente ;

Monsieur RENIÉ, présent ;

Monsieur FAIDY, présent ;

Madame JALICON est présente ;

Monsieur BONY a donné pouvoir à Monsieur BRENAS ;

Madame LAPORTE est présente ;

Madame BASTIEN est présente ;

Monsieur BRENAS est présent ;
Madame PINET-TALON, jusqu'à son arrivée a donné pouvoir à Madame BASTIEN ;
Madame CHENNOUF-TERRASSE, présente ;
Monsieur COSKUN, présent ;
Madame MAXIMI, présente ;
Monsieur LANDIVAR, présent ;
Madame BEN SADOK, présente ;
Monsieur VIGIGNOL, jusqu'à son arrivée a donné pouvoir à Madame STANISLAS ;
Madame BRUANT est absente avec pouvoir à Madame VIGNAL ;
Et Monsieur SOULIGNAC est absent et a donné pouvoir à Monsieur BONNET.

Le quorum est donc atteint. Nous allons pouvoir commencer notre Conseil Municipal.

Si vous êtes d'accord, nous revenons à la tradition et Madame LAFAYE sera la secrétaire de séance.

Je vous donne une information que je n'ai peut-être pas donnée jusqu'à présent. C'est suite à la démission de Monsieur FAIDY de son mandat de conseiller métropolitain, c'est Monsieur Alexis BLONDEAU qui a pris ses fonctions de conseiller métropolitain. Bienvenue à lui. Pas ici mais vendredi prochain.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 05 mai 2023

M. le Maire :

Je vais vous demander d'abord d'approuver le procès-verbal du Conseil du 05 mai.

Y a-t-il des oppositions ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 juin 2023

M. le Maire :

Et celui du 9 juin.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

I. QUESTIONS PROPOSÉES AVEC DÉBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances – Administration générale – Innovation démocratique – Energie – Ville en transition – Relations usagers et transition numérique

3. Rapport d'étape de la Ville en Transition 2022

M. le Maire :

Je demande à Madame Anne-Laure STANISLAS, elle a un diaporama, vous le faites de votre place ? Très bien. Allez-y Madame, vous avez la parole.

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme STANISLAS :

Merci Monsieur le Maire.

Bonjour chers collègues. Bonjour à toutes et à tous.

Effectivement, je vais vous présenter ce soir le rapport d'étape de la Ville en Transition 2022. Je pense que pour celles et ceux qui nous suivent régulièrement, vous allez dire que c'est quelque chose d'assez coutumier. En revanche, on va également parler de l'évaluation à mi-parcours du Schéma de transition énergétique et écologique qui nous a beaucoup occupés en 2022, et donc tous les documents bien entendu que je vais vous présenter de manière un peu succincte seront consultables sur le site internet de la Mairie après ce Conseil.

Un petit rappel peut-être de l'articulation des différentes démarches puisque, vous le savez, dans les démarches de transition notamment environnementale, nous nous sommes donnés plusieurs documents-cadres, notamment le Schéma de transition énergétique et écologique que nous avons adopté ici, à la Ville de Clermont-Ferrand ainsi qu'à la Métropole en décembre 2018 et février 2019.

Ce Schéma de transition énergétique et écologique, il a valeur de Plan Climat Air Energie Territorial qui est une obligation réglementaire, mais simplement il va embrasser des questions un peu plus larges que celles uniquement liées au climat, à l'air et à l'énergie, c'est pour ça qu'on en a fait un Schéma de transition énergétique et écologique.

Contrairement par contre au rapport d'étape de la Ville en Transition, le Schéma de transition énergétique et écologique, comme son nom l'indique, ne traite que des questions environnementales au sens large et pas des questions sociales ou des questions démocratiques alors que ça fait partie des choses qu'on voit plus dans le rapport d'étape.

Vous avez également dans nos présentations réglementaires, le bilan des émissions de gaz à effet de serre que j'ai pu vous présenter lors de notre avant-dernière séance, qui a été actualisé avec les données 2022. Et donc le rapport d'étape qui lui, fait plus figure de photographie à un instant T de ce qui s'est fait l'année précédant nos débats. Ce rapport d'étape, jusqu'à présent, en tout cas depuis le début de ce mandat-là, on le présentait juste avant le rapport d'orientation budgétaire. Mais comme le rapport d'orientation budgétaire a lieu en novembre et qu'on parle de l'année d'avant, ça nous semblait plus cohérent, en lien avec tout ce qu'on fait pour lier nos exercices budgétaires et nos exercices d'engagements en faveur de la transition, de vous le présenter au moment du compte administratif. D'où le fait que cette année, et je remercie vivement la Direction développement durable et énergie d'avoir réussi à avancer de plusieurs mois sa production de rapport d'étape de la Ville en Transition, et je remercie également bien entendu les référents transition puisque ce sont ces personnes qui dans les différentes directions opérationnelles de la Ville, du CCAS et de la Métropole qui vont nous permettre d'élaborer ce rapport d'étape de la Ville en Transition. Donc, encore une fois, un grand merci à elles.

Donc il y a tout ce que la Ville produit en vue d'avoir un objectif de territoire à énergie positive.

Et puis, depuis 2019, la Ville est également engagée dans une démarche de labellisation par des personnes extérieures avec le label Climat Air Energie, donc label Territoire engagé pour la transition. Climat Air Energie qui s'appelait précédemment le label Cit'ergie. Nous avons, en 2019, acquis deux étoiles et nous sommes en train de faire notre démarche de labellisation en vue d'obtenir trois étoiles l'an prochain.

Voilà un peu pour le cadre général dans lequel s'inscrit cette présentation.

Le schéma de transition à mi-parcours, l'évaluation pardon, à mi-parcours du schéma de transition énergétique et écologique, comme je vous l'ai dit, ça nous a pas mal occupés en 2022 avec deux objectifs : le premier, comme son nom l'indique, c'est de faire une évaluation et puis de pouvoir actualiser le Plan d'actions.

Le Schéma de Transition énergétique et écologique, ce sont 87 actions réparties dans 3 axes. Et il ne s'agit pas au terme de cette évaluation de refaire un Schéma de Transition énergétique et écologique. Ça, c'est ce qu'on aura à faire en 2025-2026. Là, il s'agit bien à mi-parcours de voir où on en est de l'avancée des actions et éventuellement de pouvoir actualiser certaines actions parce que, entre-temps, mine de rien, il s'est passé quelques années et quelques actions ont pu devenir obsolètes ou au contraire nous apparaître comme manquantes. On n'est pas sur une refonte de fond-en-comble mais plutôt, comme tout projet in itinere, on l'évalue pour pouvoir ajuster un certain nombre de choses.

Donc on a fait ça de manière collaborative avec en interne les entretiens avec les directions porteuses des actions sur la base d'une grille d'évaluation. Dans les directions, il y avait bien entendu les chargés de projets, les directeurs, les directrices, mais également je vous l'ai dit, les référentes et les référents transition. Et puis au sein du comité de pilotage puisque le Schéma de Transition concerne un certain nombre d'adjoints et de vice-présidentes et vice-présidents à la Métropole.

Et puis ce qu'on a fait, comme vous le savez le Schéma de Transition énergétique et écologique, certes c'est un outil qui est adopté par deux collectivités, Ville et Métropole, mais c'est un schéma de territoire, donc il nous a semblé extrêmement important de pouvoir porter la question de l'évaluation en lien avec les habitantes et les habitants. Donc on avait réalisé une enquête en ligne. Et puis, pour la Ville de Clermont, c'était également important de le soumettre aux membres de la Convention citoyenne qui eux-mêmes s'étaient beaucoup engagés sur les questions de transition environnementale notamment. Et puis, de manière partenariale, nous avons eu un questionnaire d'évaluation avec des acteurs institutionnels, bien entendu l'Etat, les forces économiques, l'université, le monde de la recherche. Donc le résultat que je vous présente, c'est l'assemblage des différents entretiens et parcours évaluatifs que nous avons pu mener tout au long de 2022.

Donc je vous le disais, on a 87 actions dans le Schéma de Transition énergétique et écologique. En 2022, ce qu'on constate, c'est que deux tiers de ces actions sont soit mises en œuvre soit terminées, donc à mi-parcours on a déjà bien avancé dans ce qu'on voulait faire, mais il y a des actions bien entendu qui sont bloquées. Alors certaines pas de notre fait. Par exemple sur le contrat Vert et Bleu, enfin la trame Verte et Bleue, la Région s'étant totalement désengagée, on n'a pas pu mettre en œuvre non plus cette action en faveur de la biodiversité telle qu'on l'aurait voulu. Et puis il y a des actions qui sont à reformuler, notamment des actions en lien avec les zones refuge en cas de canicule puisqu'à l'époque où nous avons par exemple élaboré le Schéma de Transition énergétique et écologique, nous n'avions pas envisagé pour la Ville de Clermont encore les questions de végétalisation des cours d'école, en tout cas pas dans ce format-là, et donc il s'agit aussi de mettre en cohérence des actions que nous menons actuellement et de pouvoir un peu mieux affiner notre feuille de route pour les trois années qui viennent.

Dans les projets terminés, on peut citer le Plan de gestion du site des Côtes de Clermont-Ferrand, mais bien entendu on va en commencer un autre puisqu'on va travailler sur l'avenir et notamment la gestion métropolitaine aussi de ce site.

Bien entendu, une évaluation ne servirait pas à grand-chose si on ne se donnait pas des pistes d'amélioration pour la suite. Ce qu'on a pu constater sur 87 fiches d'action dont chacune était dotée d'indicateurs, le problème, ça a été tout de suite remarqué, c'est qu'on avait fait trop d'indicateurs et des indicateurs qui n'étaient pas finalement si faciles à collecter que ça puisque, au final, que ce soit les référents transition ou les chargés de projet dans les différentes directions n'ont pas été en mesure de

remplir les différents indicateurs qu'on avait élaborés au début du Schéma de Transition. Donc on sait que là-dessus on a un gros enjeu et, de fait, le choix que nous proposons, aussi bien pour la Ville que pour la Métropole, c'est de réduire ce nombre d'indicateurs et de se baser sur les indicateurs qui correspondent à la labellisation du Territoire engagé pour la transition Climat-Air-Energie puisque de toute façon ce travail d'indicateurs, on le fait dans le cadre de cette labellisation et qu'en fait ça va venir conforter une expertise de cette labellisation pour pouvoir nous guider sur l'évaluation de ce Schéma. Il va également y avoir un travail qu'on est déjà en train de mener sur le fait de pouvoir établir un état zéro puisque cet état zéro aujourd'hui n'est pas probant, on peut le dire. Et puis on a effectivement 87 actions, je vous le disais, réparties dans trois axes avec une quinzaine de cibles, il faut pouvoir prioriser ces actions. Pouvoir les prioriser au regard des évolutions réglementaires, de nos objectifs fixés en matière de climat, de décarbonation, et puis bien entendu aussi en fonction des plans structurants et des fiches projets de la collectivité. Bien entendu, aujourd'hui, certains d'entre vous participent j'imagine de manière active. Tous les travaux qui sont liés par exemple au Plan Local d'Urbanisme métropolitain, clairement, on a un enjeu de pouvoir faire converger nos grands schémas intégrateurs que sont le STEE et le PLU Métropolitain. Et puis il faut effectivement bien entendu prioriser en fonction de là où nous pouvons mettre les moyens humains organisationnels et financiers en priorité, c'est donc l'objet d'une présentation qui vous sera faite, c'est le moment teasing pour ceux qui nous suivent, en septembre 2023 puisqu'aujourd'hui je vous présente l'évaluation mais que comme nous poursuivons le travail à partir de cette évaluation, on aura une phase d'actualisation qui sera présentée au Conseil Municipal et au Conseil Métropolitain en septembre et en octobre de cette année.

Il nous semble néanmoins très important de parler là de l'évaluation parce que, encore une fois, je vous le dis, on fait un retour en arrière sur ce qui s'est passé en 2022, donc ça nous semblait plus cohérent de parler de cette évaluation qui nous a quand même bien occupés en interne et avec les partenaires.

Si je dois prendre quelques exemples pour illustrer maintenant ce que nous présentons dans le rapport d'étape de la Ville en transition... alors un petit rappel. Le rapport d'étape de la Ville en transition, il a pour objectif de faire apparaître ce que fait la collectivité en lien avec les objectifs de développement durable que sont la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la cohésion sociale, la solidarité des territoires, la solidarité intergénérationnelle, l'épanouissement des êtres humains et l'économie circulaire. Ça, c'est la feuille de route que nous donne l'Etat en nous imposant entre guillemets un rapport d'étape de la Ville en transition. Rappelez-vous, ça fait depuis le début du mandat que nous avons décidé d'ajouter à cela les questions de santé, les questions d'initiatives citoyennes, et puis de pouvoir un peu montrer ce qui vient directement alimenter notre Schéma de Transition énergétique et écologique. Donc pour la version papier ou la version que vous retrouverez sur le site internet, vous aurez cette grille de lecture là réglementaire. Il nous a semblé un peu intéressant ici en Conseil de pouvoir aussi l'illustrer via les trois transitions dans lesquelles nous nous sommes engagés depuis le début de ce mandat, donc à savoir la transition environnementale, la transition sociale et la transition démocratique, et de présenter quelques initiatives phares. Donc je vous parlais notamment de la végétalisation des cours d'école mais on est beaucoup trop réducteur quand on parle de végétalisation de cours d'école. Vous le savez, on a initié ce grand programme « Respire à la récré » depuis plusieurs années et ce programme il a notamment permis en 2022 de travailler sur les cours de Nestor Perret et de Jean Moulin. « Respire à la récré », on est bien sur des questions de mixité sociale, sur des questions d'appropriation de l'espace entre les enfants, et puis bien entendu sur la question de refuge et de meilleure adaptation au changement climatique et d'atténuation au changement climatique. Nous avons également en 2022 pu développer le programme « Les enfants d'abord ». Alors j'ai effectivement choisi de commencer cette présentation par parler de ce qu'on fait en faveur des enfants puisque c'est quand même un public primordial pour la municipalité en tant que telle, et donc avec le programme, le dispositif « Les enfants d'abord », nous avons pu travailler à la sécurisation des abords d'Aristide Briand et d'Edouard Herriot, et pouvoir rentrer dans une démarche aussi de comment est-ce qu'on se rend à l'école de façon sécurisée, pas nécessairement en

voiture mais il y a des itinéraires piétons qu'on peut aussi stabiliser. Voilà, c'est toute une démarche qu'on a initiée, qu'on a pu initier en 2022.

Nous avons également travaillé sur la question des jardins partagés. Les jardins partagés, les jardins familiaux, au-delà de la question de l'alimentation qui bien entendu est très importante dans ces lieux, sont aussi des lieux de culture, des lieux de vie, des lieux d'échange, et c'est ce qu'on a voulu valoriser en adoptant une Jard'Charte que nous avons pu vous présenter l'année dernière.

Encore une fois, tous les ans, parce qu'on ne peut pas ne pas en parler, l'Espace Naturel Sensible labellisée sur le Massif des Côtes.

Pour les questions de mobilité et les questions notamment cyclables, nous avons en 2022... alors encore une fois, j'ai essayé de me concentrer plutôt sur les actions portées directement par la Ville ou en partenariat avec les associations. Nous avons pu travailler sur la sécurisation de parkings à vélo en centre-ville à Blaise Pascal, à Saint-Pierre, à Vercingétorix. Puisque pour favoriser la culture vélo, il faut penser le vélo sous toutes ses acceptions et pas uniquement quand on se déplace avec. Et puis en mai 2022, nous avons eu le retour de la Fête du vélo avec notamment, mais on n'a pas trouvé d'images, le plus grand vélo du monde qui avait fait une démonstration très impressionnante pour celles et ceux qui étaient place de Jaude. C'était spectaculaire.

Sur les questions toujours de transition sociale, environnementale et démocratique, nous avons pu inaugurer deux nouveaux dispositifs en 2022. Le premier, c'est celui des « Clermontois en herbe », donc un programme destiné aux enfants accueillis dans les accueils périscolaires de la Ville, avec un programme de formation pour les responsables d'accueils de loisirs et les animateurs afin de créer un véritable parcours dans lesquels les enfants vont pouvoir être sensibilisés et travailler sur les questions de biodiversité, d'eau, d'air, d'alimentation et de développement durable. Ça, c'est une nouveauté de l'année 2022.

Et puis, comme vous le savez, nous nous sommes engagés aussi dans un travail en faveur des 11-15 ans, donc au-delà de nos compétences propres mais en tout cas en faveur de la jeunesse clermontoise. Tout au long de l'année 2022, nous avons travaillé sur le dispositif « Bouge ton Clermont » avec une participation de 1 300 jeunes sur la façon dont ils se projetaient et dont ils voyaient l'avenir sur la Ville de Clermont-Ferrand.

L'année 2022, ça ne vous a pas échappé, c'était une année assez cruciale en question de cohésion sociale, de cohésion territoriale et voire de solidarité internationale. Il nous a semblé important de rappeler le fait que la Ville qui s'est engagée aux côtés de la Métropole et de la Ville de Gerzat dans le « Territoire zéro chômeur » de longue durée a reçu son habilitation pour le quartier des Vergnes, et donc travaille maintenant sur ces entreprises à but d'emploi dans un de nos quartiers prioritaires. Et puis 2022 a été bousculée par la question de la crise ukrainienne, et donc la Ville a pu montrer par différentes initiatives qu'elle était solidaire des Ukrainiennes, des Ukrainiens, en s'engageant dans différents fonds de concours, dans différentes aides pour les associations, et puis notamment en favorisant... et là je le redis aussi, le guichet unique a fait un travail assez important pour pouvoir favoriser l'accueil des enfants dans nos écoles et dans nos cantines.

Enfin, dernier exemple que je souhaitais vous présenter ce soir, c'était la question de notre stratégie carbone, tout ce qui relève de notre collectivité à nous en tant que collectivité bien entendu. On a pu vous présenter en décembre 2022, en même temps que le vote du budget, la première, la version bêta de notre budget carbone avec des objectifs de réduction de 4% par an sur lequel nous nous sommes engagés et sur lequel nous travaillons actuellement avec les services, les adjointes et les adjoints. Cette première version du budget carbone. Et puis, comme mon collègue Rémi CHABRILLAT a pu vous le présenter lors du dernier Conseil, nous nous sommes engagés dans un plan de sobriété énergétique du patrimoine bâti avec des

températures de consigne, des engagements en faveur de la rénovation énergétique, modification des usages et puis bien entendu la mesure de l'extinction de l'éclairage public sur le territoire de la ville.

Voilà ce que je pouvais vous présenter ce soir. Je suis bien entendu à votre écoute pour toutes vos questions.

M. le Maire :

Merci beaucoup Madame.

Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Je crois que ce rapport de Ville en transition tombe à point nommé puisque jamais notre ville n'a été aussi polluée qu'aujourd'hui pour des raisons conjoncturelles liées à des bouchons monstres dans la ville, eux-mêmes liés à des travaux tous azimuts dans tous les quartiers. Ces bouchons ne sont pas dus aux travaux, ils sont dus à la mauvaise gestion des travaux. Cette mauvaise gestion, c'est quoi ? C'est le fait de vouloir tout faire en même temps avec une mauvaise cause puisque depuis 2008 nous attendons la modernisation des transports en commun, depuis En 2008 vous aviez annoncé deux nouvelles lignes de transport en commun et vous n'avez fait que repousser. Aujourd'hui, c'est l'affolement parce que dans trois ans il y a les élections municipales et tout se télescope avec les réseaux de chaleur, les nouvelles lignes de bus à haut niveau de service, les pistes cyclables, l'urbanisme avec Delille, le rond-point des Carmes, la zone à faible émission. Bref, oui à la modernisation de notre ville et de ses transports publics, non à la panique préélectorale.

Sur le fond, il est vrai que notre ville est polluée et qu'il faut réduire le nombre de véhicules circulant, mais contrairement à vous, nous considérons que les choses doivent être faites de façon pragmatique et échelonnée. Ce n'est pas aux Clermontois à payer vos retards et le fait d'avoir toujours repoussé depuis 2008.

Très concrètement, que proposons-nous ?

Tout d'abord une planification des différentes phases de travaux. D'abord en finir avec les travaux de mise en place des réseaux de chaleur avant de bloquer d'autres quartiers. Ensuite passer aux travaux des deux futures lignes de transport en commun en laissant en permanence des quartiers dégagés de façon à ne pas emboliser la ville dans son ensemble. Quand on fait des travaux dans une maison, on ne fait pas toutes les pièces en même temps.

Et puis des mesures immédiates : aidez les Clermontois à passer ce cap difficile ; mettez en place des navettes électriques gratuites pour compenser l'inaccessibilité de l'hyper centre-ville ; encouragez d'une façon plus radicale la pratique du vélo en simplifiant encore plus les locations de vélos en libre-service avec des mesures d'aide à l'achat de vélos cargo, de vélos à assistance électrique ; et puis communiquez, mettez un peu plus de panneaux dans la ville, expliquez qu'il y a des rues qui sont inaccessibles tel jour, expliquez qu'il y a des itinéraires alternatifs, des déviations, des itinéraires de délestage. Il n'y a rien ! Faites preuve d'intelligence ou faites appel à l'intelligence artificielle. Vous savez, il y a des entreprises qui sont là pour ça, pour nous expliquer à partir de données qu'il y a des flux d'autos qui se concentrent dans tel quartier et qu'on pourrait les orienter sur tel autre quartier. Faites un petit peu bouger les méninges Monsieur le Maire. Oui, il y a des villes qui ont réussi leur transition en matière de mobilité. Mais ne laissez pas les Clermontois comme ça, démunis, avec des panneaux partout, routes barrées, sans aucune indication.

Vous souriez mais il y a des problèmes graves. C'est vrai que les Clermontois sont gênés dans leur quotidien mais il y a aussi une question économique. Vous avez des entreprises, des commerces, qui sont en train de déposer le bilan avec derrière... [oui, ça vous fait sourire, je sais] avec des familles. Il y a des drames humains parce que certains ne peuvent pas rembourser les emprunts qui ont été faits récemment pour acheter ces commerces et je pourrais vous en citer. Donc attention quand même à la communication parce que beaucoup ne pourraient pas se relever de ces travaux.

Et puis je crois que pour emporter l'adhésion de nos concitoyens, il faut aussi les convaincre qu'après ce sera beaucoup mieux. Là, bien sûr, vous nous montrez des images idylliques avec des vidéos, des grands espaces de piétonisation, des forêts, de la verdure partout en ville, mais il y a une chose qu'on ne voit pas, c'est les parkings. Et partout, encore une fois, où la transition mobilité a réussi, c'est qu'il y a eu des parkings relais et des parkings urbains. Aujourd'hui, tous les Clermontois de la métropole, de la première, deuxième couronne, n'ont pas la chance d'être sur une ligne de transport en commun et il faut penser à eux, ceux qui viennent à Clermont, où vont-ils laisser leur voiture pour accéder dans l'hyper centre ? Faites des parkings, parkings relais, parkings Uber.

Très concrètement, mes chers amis, nous considérons qu'en cette période de grandes difficultés, oui vous devez sortir de votre silence, et cette stratégie qui consiste à dire que de toute façon ça n'ira jamais, donc inutile d'en faire plus, c'est une impasse. Je crois qu'il y a beaucoup à faire pour accompagner nos concitoyens. Revoyez le phasage des travaux, aidez-les à passer ce cap difficile en mettant en place un certain nombre de mesures immédiates, des navettes électriques, facilitez l'usage du vélo et mettez en place des itinéraires alternatifs avec des moyens de communication classiques et des technologies d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce rapport doit nous présenter ce que la Ville fait en matière de transition énergétique et écologique. A sa lecture, le conseil est toujours le même : l'urgence climatique n'est pas la priorité de cette municipalité qui ne sait avancer qu'en faisant des petits pas à grands coups de communication. Vous n'allez pas assez loin et vous ne répondez pas aux attentes des Clermontoises et des Clermontois. Les fortes chaleurs reviennent. Mes chers collègues, nous échangeons tous avec les habitants. 80% considèrent subir des dégradations de la situation face aux périodes de chaleur. Les Clermontois cherchent toujours l'ombre à Clermont-Ferrand, également la fraîcheur face à ce bitume qui les étouffe.

Dans le chapitre « Nature en ville », il n'y a rien de nouveau par rapport à l'an passé. Nous ne voyons aucun plan, aucune stratégie pour lutter contre les îlots de chaleur dans notre ville, rien ne changera cet été malheureusement, ou vous nous inviterez à nous rendre dans des îlots de chaleur... dans des îlots de fraîcheur, pardon, listés dans l'open-data qui mentionne des lieux climatisés.

Toujours les mêmes erreurs avec par exemple les cours d'école végétalisées. On vous l'a dit l'année dernière et ça me fait plaisir de le lire cette année dans le rapport d'évaluation, elles sont fermées quand on connaît les fortes chaleurs alors qu'elles pourraient être des lieux de refuge.

Pour contrebalancer, vous avez tout de même trouvé une méthode : confondre ville et métropole. Pour autant, à nous, opposition, quand on vous rappelle que vous savez augmenter les impôts à la métropole, vous savez nous le dire. Ici, évidemment, cela sert votre communication avec un mélange des chiffres. Prenons Inspire et les arbres par exemple dans le chapitre Mobilité. Sur le site de la Métropole, on nous annonce 200 arbres coupés. Dans le rapport, on double avec 400 arbres coupés. En revanche, on nous promet 1 500 nouveaux arbres tout neufs, et par un coup de baguette magique dont vous avez le secret, on nous annonce que le nombre d'arbres va doubler grâce à Inspire. On ne sait pas de combien on part, à combien on va arriver, et surtout ces chiffres concernent la Métropole. Cela fait trois ans que nous vous demandons les chiffres pour Clermont-Ferrand, comment se fait-il qu'à Aubière, Paris, Le Havre, Toulouse, Montpellier, on arrive à savoir le nombre d'arbres plantés par an, par habitant, et qu'à Clermont-Ferrand personne ne peut nous répondre. Cela devrait être la première page d'un tel rapport. Toujours dans le chapitre Mobilité, il y a un grand absent pour l'année 2022, c'est la gratuité des transports en commun le week-end où nous avons pu le tester sur l'année complète, il n'y a aucun bilan de votre part. Nous avons voté pour l'expérimentation, et qui dit expérimentation dit observer puis valider ou invalider. Ce que nous observons, c'est que depuis la gratuité des transports en commun le week-end, il a été décidé d'une augmentation des tarifs d'abonnement. Un pas en avant et deux en arrière. Les abonnés sont les grands perdants de votre demi-mesure, ils prenaient déjà les transports en commun par confort ou pour l'effort avant la gratuité le week-end, mais depuis la gratuité, ils payent encore plus. Rappelons que depuis le début, vous ne les avez pas considérés dans votre mesure puisque lors de la gratuité des transports le week-end, ils ont continué de payer le même prix. Finalement les abonnés ont toujours payé les transports en commun, même le week-end.

Sur le thème de l'innovation démocratique et plus précisément concernant le budget participatif, il n'est pas question ici de s'opposer aux nouvelles méthodes du processus démocratique mais justement d'en faire le bilan pour en tirer les enseignements et les conséquences. J'en profite pour remercier et saluer les agents de la DIP qui viennent d'achever la dernière édition du budget participatif et féliciter l'ensemble des lauréats. Concernant notre interrogation, elle est constante et cette année encore les chiffres ne nous rassurent pas. Le nombre de propositions de projets s'effondre. Un petit rappel. Sur la première édition, il y avait 810 propositions pour 78 recevables. Sur la deuxième édition 408 propositions pour 58. Et sur la troisième, 243 pour 34 recevables. Vous le relevez, le pourcentage de projets recevables est plus important que les années précédentes mais comme le nombre de propositions chute, personne n'est surpris. Nous avons donc beaucoup moins de projets mais des projets certainement aussi plus qualitatifs. Nous devons donc être modestes dans la satisfaction, les Clermontoises et les Clermontois participent mieux mais beaucoup moins. Pour preuve, cette année à Clermont Nord, seulement 3 projets ont été retenus sur 3 possibles, on pourrait se demander à quoi a servi la phase de vote.

La question est la suivante : êtes-vous en capacité d'inverser la tendance sur le nombre de projets déposés et garder un taux de recevabilité élevé ? Et je crois que je le dis tous les ans, mais entre l'ergonomie du site, la création de compte, la confirmation de mail, la reconnexion, le vote, beaucoup se découragent dans le processus et je pense sincèrement que la démarche peut être simplifiée.

Enfin, concernant la stratégie carbone de la collectivité, nous avons récemment débattu du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville. On ne va pas refaire le débat, mais nous insistons sur un point que nous jugeons essentiel : la rénovation du bâtiment le plus énergivore de la ville et certainement de la métropole. Dans l'ensemble, la gestion patrimoniale de la ville représente 50% des émissions. Parmi ce pourcentage se trouve un bâtiment qui consomme à l'année autant que 726 foyers, soit l'équivalent de la consommation de 1 500 personnes dans leur domicile. Ce bâtiment consomme aussi autant que le

complexe sportif des Cézeaux, la Maison du Peuple, le gymnase Thévenet, l'opéra et la mairie réunis. Vous le savez, je parle évidemment de la Maison des sports. Gouverner, c'est choisir. Alors faisons de ce bâtiment extrêmement énergivore une priorité. C'est une véritable passoire thermique à laquelle nous devons nous attaquer. Depuis 2017, vous en faites mention dans votre rapport avec des « on s'engage », « c'est à l'étude ». Six ans après, nous attendons les actes face à la plus importante passoire thermique de la ville. Pour refaire le lien avec le rapport d'évaluation, dans l'enquête de la perception des actions de la transition énergétique et écologique, 70% des habitants estiment que l'économie d'énergie dans les bâtiments est un critère fort de la transition. Bientôt 10 ans de mandat, il serait peut-être temps d'être à l'écoute des habitants.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Monsieur LANDIVAR.

M. LANDIVAR :

Merci.

Je vais faire une intervention qui va peut-être un peu dénoter par rapport à ce qui a été dit précédemment entre la première intervention qui sent tellement le diesel en fait que ça a dû émettre quelques émissions de CO₂ pendant cette expression orale... on parle schéma de transition, il parle motorisation quand même. C'est incroyable. C'est vraiment assez incroyable. Et la deuxième intervention quand même d'un parti qui, là, en ce moment même, est en train de faire une des agressions démocratiques les plus historiques vis-à-vis d'un mouvement citoyen qui rassemble des chercheurs, des jeunes, gamins, qui sont investis, impliqués par les questions climatiques et qui sont assimilés à des terroristes. Donc on n'a pas le droit aujourd'hui d'à la fois mélanger des convictions sur l'urgence climatique et en même temps donner les rênes de votre politique écologique à Monsieur DARMANIN.

Alors face à ça, on pourrait se dire : il faut une réponse claire de gauche, vraiment puissante, un rapport de transition devrait présenter des ambitions qui soient structurellement différentes de cela. Elles sont différentes, je ne vais pas vous le cacher, je ne vais pas mélanger les genres bien évidemment. Mais par contre, il y a quand même une distance phénoménale entre l'urgence dans laquelle on est et le type d'actions que vous présentez dans ce rapport. Un rapport totalement publicitaire, d'autosatisfaction. Bien évidemment, qui est contre la végétalisation d'une cour d'école ? Personne. Qui est contre plus de bio dans les cantines ? Personne. Qui est contre un label sur les abeilles ? Personne bien évidemment. Mais ce catalogue ressemble quand même à une tartine où il y a du Nutella, de la confiture, des cornichons. Il y a un peu de tout. D'ailleurs, je ne sais pas comment on retrouve des trucs... mais vous avez tout mis dedans. Vous avez mis de la capitale de la culture, vous avez mis tout ce qui vous passait sous la main on va dire, ça passe. Vu que c'est écologique, démocratique et social, ça passe et on va tout mettre dedans. Ça frôle l'indigestion. Moi, je pense qu'il y a un problème dans les villes en France et pas qu'à Clermont, cet excès de labellisations. Il faut faire attention à ce que toute la ville, la transition écologique ne soit pas une affaire de labellisations. Là, c'est systématiquement une labellisation. Des abeilles, labellisation. Bas carbone, problème de carbone, des émissions de carbone, stratégie bas carbone et labellisation bas carbone. Tout est en réponse de labellisation. Alors vous vous félicitez ici des chantiers de renaturation des cours d'école. Ok. Mais depuis 2014, pratiquement 10 ans, on en a renaturé combien, revégétalisé combien de cours en 10 ans ? On doit être à deux correctement végétalisées, renaturées. Non, mais il y a un problème quand même de timing à ce niveau-là. Trois peut-être. Vous vous félicitez du réseau des jardins partagés. Au même moment, vous avez donné votre aval à ce que le micro-quartier autour de Thévenot Thibault, et on vous avait avertis, qui avait toute la configuration, pas loin de la Tiretaine, avec

potentiellement des parkings qui auraient pu être transformés en quelque chose d'extraordinaire pour ce quartier-là. Et là, c'est en train de s'urbaniser, se bétoniser, mais à fond la caisse. De la même manière que derrière l'avenue de la République où les micro-quartiers... d'ailleurs les citoyens ne se trompent pas parce qu'ils se mobilisent de plus en plus contre cette politique d'urbanisation. Et ça, c'est du dur. Une tonne de CO₂ par m² construit approximativement. Ça, il faut le dire. Il faut le mesurer, il faut l'expliquer et il faut l'assumer également.

Alors, petite dernière chose, on voit dans le rapport qu'il y a la conférence de Cyril DION qui était venu il y a quelque temps et qui s'appelait « clap de fin à la culture carbone ». Je pense qu'il n'a pas dû lire le dernier bilan des gaz à effet de serre, notamment de la Métropole qui est en train d'émerger, et qui montre bien qu'on n'est pas du tout en train de faire le clap de fin de la culture carbone.

Donc aujourd'hui, il va falloir être un peu plus, dans cette majorité, proche des soulèvements de la terre que de ce truc un peu tartine d'autosatisfaction et de labellisation.

Merci.

M. le Maire :

Madame JALICON.

Mme JALICON :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Alors je vais faire une intervention avec un angle encore différent, au moins ça crée de la diversité.

Le rapport d'étape de la Ville en Transition 2022 garde toujours un peu ce côté fourre-tout des rapports sur le développement durable que nous avons connus précédemment avec cet inventaire en 10 thématiques qui manque de transversalité et peut-être d'une vision globale des engagements et des réalisations de la Ville pour répondre aux enjeux de transition écologique, sociale et démocratique, je cite ce vaste programme.

Par ailleurs, j'ai lu attentivement le rapport du Schéma de transition énergétique et écologique qui est très documenté, avec plus de 100 pages, et il convient de souligner le travail du service et de la direction, mais aussi du cabinet de conseil BL Evolution.

Après, ce type de rapport, il faut voir ce qu'en font les élus. Ce que l'on peut regretter, c'est qu'il est simplement demandé d'en prendre acte et non de le voter. C'est ainsi. Oui, nous avons pris du retard en matière de transition écologique et énergétique, et pourtant depuis des années, parce qu'on ne s'en occupe pas depuis hier de l'urgence climatique, de la baisse des ressources, depuis des années, peut-être des décennies, nous avons vu passer de nombreux documents de planification à la Ville, à la Communauté urbaine, ensuite à la Métropole, des schémas, des plans, des fiches actions, malheureusement non coordonnés, parfois contradictoires bien que votés. Il est donc urgent aujourd'hui d'adapter le STEE pour permettre de mettre en cohérence les PLH, PLU, PADD, schéma directeur de la chaleur renouvelable, le schéma cyclable, et bien sûr Respire.

Bon, on peut détailler toutes les actions et tous les projets présentés dans le rapport mais force est de constater que nous avons pris beaucoup de retard dans la rénovation thermique des bâtiments publics, ça a été dit, dans le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif Territoire à énergie positive en 2050, et la tentation est grande de rattraper le retard avec des projets surdimensionnés et

inadaptés à l'environnement tel que le projet industriel de centrales solaires sur le site des Côtes de Clermont récemment... alors je ne vais pas dire labélisé, cher collègue, récemment classé à l'échelle du massif c'est-à-dire l'ensemble du site en ENS par le département et approuvé par les maires des cinq communes concernées dont Monsieur le Maire de Clermont-Ferrand et Président de Clermont Auvergne Métropole. Ce projet d'une installation industrielle est incongru, tout comme l'est le zonage AUs, zone de production d'énergie solaire qui permettrait de réaliser sur une zone qui constitue un corridor écologique, qui est une zone humide, un aquifère, à l'heure où la ressource en eau précieuse. C'est pourquoi mes chers collègues Clermontois et Métropolitains, j'espère que vous soutiendrez le remplacement de ce zonage AUs en zonage N c'est-à-dire Naturel, ainsi que la création d'une Orientation d'Aménagement Programmé Sectoriel dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ainsi sera concrétisée l'orientation du SCOT que nous sommes nombreux ici à avoir voté, qui définissait l'ancienne carrière comme un espace d'intérêt paysager à protéger et à valoriser. En matière de valorisation, il ne s'agissait pas, bien entendu, de valeur marchande.

Je terminerai par nos propositions, sinon mes collègues vont dire que je ne parle toujours que de la centrale et des Côtes de Clermont. Donc en matière de rénovation thermique des bâtiments municipaux, la rénovation de la Maison des sports s'impose. C'est une véritable passoire thermique aussi énergivore que tout le reste du patrimoine immobilier de la ville. Et aussi, bien sûr, nous préconisons le remplacement des anciennes chaudières à fioul mais cela est prévu.

Et enfin, je termine là-dessus, nous proposons d'équiper en panneaux photovoltaïques, pour vous prouver que nous ne sommes pas contre le photovoltaïque, les toitures des bâtiments publics, plutôt que les ENS.

Merci.

M. le Maire :

Monsieur CINEUX.

M. CINEUX :

Merci Monsieur le Maire.

Je voulais répondre à Monsieur BRENAS et à Monsieur BLONDEAU.

D'abord sur la mauvaise gestion, Monsieur BRENAS, évidemment c'est assez facile quand on est dans l'opposition de nous accuser de mauvaise gestion. Je pense que vos collègues de votre bord politique qui mènent ce genre de projet et qui subissent eux aussi dans leur ville les mêmes embouteillages et les mêmes difficultés, je ne suis pas sûr que vous les accuseriez de mauvaise gestion puisque ce sont des collègues de votre bord politique. Je pense qu'il y a plein de villes que l'on peut prendre comme exemple. Donc c'est un peu facile mais c'est aussi la facilité d'être dans l'opposition.

Moi, j'aime bien l'histoire, et donc je suis allé regarder les débats que nous avons eus quand nous avons voté le Plan de Déplacement Urbain, que vous aviez voté, Monsieur BRENAS, avec votre groupe. Et à ce moment-là du débat, vous nous aviez dit : « Il faut aller plus vite ». Plus vite sur le schéma cyclable, plus vite sur la transformation de notre métropole, sur les transports collectifs. Et vous nous aviez dit d'ailleurs, je vous cite : « C'est à nous les élus qui sommes en responsabilité de proposer une offre qui soit suffisamment attractive, c'est à nous de déployer les infrastructures en mettant le paquet. » Et donc je me suis dit : mais vous imaginiez quoi à l'époque ? Que le lundi on arrivait en disant on va faire deux lignes B et C en site propre et dans la nuit elles étaient faites et que le lendemain les bus pouvaient circuler, qu'il n'y avait pas de travaux. Ben oui, des infrastructures en site propre, que ce soit pour les bus ou pour les

pistes cyclables, ça nécessite des travaux. Et donc, oui, on doit passer par là et ce n'est agréable pour personne, ni pour les Clermontois que nous sommes et qui peuvent être bloqués dans les embouteillages.... Moi, ça ne me réjouit pas quand je suis en voiture d'être bloqué dans les embouteillages. Je suis souvent en vélo aussi. Mais ça ne me réjouit pas de voir les gens bloqués. Ça ne réjouit personne. Ça ne réjouit personne de se faire engueuler parce qu'il y a des travaux aussi. Ce n'est pas un motif de réjouissance. Et donc, ces travaux, ils sont quand même nécessaires. C'est vous qui nous demandiez d'aller vite, de faire vite, de faire plus fort. Et aujourd'hui qu'on y est, d'un seul coup il faudrait prendre du temps, il faudrait ralentir, il ne faudrait pas tout faire en même temps, il faudrait espacer les travaux sur 5 ou 6 ans plutôt que de les faire sur 2 ans pour limiter la difficulté dans le temps. Oui, il y aura de la difficulté. Mais je me souviens d'un Conseil Municipal il y a quelque temps où j'avais dit que de toute façon vous reviendriez nous expliquer à chaque Conseil Municipal qu'il y avait des embouteillages dans la ville et qu'on n'était pas très bons même si c'était à cause des travaux.

Sur les parkings, on a toujours dit d'abord que les parkings du centre-ville restaient accessibles, et pendant la période de travaux, et après. Donc c'est je ne sais plus combien, je crois que c'est 7 parkings, à moins de 300 mètres de la place de Jaude, avec un certain nombre de milliers de places dedans. Donc les parkings restent accessibles. Et on a toujours expliqué que l'objectif, ce n'est pas de chasser la voiture, l'objectif c'est de faire en sorte que les gens qui traversent la ville ne la traversent plus par le centre-ville. Et donc tous ceux qui veulent venir dans le centre-ville en voiture pourront venir en centre-ville en voiture parce qu'il y aura des parkings mais ils pourront aussi s'arrêter sur les parkings relais pour prendre les transports en commun, la ligne A, la ligne B, la ligne C, qui seront en site propre, pour aller plus vite dans le centre-ville. Et nous allons expérimenter un certain nombre de parkings relais, c'est environ 13 parkings relais qui vont être expérimentés sur le projet INSPIRE. Donc arrêtons de fantasmer l'idée qu'on va chasser la voiture. Je rappelle que les objectifs du Plan de Déplacement Urbain, à l'échelle de la métropole, c'est de faire en sorte qu'il y ait un trajet sur deux, un trajet sur deux seulement, qui ne se fasse plus en voiture. Donc ça veut dire que la voiture, elle a encore de la place. Et donc nous essayons de concilier les choses.

Sur la gratuité des transports, alors là, c'est quand même assez... Je m'attendais à ce qu'il y ait une intervention là-dessus, mais alors à ce niveau Monsieur BLONDEAU, je reconnais que vous êtes la quintessence du en même temps. Monsieur LANDIVAR l'a dit tout à l'heure mais vous êtes la quintessence du en même temps. Que Monsieur Stanislas RENIE, qui siège au SMTC, qui est votre collègue du même groupe, vote l'augmentation des tarifs du SMTC, et vous, vous condamnez cette augmentation des tarifs du SMTC, alors là, c'est le en même temps. Il y en a un qui vote l'augmentation, l'autre qui la condamne. Moi, par ailleurs, je ne l'ai pas votée parce que je suis cohérent. J'ai toujours dit que j'étais pour la gratuité des transports et donc je n'ai pas voté cette augmentation. Donc je vous laisse avec votre cohérence ou votre incohérence, et je vous laisse discuter entre vous.

Merci.

M. le Maire :

Monsieur DUBREUIL.

M. DUBREUIL :

Merci Monsieur le Maire.

Quelques mots en réponse à l'intervention de Monsieur BLONDEAU au sujet du budget participatif.

Sans faire preuve d'un excès de positivisme, on peut quand même estimer que la troisième édition du budget participatif est plutôt un succès et une réussite. Et je me permets d'évoquer plusieurs points en réponse à votre interpellation.

Oui, il est vrai qu'il y a cette année eu moins de projets soumis au vote, au nombre de 34, et en comparaison notamment de la première édition, la diminution est chiffrée et est en effet sensible. Mais ça s'explique par deux raisons au moins. La première raison, c'est une chute tendancielle qu'on observe dans les différentes villes ou collectivités qui mettent en place un budget participatif. Au moment de la troisième édition, il y a un engouement qui est peut-être un petit peu moindre que les années passées, que par rapport à 2018, et donc cela explique cette relative baisse du nombre de projets déposés. Néanmoins, le choix du nombre de projets mis au vote est un choix raisonné, un choix volontaire. Pourquoi ? Parce que nous avons souhaité, à la différence de la première édition, que les projets soumis au vote soient des projets mieux pensés, sur le plus long terme, avec un travail sur la qualité, ce qui a donné lieu à de nombreuses fusions de projets. Nous avons bénéficié cette année de plus de temps d'examen de la faisabilité des projets de manière à ce que les projets soumis au vote soient de meilleure qualité. D'ailleurs on le voit. Parmi les projets qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, on a dépassé pour plusieurs d'entre eux cette année plus de 1 000 votes si on comptabilise les votes en ligne, les votes papier et les votes recueillis sur la voie publique. Et d'ailleurs ce nombre de votants est en hausse par rapport à la deuxième édition. Il est vrai que la baisse avait été assez forte après la première édition, et nous ne nous en étions pas trop inquiétés parce qu'on avait pu constater ce même genre de phénomène dans les autres collectivités. Mais là, ce qu'on observe, c'est qu'à l'occasion de la troisième édition, nous avons réussi à redresser le cap et nous avons donc un chiffre de participants, de votants, bien plus élevé qu'au moment de la deuxième édition. Donc moins de projets soumis au vote mais des projets de meilleure qualité et des projets qui ont donné lieu à un nombre de votants plus important qu'à l'occasion de la deuxième édition. Donc il ne s'agit pas de s'envoyer des fleurs, il y a forcément des progrès à réaliser encore, mais c'est quand même une réussite par rapport à la deuxième édition.

Et quelques mots sur le quartier Nord que vous évoquez, ce quartier a lors des deux précédentes éditions bénéficié d'assez nombreux projets financés par le budget participatif - Je pense par exemple au projet dans le cadre du parc de la Fraternité ou encore le projet Auvergne qui a été lancé il y a quelques jours de cela – il n'en demeure pas moins que pour cette troisième édition, c'est un peu plus de 350 000 euros qui vont être investis au titre du budget participatif sur les quartiers Nord, et donc c'est loin d'être négligeable. Par ailleurs, le règlement intérieur du BUPA nous oblige à limiter le nombre de budgets financés par quartier, je vous le rappelle. C'est deux projets par quartier plus deux projets ville, et cette année nous avons en plus rajouté la possibilité de financer un projet Nature en ville au titre du budget participatif. Donc, mathématiquement, on ne pouvait pas de toute manière avoir plus de trois projets financés par quartier. Là, les votes ont tranché, donc il y aura deux projets financés pour le quartier Nord comme je vous le disais à plus de 350 000 euros, donc il me semble qu'on n'a pas à rougir, d'autant plus que ce quartier a déjà bénéficié d'un certain nombre de projets les années passées. Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur BONNET.

M. BONNET :

Merci Monsieur le Maire.

C'est très intéressant effectivement ce débat parce qu'on voit un petit peu les positions des uns et des autres sur des enjeux essentiels pour l'avenir de l'humanité tout simplement. La transition écologique, ce n'est pas pour le plaisir qu'on la fait encore une fois, c'est parce qu'on est face aujourd'hui à l'atteinte de nombreuses limites planétaires dont les problèmes climatiques, l'extinction de la biodiversité et bien d'autres. Et c'est un petit peu affligeant effectivement de voir certains discours.

On peut commencer par Jean-Pierre BRENAS. Tu as été le premier à prendre la parole Jean-Pierre, donc tu es à l'honneur. Tu te demandes où sont les parkings ? Eh bien, écoute, les parkings, il y en a beaucoup qui sont encore là au cas où tu n'as pas remarqué, et Cyril l'a très bien dit. Et pour ceux que tu ne vois plus, souvent, c'est qu'ils deviennent des pistes cyclables, des voies de bus en site propre ou des arbres. Si tu ne les vois plus, c'est peut-être qu'il faut ouvrir les yeux et tu te rendras compte qu'ils ont évolué vers quelque chose qui prépare l'avenir. Après, ne t'en fais pas, il y a encore la place pour la voiture quand tu auras besoin. Mais l'idée, oui, c'est bien de faire moins de place à la voiture en ville, et moins de place à la voiture en ville, c'est moins de places sur la voirie, et c'est aussi moins de places en parking.

Monsieur BLONDEAU, moi, je trouve ça hallucinant quand même que vous vous permettiez de dire, deux jours après la dissolution des Soulèvements de la terre par votre gouvernement, que l'urgence climatique n'est pas notre priorité. Vous vous regardez des fois dans la glace ? Franchement ? Parce que, honnêtement, aujourd'hui, si 80% des gens considèrent qu'il y a un problème, j'espère plutôt que c'est 100% aujourd'hui qui s'en rendent compte. C'est quand même grandement à cause, bien sûr, de l'inaction passée au niveau assez global quand même des différents gouvernements, mais y compris du vôtre depuis que Monsieur MACRON est au pouvoir. Vous pensez sérieusement que ce qui a été mis en place depuis qu'il est au pouvoir est à la hauteur des enjeux aujourd'hui ? Que ça va nous permettre vraiment de diminuer nos émissions de gaz à effet de serre ? Si vous le pensez sérieusement, je vous invite à regarder quand même ce qu'en disent les scientifiques du GIEC de ce qui est mis en place. C'est de la poudre aux yeux. La sobriété raisonnable qu'il faudrait faire. Mais en fait, ça revient à ne rien faire, ça. Ça revient à faire croire qu'en ne changeant rien, on pourra résoudre les problèmes, ce qui est archifaux. En fait, ça s'appelle jouer au Père Noël ou, on pourrait dire, au menteur. Parce qu'effectivement c'est mentir aux gens que de dire qu'on va pouvoir, juste en faisant quelques petits ajustements technologiques, continuer à vivre comme avant et résoudre les problèmes climatiques. Mais si ça vous rassure, si ça vous permet de vivre heureux, de vous coucher le soir et de vous endormir, continuez à le penser. Vous verrez. Vous faites partie des plus jeunes dans l'assemblée, vous allez vivre en fait tous ces problèmes auxquels on s'attend aujourd'hui. Vous verrez. Et dans 20 ans, on en reparlera. Mais en tout cas, je pense que vous devriez faire preuve d'un petit peu de modestie et comparer un petit peu l'action qui est menée par la Mairie avec celle qui est menée par votre gouvernement, et vous vous rendrez compte de ceux qui prennent vraiment en compte... on n'est pas parfait, on a encore plein de marges de progression, mais en tout cas un petit peu de modestie quand vous dites qu'on n'a pas compris qu'il y avait une urgence climatique et qu'on n'agissait pas.

Quant à la place des espaces verts, effectivement, si on regarde par an, on n'aura peut-être pas une progression constante mais il y a énormément de projets qui vont arriver dans les années à venir. Donc je pourrais vous citer la phase 2 de la place des Carmes qui va être, elle, consacrée à de la végétalisation. On va avoir la place Delille qui va se refaire d'ici la fin du mandat, qui sera très fortement aussi consacrée à de la végétalisation. On aura prochainement un nouveau parc grâce au fait qu'on va pouvoir récupérer l'espace boisé classé qu'on appelle Les Petites Sœurs des Pauvres, qu'on appellera peut-être plus le parc Champfleuri à voir en tout cas, qui est juste à côté de la rue Champfleuri. On va avoir deux grands parcs qui vont se faire à Saint-Jacques et à Saint-Jean. Donc après, on jugera à la fin du mandat, on fera le bilan de ce qui a été amélioré en termes de nature en ville, mais arrêtez votre démagogie. Et en tout cas s'il y a bien une chose qui est sûre, c'est qu'on aura beau faire, on va faire le maximum et on fait le maximum pour remettre de la nature en ville, mais qu'on le veuille ou non, à cause des erreurs du passé, les températures vont continuer à augmenter. Eh oui, malheureusement, ça sera de plus en plus difficile de vivre en ville. Et nous, on va faire le maximum pour que ce soit le moins difficile possible. Mais oui, il va

faire de plus en plus chaud et c'est dramatique. C'est dramatique que par le passé, des hommes politiques n'aient pas davantage entendu les cris d'alerte qui étaient déjà formulés, et cela depuis très longtemps. Et votre Président ne les a pas plus entendus que les autres parce qu'il n'a réfléchi absolument à rien par rapport à ses prédécesseurs.

Monsieur LANDIVAR, c'était mignon l'analogie sur les cornichons, Nutella, confiture. Moi j'y vois plutôt des boules de glace avec des choux à la crème, du coulis de chocolat et de la chantilly, et ça fait des profiteroles et c'est délicieux. Pour être un petit peu sérieux, ce rapport d'étape de la Ville en Transition, c'est le concept de ce rapport de traiter plein de sujets différents. Et vous le savez bien en plus qu'on ne peut pas traiter les questions environnementales sans traiter les questions sociales. Et les questions démocratiques. Donc le fait d'aborder tous ces sujets dans un même rapport, c'est le principe même du rapport. Donc c'est des choses qui se marient ensemble. Ce ne sont pas des choses qui sont prises à droite à gauche et qui n'auraient pas de sens à être mises ensemble. Donc soyons un petit peu sérieux. Quant aux labellisations, je tiens à dire que, oui, on a pas mal de labellisations, mais les labellisations viennent faire deux choses : à la fois elles accréditent des actions qu'on a menées, et oui c'est important aussi bien pour les habitants mais aussi pour les agents qui travaillent au quotidien à la Mairie comme à la Métropole de voir que les actions qui sont menées sont reconnues, mais c'est aussi des choses qui nous accompagnent. Parce que quand on labellise, généralement, on nous accompagne aussi pour aller plus loin. Madame STANISLAS prenait l'exemple de l'ex-label Cit'ergie, Territoire engagé pour la transition climat-air-énergie, aujourd'hui on est à deux étoiles, la cible... il y a encore pas mal d'étapes pour aller beaucoup plus loin. Grenoble, aujourd'hui, est plus loin. Donc quand on s'inscrit dans ces démarches de labellisation, c'est aussi des trajectoires qu'on se donne. C'est des étapes. C'est des personnes qui nous accompagnent pour aller plus loin sur les enjeux de transition. Donc, oui, ce n'est pas à minimiser ou à ridiculiser les questions de labellisation.

Et enfin, Christiane, Madame JALICON, merci pour la suggestion sur les panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, on n'y avait pas pensé. Donc effectivement, on va vraiment s'y pencher. Mais si tu t'y penches sérieusement Christiane, tu te rendras compte que c'est quelque chose d'assez difficile parce qu'en fait il y a beaucoup de toitures qui ne sont pas adaptées en termes de solidité, en termes d'exposition. Il y a des toitures où il faut déjà qu'on entreprenne le fait de les remettre en état, enfin il y a beaucoup de problèmes, mais je pense que Rémi CHABRILLAT ne dira pas le contraire, chaque fois qu'on va pouvoir, on va le faire, mettre des panneaux photovoltaïques sur les toitures. Mais si on regarde l'ensemble des toitures de la ville comme de la métropole, les toitures publiques, c'est assez peu de superficie finalement, et si on ne va pas au-delà de ces toitures, on ne produira jamais assez d'énergie renouvelable dont on a besoin pour le territoire. Et après, je ne vais pas rentrer sur le mélange, qui ne relève pas de la Mairie en plus, sur la question de la carrière Nohanent, ce n'est absolument pas le lieu ni le sujet, on pourra en reparler au Conseil Métropolitain.

M. le Maire :

Monsieur BERTUCAT.

M. BERTUCAT :

Merci Monsieur le Maire.

Je voudrais revenir sur la transition énergétique des bâtiments publics, mandat que vous m'avez donné à l'élection 2020. Donc juste rappeler que la baisse de la consommation énergétique nous oblige à moins 40% en 2030 et moins 50% en 2040. Donc à cet effet, nous avons choisi 16 sites sur la ville qui représentent à peu près 3 millions par an, donc sur le mandat de 18 millions. En 2023 va être fait le gymnase Fleury, le gymnase Autun, l'école Jules Vallès, et nous avons fait donc en 2022 l'école Alphonse Daudet et le gymnase Anatole France. Pourquoi je vous dis ça ? Parce que la Maison des sports. Pourquoi

nous n'avons pas fait la Maison des sports ? Parce que la Maison des sports, effectivement, vous avez raison, elle consomme beaucoup d'énergie mais elle ne nous aurait pas permis d'atteindre les 40% en 2030 de baisse de la consommation énergétique. Et en plus, le coût estimé des travaux en 2020 était aux alentours de 20 millions. Donc si vous avez bien suivi, on avait 3 millions par an et non pas 20 millions par an. Voilà, c'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur RENIE.

M. RENIE :

Merci Monsieur le Maire.

Je n'avais pas prévu d'intervenir mais je vais quand même répondre à Monsieur CINEUX sur la cohésion de nos votes entre les SMTC et dans cette assemblée. Oui, j'ai voté une augmentation de tarif. Oui, j'ai voté une augmentation de tarif. On n'avait pas le choix budgétairement Monsieur CINEUX, et vous le savez très bien. Après, il y a deux solutions qui se sont dégagées : ou on parlait sur l'augmentation du trajet unique, c'est-à-dire du ticket, du ticket SMS, ou on parlait sur une augmentation des abonnements. Oui, j'avais une position sur l'augmentation du trajet unique, c'est-à-dire le citoyen qui n'utilise pas en gros quotidiennement les transports en commun. Vous, vous avez choisi d'augmenter celui qui justement est abonné toute l'année, celui qui a des enfants qui sont abonnés toute l'année pour aller au collège, pour aller aux écoles. C'est le choix que vous avez fait. Donc assumez votre choix. Assumer votre choix. D'accord ? Votre majorité. Oui, c'est vrai que vous, vous êtes resté sur un vote contre parce que vous souhaitiez du transport en commun gratuit toute l'année. Vous avez dû vous sentir d'ailleurs un peu seul dans votre assemblée au SMTC. Voilà. Vous étiez deux. Merci de me rappeler les votes. Voilà. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Maire :

Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Oui, très rapidement. Ecoutez, moi, j'ai entendu une chose intéressante de Monsieur CINEUX, sincèrement, c'est les 13 parkings relais qui seraient expérimentés dans le cadre du projet Inspire. Ça, c'est quelque chose de nouveau. Est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Et où est-ce qu'ils seront situés parce que c'est vraiment un élément très important pour la réussite du projet Inspire.

Alors après, je ne comprends pas vos reproches. Oui, j'assume complètement de vous avoir demandé d'accélérer, de faire vite ces nouvelles lignes de transport en commun, puisque vous les aviez promis aux Clermontois en 2008. Et donc ils ne venaient pas. Et donc, effectivement, on vous a demandé de les faire. Enfin, c'est la moindre des choses. Et c'est la raison pour laquelle aujourd'hui tout se percute et se télescope parce que vous ne l'avez pas fait en son temps. Donc, oui, nous maintenons que vous auriez dû faire ça plus tôt.

M. le Maire :

Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE

Oui, bonsoir.

Moi, je voudrais simplement non pas revenir sur la question des transports, beaucoup de choses ont été dites, mais quand on parle de ce rapport d'étape Ville en Transition, il y a des choses que l'on peut pointer et, effectivement, on ne peut que s'associer pour faire évoluer ce rapport dans l'intérêt de la population, dans l'intérêt de tous.

Alors moi, sur la question... vous l'avez citée Monsieur BONNET, vous avez parlé de la question écologique, vous avez parlé de la question sociale. Moi, je suis quand même régulièrement interpellée sur la question de la santé. Et la santé publique, c'est une question essentielle et importante. Aujourd'hui effectivement on se retrouve depuis quelques semaines avec une recrudescence, une montée des problèmes allergiques, une montée des problèmes des voies respiratoires, donc il faut peut-être se poser la question. Et se poser la question, ça veut dire qu'il faut se donner les moyens, et vraiment les moyens utiles et nécessaires pour pallier à toutes ces difficultés qui nuisent à notre santé. Donc, oui, la question écologique, c'est la question sur laquelle il faut absolument mettre l'accent et mettre le point et mettre les finances nécessaires. Alors effectivement, le gouvernement a fait en sorte de dissoudre le mouvement, c'est un ensemble d'associations, d'intellectuels, de scientifiques, d'élus comme moi qui a signé justement pour les Soulèvements de la terre. Moi, je le dis ouvertement. Oui, effectivement, j'ai signé et adhéré aux Soulèvements de la terre, parce que justement il y a des questions essentielles, et c'est la question de la santé publique qui revient sur tous ces points de vue.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Il n'y a plus d'interventions ?

Madame STANISLAS pour une conclusion.

Mme STANISLAS :

Merci.

Je tiens à remercier mes différents collègues qui ont pu apporter des précisions par rapport à vos différentes interrogations. Je suis toujours très surprise quand on a ce débat. Vous nous reprochez un côté fourre-tout et rapport publicitaire. Manifestement, vous êtes tous d'accord là-dessus, c'est formidable. Mais qui, ici, a l'art des petites phrases faciles ? Qui confond les années ? Je vous présente quelque chose qui parle de 2022, vous me parlez de 2023 ou de 2014. Alors oui, effectivement, en Conseil, j'ai fait le choix, nous avons fait le choix de présenter des choses qui relèvent de la compétence municipale. Mais bien sûr que dans le rapport nous parlons également de choses qui relèvent de la compétence métropolitaine. On ne va pas nier que nos destins sont liés. On ne va pas faire comme si Clermont-Ferrand c'était pas la moitié de la métropole. Donc ça me semble un peu important de pouvoir parler des deux parce que nous sommes ici dans une démarche de transparence. Tout le monde ne regarde pas nos débats mais un certain nombre de personnes vont consulter ce document. Il me semble important quand même de donner un panorama assez large, et donc de donner un panorama en le liant à nos objectifs dans le cadre du STEE, oui, en mettant des labels, des choses qui sont un petit peu évaluables parce qu'en fait c'est aussi ce qui intéresse les gens. Voilà, je vous avoue que c'est un petit peu... voilà, peu importe. Nous avons fait le choix ici de nous relever les manches, de travailler au quotidien avec les agentes et les agents,

et je trouve d'ailleurs que par vos propos, vous jetez l'opprobre sur ce travail parce que, oui, nos agents, tous les jours, font de leur mieux avec des moyens contraints. C'est la vérité. On le sait. Mais quand vous nous dites : « Vous n'avez fait que trois écoles depuis 2014 », mais en vérité, le programme « Respire à la récré », c'est un engagement de 2020. C'est un engagement de 2020, nous sommes en 2023, nous avons eu des années de COVID. On va me dire : « N'utilisez pas cette excuse » mais quand même on ne peut pas dire que pour un début de mandat... moi, c'est mon premier mandat, j'espère, je ne souhaite à personne de vivre un début de mandat comme celui-ci, je pense que les choses sont quand même un petit peu compliquées à mettre en œuvre. Ça c'est la réalité du terrain. Nous sommes en 2023, nous avons 5 écoles qui sont réalisées. Nous avons 5 écoles qui sont programmées pour cette année, et d'ici la fin du mandat il y en a 30 qui sont programmées sur 32 groupes scolaires. Donc, oui, nous faisons le choix de la transparence, nous faisons le choix du travail, du travail parfois ingrat. Eh bien oui, la gestion d'une collectivité, la gestion d'une municipalité, ce n'est pas tous les jours rigolo, rigolo, on est bien d'accord, mais par contre nous réaffirmons ici nos engagements en faveur des transitions écologiques, sociales et démocratiques.

M. le Maire :

Merci.

Je ne vais pas vous demander de passer au vote puisque c'est un rapport, donc qui est une information, mais je pense que le débat a été suffisamment long pour qu'on puisse considérer que vous avez pris acte de cette information.

Je donne la parole maintenant à Madame CANALES sur le compte de gestion du TP. Du TMT.

4. Compte de gestion 2022 du trésorier municipal

Mme CANALES :

Non, non, là, il n'y a pas d'intervention particulière. Vous en avez pris connaissance. On l'a mis avec débat pour répondre aux questions s'il y en avait. Après, on peut passer au reste sans vous.

M. le Maire :

Y a-t-il... ? Ne vous inquiétez pas, je vais m'en aller Madame. C'est presque ce qu'on appelle une évacuation de force. Un putsch, non. Il n'y a pas de demande de parole ? Donc je vais passer au vote. On ouvre le vote électronique s'il vous plaît. Donc on est sur le 4, compte de gestion. Est-ce qu'on peut me lancer le vote électronique s'il vous plaît ?

Abstention : 9 Contre : 0 Pour : 46

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Alors quelques remarques avant de céder le fauteuil justement. D'abord vous allez avoir une présentation qui englobe la question 5, la question 6 et la question 7 c'est-à-dire à la fois le compte administratif, le rapport annuel de la dette et la DM n°2. Je vais donc sortir mais je reviendrai pour les votes 6 et 7 puisque nous ne faisons pas ensuite un vote commun. Vous aurez un débat commun pour faciliter les discussions mais il y aura bien des votes séparés. Et ça n'est pas un putsch ! Parce qu'un putsch, c'est quelqu'un qui prend de force le fauteuil. Or en réalité, je dois faire voter la présidence de séance à Madame CANALES. Donc je vais vous demander est-ce que vous êtes d'accord pour qu'elle prenne la présidence de séance. A

main levée. Pas d'opposition ? Ce n'est donc pas un putsch, c'est une passation pacifique du pouvoir. Et maintenant, je m'en vais.

5. Compte administratif 2022

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Mme CANALES :

Donc je me permets de lancer le compte administratif.

Il y aura trois rapports en débat, en présentation : compte administratif 2022, rapport annuel de la dette, budget supplémentaire décision modificative, donc avec une présentation en diaporama suivie d'un débat. Je tâcherai de vous donner correctement la parole, et ensuite on pourra voter avant le retour du Président de séance et du Maire.

Donc exercice habituel de présentation, de retour sur l'année 2022 avec comme d'habitude le rapport qui a été l'objet de nos débats juste avant - ça résonne - et qui a fait véritablement office d'introduction de nos rapports et de nos débats sur le compte administratif 2022.

Donc l'année 2022, on peut considérer que c'est une année qui n'aura laissé à la municipalité, Madame STANISLAS en a fait la démonstration, que très peu de répit, et nous avons, et ce sera l'objet de ma présentation, poursuivi nos actions municipales et on en a parlé pour une très grande partie au cours du rapport précédent.

Je vous rappelle juste que le compte administratif, c'est la photographie de ce qu'on a réalisé et que c'est l'occasion de dresser le bilan financier de la collectivité étant entendu que ce compte administratif s'appuie aussi sur un budget prévisionnel qui nous a beaucoup occupé en décembre 2021 et je vous ferai quelques parallèles. Depuis mars 2020 et l'année 2022 n'a pas été écartée, on a eu une succession de crises sanitaires évidemment, Madame STANISLAS l'a dit. On a tous commencé un mandat compliqué de mise à l'arrêt et de réouverture de nos services et nous avons envisagé l'année 2022 lors de nos débats de BP 22 en décembre 21 comme une année de reprise, en tout cas c'est ce qu'on espérait, même si nous avons quelques inquiétudes sur la cinquième vague, et la cinquième vague elle est arrivée au cours de cette année.

Nous avons retenu au budget prévisionnel, donc on va voir si on s'était trompé, plusieurs mesures phares que nous nous étions engagés à la Ville à réaliser dans ce budget. La convention citoyenne, la dernière étape de la Capitale européenne de la culture, et on a eu évidemment une bonne nouvelle en 23, le contrat territorial d'accueil et d'intégration, la gratuité des transports en commun, la transformation de Saint-Jean pour ne citer que ces objectifs que nous avons fixés.

Donc pas de répit. Pas de répit face aux crises, face aux crises qui se sont succédées, notamment l'année 2022 ça a été la crise en Ukraine qui a eu des impacts directement au cours de l'année 2022, Madame STANISLAS en a parlé, on a mis des actions en place, mais aussi qui aura des contrecoups au cours des années suivantes et en 2023 on le voit bien, il y a beaucoup de contrecoups et notamment notre budget supplémentaire tout à l'heure nous le prouve, il y a une augmentation des dépenses alimentaires parce que les prix ont augmenté.

Donc pas de répit face aux crises et pas de repli, nous avons poursuivi nos actions : la signature... alors il y a un rappel en mode rapport d'activité comme je vous l'avais proposé l'année dernière, qui est complémentaire de celui que Madame STANISLAS a présenté, avec tout un tas d'inaugurations, de signatures. Quand même le 14 janvier 2022, il y avait le centre de dépistage à Polydôme, on a l'impression que c'est un peu loin mais finalement c'était vraiment tout près. Il y avait le label éco-quartier de Trémonteix qui nous a été décerné le 21 janvier. Et l'inauguration notamment du centre de santé de la Fontaine du Bac en février. Pour continuer, nous avons évidemment lancé les réunions publiques sur le projet Saint-Jean puisque nous avons consacré dans notre budget prévisionnel des financements et ils ont été mis en place. Le label France Services pour le Centre social des Vergnes, ou encore l'inauguration du nouveau bâtiment du CCAS. Nous avons continué avec le Sommet des Sommets puisque 2022 nous a évidemment occupés sur la Capitale européenne de la culture et l'écriture du dossier. Également la Convention territoriale globale avec la CAF pour faciliter le quotidien des familles ou encore la pose de la première pierre du centre sportif Edith Taver. S'en est suivi la signature de la stratégie territoriale de sécurité, l'inauguration de la place d'Arménie, l'inauguration à la rentrée du stade de l'espérance pour plus d'un million d'euros, mais je reviendrai dessus, qui est un équipement extrêmement important sur le secteur de Saint-Jacques. La reconduction du contrat territorial d'accueil et d'intégration, je vous l'avis dit, c'était dans les mesures phares du budget prévisionnel, donc ça a été fait. Et évidemment d'autres actions comme l'inauguration de la cour Jean Moulin mais on en a largement parlé dans le cadre du rapport précédent.

Donc pour vous dire tout de même que tout cela, on l'a fait parce qu'on a voté un budget, qu'on a pu mettre en place ces actions, que cette action volontariste elle s'est faite également avec un budget qui avait été prévisionnel établi dans des conditions extrêmement compliquées. Je vous le rappelle, c'est tout de même dans un contexte de décembre 2021 dans lequel il faut se replonger, fait d'incertitudes avec aucune visibilité que nous avons dû prévoir ce qu'allait être notre budget et l'objectif de sincérité budgétaire qui peut être questionné quand on fait un budget prévisionnel, c'est un exercice complexe, et nos budgets deviennent de plus en plus imprévisibles non seulement compte tenu des contextes et des crises mais aussi parce que nous maîtrisons beaucoup moins bien l'outil financier, notre autonomie financière, et que par voie de conséquence, étant dépendant des dotations, nous sommes quand même dans des configurations un peu incertaines quand on fait notre budget prévisionnel et notre ROB à l'automne.

Donc nous avons déjà pris la formule suivante. On va d'abord s'attarder sur les recettes. De quoi avons-nous finalement réellement disposé. Nous avons inscrit pour le BP 2022 180... On a réellement disposé de 194 M€ soit + 5,72% par rapport à 2021 et c'est 4 M€ de plus que nous avons prévu. Le produit des services et domaines est en augmentation par rapport à 2020, mais c'est normal, c'était une année compliquée, et il est stabilisé depuis 2021. Je vous ai mis les chiffres pour rappel. Habituellement, le produit des services et domaines pour la Ville, c'est 15 M€ de rentrées financières, et depuis la crise COVID on est à peine à 11 ou 12, et nous sommes pour 2022 à 12,6. Les subventions et dotations ont augmenté en partie mais elles ont augmenté, je vous l'avais dit, c'est une trajectoire un peu naturelle avec la dotation de solidarité urbaine et ce n'est pas une trajectoire qui fait forcément extrêmement plaisir puisque la dotation de solidarité urbaine est attribuée aux collectivités en fonction de la situation sociale de la population. Donc plus on a de dotation de solidarité urbaine, plus cela veut dire que notre population se précarise. Et le nouveau périmètre des quartiers prioritaires de la Ville laisse imaginer que les sujets de précarité dans notre Ville ne sont pas forcément au beau fixe. C'est aussi cela qui nous avait conduit à prendre des mesures volontaristes pour cette année 2023. Un niveau de réalisation en investissement, en termes de recettes, de 54 M€. Pour rappel, en 2021, ce niveau de recettes en investissement n'était que de 43 M€.

Donc nous avons souhaité faire un budget prévisionnel responsable, volontaire et exigeant. Responsable dans la gestion, volontariste dans le déploiement des politiques publiques et exigeant sur la forme et

l'engagement démocratique et écologique. Donc sur la fiscalité directe locale, je vous ai redonné les parts de recettes avec la taxe foncière de la Ville que vous apercevez en bleu, la taxe foncière de la part départementale que vous apercevez en rouge et la taxe d'habitation et de logement vacant sur la toute petite partie en haut.

Les dépenses : qu'avons-nous vraiment réalisé ? Alors les dépenses en augmentation par rapport à 2021, on a fait plus de 5% de dépenses supplémentaires par rapport à l'année d'avant en 2022. Nous avions prévu de réaliser 172 M€ de dépenses, on en a réalisé 166. On a eu tout de même des charges à caractère général qui représentent 16% des dépenses réelles de fonctionnement. Évidemment, je ne vous le rappelle pas, les charges à caractère général, c'est ce qui nous permet quand même d'assurer le quotidien de notre municipalité. Les charges financières à 3 M€, 3,2 M€. Et les dépenses d'investissement ont été sur les dépenses d'équipement à 41,5 M€. Si vous voulez, je vous donnerai des détails s'il y avait d'autres questions pendant nos débats.

L'année dernière, je vous avais présenté ce même camembert avec ces mêmes items : responsable, volontaire et exigeant. Donc dans les dépenses de fonctionnement, vous avez à côté ce que ça représente sur 100 euros. Parce que comme on est quand même sur des millions d'euros, c'est peut-être plus facile de se repérer. Donc les écoles maternelles et élémentaires et la vie étudiante représentent, si notre budget n'était que de 100 euros de fonctionnement, 24,89 euros. Ensuite on a les services généraux et autres services à la population qui représentent 22,65 euros. Évidemment, l'état civil est un des premiers services et notamment les cartes d'identité, les passeports, le premier service rendu aux usagers. Sport et jeunesse, 18 euros. Culture, 10 euros. Famille – logement, 8 euros. Interventions sociales et santé, 7. Accompagnement des commerces, marchés et tourisme, 4. Sécurité tranquillité salubrité publique, 3,41 euros.

J'avais l'habitude de mettre un focus sur les dépenses en direction de nos agents c'est-à-dire vraiment les dépenses RH, et je rajouterai quelques petits points. On a eu en 2022, 2 046 agents dont 1 400 en catégorie C, c'est-à-dire 68% de nos agents. La moitié des agents relèvent de la petite enfance et de l'enfance. Nous avions prévu 94 M€ au budget prévisionnel en 2022, 94,3, nous avons réalisé 93,9 M€. Il s'agit vraiment d'un poste de dépenses qui est vraiment conforme aux prévisions et maîtrisé. Je vous rappelle juste que c'était évidemment le glissement Vieillesse Technicité qui avait été anticipé, la hausse du SMIC qui s'était imposée en cours d'année le 1^{er} mai 2022, puis le 1^{er} août 2022, et vous l'avez peut-être vu comme moi mais il y a eu une annonce de revalorisation du point d'indice qui est tombée pour le 1^{er} juillet dont nous n'avions pas forcément connaissance quand nous avons fait notre propre budget 23. Et puis la revalorisation du point d'indice et du RIFSEEP.

Simplement pour vous le dire, en dehors de ces simples dépenses RH, c'est aussi tous les services communs et la refacturation à la Métropole pour nos services communs, c'est près de 13 M€. C'est aussi les entretiens de bâtiments dont on a pu parler puisque c'est les conditions d'accueil et d'exercice et de qualité au travail de nos agents. Là, c'est uniquement évidemment les dépenses RH mais il n'y a pas que ça en direction de la qualité de vie au travail de nos agents.

Concernant les investissements, vous pouvez noter... pareil, j'ai fait mettre la part sur 100 euros pour que ce soit plus lisible. Donc je vais relever, si vous le voulez bien, les 14 euros sur 100 euros pour les écoles maternelles, élémentaires et la vie étudiante. Je vous rappelle juste qu'on a consacré que pour nos écoles plus de 5 M€ évidemment au compte administratif tout au long de l'année 2022, et que je vous rappelle que d'autres collectivités n'ont pas laborieusement, minutieusement, patiemment depuis 20 ans – parce que si vous faites 20 ans fois 5, ça fait quand même une somme – consacré cette somme à leurs écoles et bénéficient, comme par exemple la Ville de Marseille, de la solidarité nationale et d'une dotation exceptionnelle qui a été débloquée au projet de loi de finance. Nous, c'est une somme que je veux mettre

en avant parce que c'est une somme qu'il faut valoriser, c'est un effort qui est celui de la Ville depuis des décennies.

Ensuite, simplement pour vous rappeler que nous avons un triptyque pour présenter l'année 2022, c'est le triptyque de l'engagement de la majorité municipale : Ville mobile et durable, Ville nature et Ville pour toutes et tous.

J'ai l'habitude de reprendre ces items avec certaines des actions phares de l'année 2022, avec la gratuité des transports en commun. 2022, c'était l'an 1 de la gratuité des transports en commun avec 700 000 euros, le contrôle accès des rues, l'aménagement du quartier Saint-Jean pour 1,8 M€ ; Champratel ou encore la politique de ravalements de façades.

Ville nature. Je vais quand même m'y attarder un petit peu même si on a fait beaucoup d'interventions lors du rapport précédent. L'équipement bio-sourcé, associatif et sportif Edith Taverl qui est une partie commencée et qui est vraiment un équipement extrêmement important pour notre Ville. La végétalisation des cours d'école. La rénovation thermique des bâtiments. Vous avez quand même l'addition. La gestion des espaces naturels sensibles ou encore les vergers collectifs des Côtes de Clermont. Je ne voulais pas ajouter du débat au débat tout à l'heure mais je vais quand même répondre côté finances à Monsieur BLONDEAU. Parce que je me suis un peu mordue les lèvres tout à l'heure Monsieur BLONDEAU pour ne pas prendre la parole. Vous dites qu'on ne fait pas assez. Déjà, je veux vous dire que la Ville fait à la hauteur de ce qu'elle considère pouvoir faire pour une soutenabilité et une santé financière acceptable, parce que ça c'est aussi extrêmement important et c'est des indicateurs sur lesquels l'opposition nous attend. Secundo, il n'y a pas que la Ville. Quand la Ville est membre de sociétés d'économie mixte comme Assemblia, actionnaire, et qui, elle, diligente aussi par le biais de ses actionnaires des projets sur les quartiers Clermontois qui sont évidemment bénéfiques pour les gaz à effet de serre, ça ne peut pas être dit et projeté par Madame STANISLAS parce que ce n'est pas l'action à proprement parler de la Ville, mais il n'y a pas que ce qu'on fait, il y a aussi tout ce qu'on fait ailleurs. Et, quand même, je dois vous dire qu'il faut financer tout ça. Il faut financer tout ça. Et financer la transition, c'est aussi avoir des dotations d'Etat auprès des collectivités à la hauteur. Donc je ne vais pas relancer le débat des dotations, de la DGF qui n'est pas indexée sur l'inflation, qui n'est pas suffisamment abondée. Il y a plein de façons d'abonder la DGF et de permettre aux collectivités de faire plus d'investissements. Il y aurait le rétablissement de l'ISF qui rapporterait 5 milliards. Donc quand je vois ça et que par ailleurs je lis des analyses de Bercy devant des élus qui anticipent, et qui se réjouit, mais tant mieux, l'accélération des investissements des collectivités en matière de transition énergétique, mais on les fait avec nos petites ressources et nos petits bras, nos petites forces, et Bercy qui est content de voir qu'il y aura 7 milliards de plus faits sur cette période que le dernier mandat par les collectivités. C'est un petit peu facile de laisser les collectivités porter ces investissements quand, dans le même temps, Gabriel ATTAL se permet de dire que l'endettement massif pour la transition écologique, non, on ne peut pas se permettre, on ne peut pas le faire. Donc au bout d'un moment, c'est quand même la quadrature du cercle, donc soit on le fait et on prend des dispositions courageuses, soit on ne demande pas l'impossible aux collectivités territoriales qui déjà font beaucoup. Font beaucoup pour essayer de réduire l'impact carbone dans les territoires et toutes tendances politiques confondues.

Concernant la Ville pour toutes et tous, inclusive, ville vivante, c'est la rénovation, je vous l'ai dit, du stade de l'espérance à Saint-Jacques. C'est la réhabilitation du complexe sportif Philippe Marcombes. Alors, certes, on l'a inauguré, mais on continue un petit peu de le payer encore, comme la Scène Nationale, mais ça touche à sa fin. Mais c'est quand même des investissements au long cours. C'est l'aménagement du pôle Petite enfance La Gauthière. C'est les travaux dans les groupes scolaires, la rénovation de l'église des Minimes ou encore le centre de santé de la Fontaine du Bac.

Voilà pour le compte administratif, la photographie de ce que ça aurait dû être par rapport à notre budget prévisionnel et de ce que ça a été vraiment.

Je dois dire que je veux remercier aussi les services des finances parce que l'exercice de prévision, il est extrêmement compliqué, et si vous avez regardé, l'exécution du budget en fonctionnement pour les recettes, il a été fait à 101,90%. Donc on avait réussi à projeter et à réaliser ce qu'on avait dit à peu près. Pour les dépenses, à 96,90% des dépenses de fonctionnement. Et concernant les investissements, les prévisions de dépenses avaient été à 100% évidemment, et on en a réalisé 89,40%. Donc on voit bien l'adéquation dans un contexte d'imprévisibilité budgétaire, l'adéquation entre ce qu'on avait dit qu'on ferait et comment on a pu le réaliser. Ça, c'est un travail extrêmement laborieux, qui n'est pas le mien, de prévisions budgétaires et c'est un travail de techniciens. Je les remercie pour leurs bonnes analyses et leurs bonnes projections.

6. Rapport annuel de la dette

Je passe dans la foulée au rapport annuel de la dette puisqu'on va enchaîner les trois rapports si vous le voulez bien.

Là, on est toujours sur 2022. Un recours à l'emprunt qui est moindre grâce à la capitalisation des ressources propres. L'encours au 31 décembre 2022 est inférieur à l'année précédente de près de 10 M€. Je vous rappelle juste que l'engagement au budget prévisionnel lors de nos débats, c'était un désendettement de 7 M€. On a également quand même des frais financiers qui nous avaient pas mal occupés lors de notre débat. Il y avait un travail d'optimisation dont je vous parle souvent mais qui a été poursuivi. On avait anticipé d'avoir des frais financiers à hauteur de 3 M€, puis vous avez vu dans vos rapports qu'on est à 3,01 M€ de frais financiers. Bon, je ne suis pas sûre que la trajectoire de baisse des frais financiers se poursuive à l'aune de la crise que l'on connaît et de l'augmentation des taux, mais en tout cas pendant des années et des années grâce au travail de gestion et d'optimisation, on est passé de 5M€ de frais financiers par an à 3 M€ en 2022.

La dette, c'est aussi, vous la connaissez maintenant par cœur, presque aussi bien que moi, cette courbe de la capacité de désendettement. Donc on a une capacité de désendettement qui est un indicateur du poids de la dette de la collectivité par rapport aux marges de manœuvre dont on dispose. C'est évidemment un indicateur qu'on regarde de près. Aujourd'hui, on peut noter qu'on est dans une phase de stabilité de cette capacité de désendettement, ce qui est conforme à nos objectifs de maîtrise de l'endettement.

Projetons-nous enfin dans l'année 2023. On repasse sur cette année 2023, et nous sommes à mi année, et l'objectif c'est d'avoir ce budget supplémentaire classique de juin avec un résultat net de 2,8 M€.

Un budget supplémentaire souvent regardé à l'aune de l'évolution de l'épargne brute. Donc vous le voyez, on est quand même... le seuil d'alerte est à 7%, on est quand même largement, largement au-dessus. Donc on a une santé financière correcte et une maîtrise en tout cas. C'est l'objectif. L'objectif, c'est de rester sur une maîtrise de nos trajectoires conformément, un à nos ambitions, deux, à notre programmation pluriannuelle des investissements.

7. Budget supplémentaire 2023 – Décision Modificative n°2

Et le budget supplémentaire, vous avez la délibération, je ne vais pas vous refaire lecture, mais finalement c'est l'ajustement dont je vous parlais des crédits suite aux augmentations tarifaires en alimentation par exemple, sur les investissements le déploiement de nouveaux outils numériques pour les agents, ou encore

les travaux d'aménagement du square Saint-Alyre pour 25 k€. Vous les avez vus. Vous aurez peut-être des questions, mais en tout cas c'est une décision modificative habituelle pour le mois de juin qui vise à ajuster nos crédits, par exemple le versement au Clermont-Foot suite aux bons résultats sportifs pour 120 k€.

Et il n'y a pas que les dépenses, il y a aussi en budget supplémentaire les recettes. On a une recette complémentaire suite à la mise en place d'un abonnement stationnement pour résident, ainsi que l'ajustement de la DSU, je vous le disais, ou encore la participation de la Caisse des écoles au titre du projet Cité éducative. Pour les investissements, il s'agit plutôt d'écritures avec la diminution de la prévision des produits de cessions. Ça dépend de ce qu'on anticipe de pouvoir céder, et donc on ajuste à mi année.

Voilà pour la présentation.

J'espère avoir été suffisamment concise et je vais maintenant ouvrir le débat avec déjà des inscriptions.

Madame BARRAUD et ensuite Monsieur BRENAS.

Mme BARRAUD :

Merci Madame CANALES pour cette présentation.

Mes chers collègues, derrière un aspect toujours aussi technique, ce compte administratif 2022 est intéressant à ce qu'il dit à la fois du contexte économique et global que nous avons connu, mais aussi de notre façon de nous y adapter.

Le contexte, vous l'avez dit et redit en effet, l'année 2022 ressort un peu comme une année de bascule entre un cycle COVID qui se terminait et un début d'une situation géopolitique qui a fortement impacté notre situation budgétaire avec une inflation inédite. Au niveau municipal, l'impact est immédiat sur nos charges, sans parler des chocs sociaux et économiques que nous avons et que nous aurons à gérer en première ligne. Cette année aussi correspond à un moment où s'engage douloureusement le débat sur les perspectives vertigineuses que pose une adaptation à un réchauffement climatique qu'on annonce à 4 degrés d'ici 2100, et cette période de profondes secousses nous plonge dans une incertitude croissante et interroge les modalités de nos politiques publiques.

Et de ce fait, cet exercice 2022 en témoigne, nous avons pris le parti de nous adapter en préservant nos moyens et en tentant d'ajuster au mieux l'emploi de nos ressources. Donc c'est un vrai travail en effet de responsabilité mais aussi d'équilibre entre ce que nous sommes capables de faire et ce que nous devons faire pour essayer d'atteindre nos objectifs.

On peut noter en effet l'amélioration continue de la prévision budgétaire avec des taux de réalisation qui sont toujours meilleurs, ce qui signifie que malgré cette incertitude croissante, nous sommes capables d'anticipation et d'agilité. Mais cette prospective fait partie intégrante de cet effort d'évaluation de nos politiques publiques que nous portons avec détermination et tout azimut sur ce mandat, qu'il s'agisse d'évaluer a posteriori ou a priori les impacts économiques, financiers mais aussi sociaux et écologiques. Je vais citer deux exemples qui nous parlent et qui nous semblent importants à avoir en tête. Dans un premier temps, la critérisation croissante de notre commande publique via le SPASER, mais aussi le budget carbone dont nous déployons les lignes depuis décembre dernier. Mais il ne s'agit pas en l'occurrence d'une lubie d'écologiste mais avant tout de la transition vers des politiques publiques et des comptabilités plus globales et plus résilientes. Nos procédures budgétaires sont donc concernées en tout premier lieu. Car prévoir nos dépenses au plus juste, c'est aussi les économiser et s'appliquer les règles de sobriété auxquelles les Amish ont été si longtemps et si joyeusement brocardés.

Ainsi, pour conclure, cet exercice budgétaire 2022 n'est certes pas complètement révolutionnaire et Ce n'était pas forcément l'objectif vu le contexte, mais il épouse les contours de la période dans laquelle nous entrons et il permet de préparer une suite dont l'aspect reste pour le moins brumeux, l'incertitude quant à nos recettes futures et le flou que laisse l'Etat là-dessus n'en sont qu'un des témoignages nombreux.

Je vous remercie.

Mme CANALES :

Merci.

Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Mes chers collègues.

Alors c'est toujours très intéressant ces comptes administratifs. D'ailleurs nous préférons ça au vote du budget parce que là, nous ne sommes pas dans les promesses mais nous sommes dans les faits.

Alors une constante. Moi, ça fait maintenant un moment que je suis élu, j'ai toujours vu dans cette mairie une hausse des dépenses de fonctionnement supérieure au coût de la vie. Alors ça n'a pas changé. Je comprends qu'il y a des hausses qui sont obligatoires, inévitables, les points d'indice, etc., mais vous n'avez jamais réussi, c'est vraiment dans votre ADN, c'est comme ça, les dépenses de fonctionnement, elles sont toujours plus fortes, au-dessus des dépenses moyennes. Là, nous sommes quand même à plus de 9 M€ d'écart entre les comptes administratifs 2021 et 2022, une hausse de 5,9%, c'est toujours ce qui est en moins pour l'investissement.

La deuxième remarque, je crois que vous pouvez dire merci au gouvernement parce que beaucoup de recettes réelles de fonctionnement viennent des concours financiers de l'Etat et également des produits des impôts locaux via les bases fiscales qui ont augmenté de 3,4%. Alors toutes ces recettes, eh bien on les prend bien, mais elles sont le résultat non pas du local mais du national.

Et enfin, sur le taux de réalisation des investissements, nous ne sommes pas d'accord parce qu'avec des taux de réalisation de moins de 74%, on ne peut pas dire que ce soit exceptionnel quand même. Vous aviez voté 73 M€ de dépenses et vous réalisez 54 M€, ce n'est pas une grande victoire. Il ne faut pas dire que vous avez un beau taux de réalisation, il nous semble.

Donc pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur ce compte car il est certes sincère, mais sur le fond, il révèle une fois de plus la réalité de votre politique incapable de véritablement maîtriser les postes de fonctionnement de façon à maintenir un haut niveau d'investissement dans l'intérêt de notre ville et de ses habitants.

Mme CANALES :

C'est pas facile. Excusez-moi. Monsieur FAIDY. Merci.

Monsieur FAIDY :

Merci Madame CANALES.

Mes chers collègues, moi, je serai un peu moins sévère que Jean-Pierre BRENAS sur les frais de fonctionnement parce que, grosso modo, ils dérivent mais à peu près du niveau de l'inflation, une inflation entre parenthèses qui est beaucoup plus faible en France que chez tous nos voisins européens. Donc je mets en évidence ce point.

Maintenant, vous dites dans le rapport « exigence dans la réponse de proximité ». La proximité, ce sont d'abord les travaux d'entretien de base qui souvent ne sont plus faits, les travaux du quotidien qui ne donnent pas lieu à de grandes et belles inaugurations. Prenons la sécurisation du Parc de la Fraternité. Toujours les mêmes risques pour les enfants sur les aires de jeu et sur le parc en général. Là aussi, malgré les annonces, rien n'a bougé. Prenons la réfection de la place de la Rodade promise aux Montferrandais à chaque campagne municipale et toujours reportée. Prenons l'avenue Charras. La chaussée a été refaite, vous rachetez un immeuble à l'EPF, mais quelle stratégie pour faire revivre cette rue, la faire revivre normalement ? Pas continuer à la faire vivre de tous les trafics. Et ça c'est le quotidien des Clermontois qui vivent dans le quartier et utilisent la gare SNCF. Prenons la rue du Port. Sans parler du chantier des abords de l'église qui est stoppé sans aucune explication depuis plus de deux ans, parlons simplement du haut de la rue, la partie piétonne, avec ses pavés autobloquants des années 70 qui sont tellement, tellement en mauvais état que c'est certainement le lieu idéal pour se faire des entorses à Clermont-Ferrand. Prenons la mise aux normes d'accessibilité des écoles. Par exemple à Paul Bert ou à Jean de La Fontaine, les travaux qui étaient inscrits sur la période 2020-2023 ont été repoussés sans qu'aucun calendrier n'ait été communiqué. A cet égard d'ailleurs, Madame AUDET, vous deviez nous faire parvenir un courrier avec la liste des écoles qui ont fait l'objet d'une demande de dérogation de mise aux normes. Prenons également, je m'arrêterai rapidement ensuite, mais prenons également la végétalisation de la place de Jaude. Là aussi, quelle différence entre le discours et la réalité. Pensez-vous que ces carrés de verdure changent quoi que ce soit à cet îlot de chaleur que constitue la place de Jaude ? Je pourrais poursuivre la liste pour illustrer que contrairement à vos affirmations, vous ne vous occupez pas, ou pas assez, du quotidien des Clermontois.

Ensuite, vous nous dites, dans le même rapport, « responsabilité dans la gestion, pas de hausse de fiscalité, pas d'alourdissement de la dette, des dépenses RH contenues ».

Alors sur les dépenses RH, il est vrai que vous vous êtes contenté d'appliquer les augmentations du point d'indice décidées par l'Etat pour protéger le pouvoir d'achat des agents. On peut s'étonner que la NUPES en responsabilité à la Ville de Clermont ne s'applique pas ses propres revendications nationales. Vous pourriez distribuer du pouvoir d'achat à travers des primes et à travers le revenu des policiers municipaux qui, je le rappelle, n'ont pas été augmentés. Et à propos des policiers municipaux, pas d'embauches au niveau de ce qui avait été promis alors que vous nous parlez de la ville apaisée et qu'elle l'est de moins en moins malheureusement. Il y a moins de policiers municipaux aujourd'hui, à Clermont-Ferrand, que lors des élections municipales de 2019. Et ce n'est pas le récent courrier du Maire à ce sujet qui nous rassure.

Ensuite vous nous parlez de responsabilité dans la gestion. La subvention au CCAS a commencé à augmenter significativement en 2022. Cette année, vous avez voté une augmentation de cette subvention de 500 000 euros. Et il y aurait actuellement un trou de 600 000 euros qui impliquerait une baisse de 70% des aides aux familles à partir de septembre. Et moi, j'aurais aimé, si Madame JOSEPH avait été là, qu'elle puisse nous éclairer sur la situation du CCAS, d'autant que je ne vois rien dans le budget rectificatif qui est proposé au vote concernant le CCAS. Donc j'espère que là-dessus vous nous donnerez quelques éclairages.

Ensuite vous nous dites « pas de hausse de fiscalité ». Alors c'est vrai que l'alourdissement de la fiscalité de la dette est transféré à la Métropole. Alors vous tapez sur les Clermontois depuis la Métropole, impôts, grands projets qui ne tiennent pas leur budget, emprunts, et vous continuez de dire à la Ville : pas d'augmentation des impôts. On sait qui dirige la Ville, on sait qui dirige la Métropole, et je rappelle quand même les pourcentages d'augmentation des impôts qui ont été votés à la Métropole ou qui vont l'être

pour la CFE : 19,41% pour la CFE, 19,85% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 19,49% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 23% pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Voilà.

En réalité, moi, ce que j'aimerais, c'est qu'à Clermont les dépenses soient réellement consacrées à l'amélioration de notre quotidien et à la préparation de l'avenir, et non pas à la préparation de votre prochaine campagne électorale.

Je vous remercie.

Mme CANALES :

Merci.

Monsieur MIQUEL.

M. MIQUEL :

En quelques mots, je voulais répondre à Monsieur FAIDY parce que dans sa prise de parole il se veut donneur de leçons sur beaucoup d'aspects qui concernent le personnel et la rémunération du personnel de la Ville. Moi, je souhaiterais quand même lui rappeler quelques faits.

Premièrement, effectivement, notre collectivité a systématiquement appliqué l'augmentation du taux d'indice pour permettre que la majeure partie des salariés de la Ville, des fonctionnaires de la Ville, aient leur rémunération qui suive au maximum la question de l'inflation. Mais au-delà de ça, on a fait plus. On a négocié un RIFSEEP avec les organisations syndicales, et ce RIFSEEP aujourd'hui, il s'applique de manière majorée, notamment pour ce qui est des catégories C, les catégories les plus modestes dans les travailleurs de notre municipalité, et notamment aussi à la Métropole.

Vous mentionnez le CCAS. Moi, j'aurais aussi envie de vous dire Monsieur FAIDY, vu que vous représentez quand même le gouvernement en place et Monsieur MACRON, que le CCAS est lourdement impacté par les mesures qui ont été prises dans le cadre du Ségur de la santé qui est la question de revalorisation de la rémunération du personnel soignant, aides-soignants, infirmiers notamment, où il y a de gros problèmes pour pouvoir les embaucher parce qu'il y a une perte de vocation réelle, ce métier peine à attirer, et au-delà de la question financière qui est une question vraiment pas mineure, il y a quand même la question aussi de considérer ces métiers dans notre société, les métiers du soin, comme des métiers très importants. Et malheureusement, on a plus tendance à valoriser dans les médias ou ailleurs les golden boys que ceux qui, aujourd'hui, au quotidien, sont auprès de nos aînés ou auprès des plus jeunes dans les crèches et autres. Et ça, je dois vous dire quand même que sur la question du Ségur de la santé, l'Etat, il n'est pas au niveau où il doit être pour accompagner les EHPAD, pour accompagner les CCAS, et notre CCAS effectivement qui est le quatrième CCAS de France, le CCAS de Clermont-Ferrand, on est particulièrement fier de tout ce qu'il fait mais il n'est pas, comment dire, un secret qu'il a été particulièrement affecté par la période COVID que nous avons connue et le fait qu'effectivement nous avons fait en sorte que ce CCAS réponde à tous les besoins de ceux qu'on aide au quotidien, notamment dans les EHPAD, et que maintenir son activité 7jours/7, 24 heures/24 avec l'impact du COVID, ça a fait effectivement qu'on a été obligé de remplacer du personnel et que ça a été compliqué quand on avait du personnel qui était sur le flanc à cause du COVID de devoir effectivement recourir parfois à l'intérim qui a été très onéreux. Donc aujourd'hui, ce que vous dites sur la situation financière du CCAS, on en est pleinement conscient. Madame JOSEPH en est pleinement consciente.

Monsieur le Maire va présider le conseil d'administration du CCAS mardi prochain et je pense qu'il y aura encore plus de réponses qui vont être abordées. Mais ces défis-là, on ne les relèvera d'autant mieux que si

l'Etat assume toutes ses responsabilités, et aujourd'hui il n'y est pas. D'ailleurs le département non plus, vous y avez des amis je suppose, il n'y est pas non plus avec sa majorité, et nous allons d'ailleurs faire en sorte qu'aujourd'hui ce département, le département du Puy-de-Dôme, joue beaucoup plus la carte du partenariat avec le CCAS parce que ça sera indispensable si on veut que les Clermontois ne soient pas lésés.

Mme CANALES :

Merci.

Madame MAXIMI.

Mme MAXIMI :

Merci.

Moi, je voulais aussi rebondir aux interventions de la droite sur les CCAS notamment. On a parlé de celui de Clermont, Pierre MIQUEL vient de parler de celui de Clermont, mais je pense que ça concerne tous les CCAS en fait. On avait fait une réunion avec tous les CCAS territoriaux du département, et en fait tous sont dans des situations très difficiles. Pierre MIQUEL a parlé effectivement de la prime Ségur qui n'a pas été compensée totalement par l'Etat, pire, c'est une prime qui a été distribuée à quelques agents, qui a permis de mettre en concurrence des agents, ce qui est quand même assez invraisemblable quand on veut récompenser les premiers de cordée qui étaient là pendant le COVID et qu'en fait on leur a dit certaines vont avoir la prime, d'autres pas du tout, ça dépend des métiers, donc mise en concurrence des agents, ce qui est quand même vraiment assez scandaleux. Ça met en difficulté les budgets parce que ce n'est pas compensé. Puis il y a une autre situation qui a traversé, je crois, toutes les collectivités, c'est la question de l'inflation, du prix de l'énergie cet hiver. Et en fait, là encore, qu'a fait l'Etat ? Parce que, Monsieur BRENAS, vous dites « merci l'Etat ». Mais en quoi merci l'Etat en vrai ? Merci l'Etat ? Il n'y a pas eu de bouclier tarifaire, il n'y a rien qui a été fait réellement, il a fallu pousser pour avoir des miettes. Donc non, pas merci l'Etat. Puis merci l'Etat de quoi ? D'avoir supprimé la CVAE ? Parce qu'en fait, c'est ce qui se passe aujourd'hui pour les collectivités territoriales, c'est que des suppressions avec beaucoup de missions. Alors moi, je ne le fais pas pour défendre un budget que je ne vote pas mais d'un point de vue plus général, c'est quand même assez incroyable de dire merci l'Etat.

Ensuite, sur le point d'indice, enfin, il faut quand même pas... c'est très, très peu les revalorisations qui ont été faites. C'est très, très peu. On est à un niveau de 1,5 quand les agents demandent beaucoup plus. Ça fait des années que ce point d'indice était gelé, que les agents ont perdu en salaire, en salaire réel, ce qui est le cas d'ailleurs de tous les salariés dans ce pays. C'est qu'avec l'inflation, les salaires réels baissent pour la première fois dans notre pays, ce n'est pas rien, et ça marche pour les fonctionnaires. Donc là, non, pas merci l'Etat non plus parce qu'il se passe rien à ce niveau-là.

Et, enfin, moi, je voulais juste dire un petit mot sur la dette parce que je note quand même qu'on avait prévenu à plusieurs reprises que de prendre des emprunts à des taux variables hors Livret A, ce n'était pas une bonne idée, et qu'aujourd'hui on voit que ça augmente. Ce n'était pas une bonne idée. Je voulais juste rappeler cette question sur la dette.

Mme CANALES :

Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres inscriptions ? D'autres prises de parole ? Je n'ai pas vu Christophe BERTUCAT.

M. BERTUCAT :

Oui, bonjour. Re-bonjour, pardon.

Je voulais répondre sur l'accessibilité des écoles. Donc, effectivement, vous revenez souvent à la charge. On m'a fait des petites notes. Donc 65 groupes scolaires, enfin 65 écoles maternelles et primaires dans la ville, aujourd'hui 42 sont accessibles ou sous dérogation, 13 seront déclarées accessibles en 2023, donc 42 + 13 je vous laisse faire, et 4 seront déclarées accessibles en 2024. Pour les 6 autres, c'est-à-dire Brion, primaire, Jean Jaurès, maternelle, Du Ruy, maternelle et primaire, Jean de La Fontaine et Jean Zay, il y aura des travaux qui vont être fait dans les années qui viennent. Jean de La Fontaine début 2024, Jean Zay cet été, enfin l'année 2023. Ensuite concernant Paul Bert, vous m'interrogez sur Paul Bert. Paul Bert fait effectivement partie des écoles qui sont sous dérogation, dérogation pour l'ascenseur de la primaire de Paul Bert. Les seules choses qui ne sont pas conformes actuellement, on a une dérogation donc, je vous rappelle ce que ça veut dire dérogation, ça veut dire que tout doit être accessible au rez-de-chaussée, ce qui est le cas à l'école Paul Bert. Les seules choses qui ne sont pas conformes actuellement et qui vont être traitées incessamment sous peu, c'est l'éclairage et le cheminement extérieur, quelques portes à modifier et des emplacements dédiés dans les vestiaires du petit gymnase. Voilà ce qu'il reste à faire à Paul Bert.

Mme CANALES :

Merci.

Madame AUDET.

Mme AUDET :

Simplement pour répondre à Monsieur FAIDY qui nous parlait des pavés de la rue du Port, mais parlons des pavés de la rue des Chaussetiers, parlons de la campagne des façades qui ont été réalisées en centre-ville, parlons du gymnase Saint-Jean, parlons de la Scène Nationale, parlons du pôle petite enfance. Donc vous avez une vision un peu étriquée de ce qui se passe à la ville. Parlons de la place des Carmes et de la suite qui a débuté aujourd'hui. Donc vous avez plutôt une vision étriquée de ce qui se passe dans la ville, et en fait vous ne voulez voir que ce que vous avez envie de voir alors que la ville... et si on reprend par exemple l'avenue Charras, oui, il y a eu des travaux, des travaux doivent se poursuivre, et nous avons mis en place un droit de préemption, je le rappelle, pour pouvoir en effet reprendre des commerces qui fermentaient. Je pense que votre liste à la Prévert, nous pouvons en donner les contre... comment dirais-je ?

[Intervention inaudible]

Oui, d'accord, mais la place des Carmes, il n'y avait pas de place des Carmes dans notre projet. Voilà. Donc on peut toujours... il n'y avait pas la place Delille qui va commencer, donc voilà.

[Intervention inaudible]

En plus, vous avez... les choses évoluent, vous savez, la ville elle évolue, les choses ne sont pas figées forcément dans le temps comme vous le dites et il y a des projets qui à un moment prennent plus d'ampleur que d'autres. Je vous dis, les Carmes n'étaient pas prévues, et bien d'autres projets encore.

Mme CANALES :

Merci.

Monsieur CERVANTES s'il vous plaît.

M. CERVANTES :

C'est juste pour réagir par rapport aux travaux parce qu'il y a quand même une sorte de contradiction dans le discours qui est porté aujourd'hui par l'opposition de droite. Je dis tout le monde, je mets un peu tout le monde dans le même paquet, je suis désolé. Je fais un tir groupé.

Mais on a commencé ce Conseil Municipal en nous accusant qu'on faisait trop de travaux, qu'on avait ouvert de partout, dans toutes les rues, etc., et aujourd'hui, sur ce même débat, sur le compte administratif, on nous dit qu'il faut faire plus de travaux. Alors moi, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Parce qu'en fait, vous nous dites : Vous ne faites pas assez d'investissements, il n'y a pas assez d'investissements justement dans les rues que vous avez citées, et quand on le fait, vous nous dites qu'on fait trop de travaux. Donc à un moment donné, il va falloir résoudre vos contradictions.

Et moi, je rajoute un truc sur le point d'indice parce qu'effectivement ça a été dit mais je veux quand même aussi appuyer là-dessus, mais l'Etat, moi je veux bien qu'on remercie l'Etat en permanence, mais l'Etat ne fait rien. L'Etat décide de manière unilatérale qu'on va augmenter le point d'indice mais il ne met pas les moyens pour aider les collectivités derrière à compenser justement ce que ça coûte en fonctionnement. Donc, oui, ça prend de la place. Non, ce n'est pas... c'est factuel, c'est la réalité. L'Etat, comme d'habitude, ce n'est pas que votre gouvernement, le gouvernement précédent et le gouvernement d'avant, de Monsieur SARKOZY, fonctionnaient exactement de la même façon, c'est-à-dire : on fait des annonces, on transfère des charges aux collectivités, et ces charges ne sont jamais compensées. Au contraire, on nous enlève de la fiscalité, on nous enlève de l'autonomie fiscale et on recentralise l'ensemble de l'économie locale. C'est ça aussi la réalité et la réalité de ce budget de fonctionnement.

Mme CANALES :

Merci.

Est-ce qu'il y a encore des prises de parole, sinon je vais me permettre de répondre aux différents intervenants ?

Je vais essayer de vous répondre.

Je vais répondre à Monsieur BRENAS. Mais finalement ma réponse est un peu dans les questions et les réponses de Julien BONY habituellement qui manque à cet hémicycle puisqu'il aurait pu souligner la maîtrise des dépenses de fonctionnement et puis l'amélioration, je n'en doute pas, de l'autofinancement avec moins de recours à l'emprunt, j'ai insisté là-dessus. Parce que si Madame MAXIMI effectivement souligne qu'elle avait alerté à de nombreuses reprises sur les taux variables qui ont évidemment des plafonds et qui nous ont permis, ces taux variables, d'économiser plus de 3 M€ les 10 dernières années, il n'y a quand même absolument aucune remarque autour de l'endettement qui d'habitude est le sujet principal de l'opposition. Et c'est normal que l'opposition s'intéresse à la dette. Mais comme effectivement nous avons beaucoup moins recouru à l'emprunt, je l'ai dit, et Madame BARRAUD l'a souligné, afin d'avoir une juste intervention soutenable pour notre collectivité mais aussi efficace, je dois dire quand même qu'il faut le mettre en avant.

Alors les dépenses de fonctionnement. Monsieur BRENAS, je suis évidemment à l'écoute de ce que vous pouvez dire même si vous ne dites pas ce que c'est exactement. Derrière, vous l'avez compris, les dépenses de fonctionnement, c'est une grosse partie des ressources humaines puisque c'est 57%, mais vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas forcément ça que vous regardez, mais les dépenses de fonctionnement c'est aussi par exemple la Delta entre 2021 et 2022, le projet Bamba qui est un projet, le budget annexe, qui

sont des dépenses de fonctionnement puisque c'est un budget annexe. C'est un projet d'avenir. Tout à l'heure, vous disiez au Maire : vous êtes incapable d'anticiper, d'écrire la ville de demain, de faire des projets résilients, écologiquement positifs, etc. Bamba, c'est un démonstrateur de comment on doit aujourd'hui décarboner l'acte d'aménager, l'acte de construction de notre ville de demain. Monsieur BERNARD en parlera bien mieux que moi. Donc c'est une partie de l'explication de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, en dehors des dépenses RH dont je pense vous avoir fait écho et sur lesquelles mes collègues sont revenus. C'est aussi l'augmentation de subventions aux associations pour la Capitale européenne de la culture qui est quand même pour nous un symbole très important. C'est aussi, et vous l'avez souligné, des dépenses supplémentaires pour le CCAS. Donc il n'y a pas de gabegie financière sur les dépenses de fonctionnement, et je dois vous le dire aussi, il y a des dépenses saines qui sont des dépenses pour construire l'avenir et le projet BAMBA fait partie de mon explication.

Après vous dites : il n'y a pas quand même à bomber le torse, les recettes, c'est grâce au département. Bon, Monsieur CERVANTES a tout dit, je ne vais pas revenir sur l'indexation sur l'inflation de la DGF qu'on appelle de nos vœux mais qui n'existera sans doute jamais, le rétablissement de l'ISF pour abonder la DETR, la T6 ou la DGF puisque de toute façon, ça, ce n'est pas des choix qui nous reviennent et le gouvernement ne le fera jamais. Mais cela dit, plus de recettes, ça serait quoi ? Parce que si c'est des recettes locales, Monsieur BRENAS, c'est soit l'augmentation des impôts, soit l'augmentation des tarifs. Et dans le budget 23 que nous avons voté, on s'est engagé en période de crise et de récession à ne pas augmenter le prix des cantines. Après, moi, je veux bien inventer des recettes. Si quelqu'un gagne à l'EuroMillions, j'aimerais bien qu'il fasse un don de mécénat à la Ville de Clermont, Madame BARRAUD s'en occupera parce qu'elle s'occupe de ça à la Ville. Mais aujourd'hui, je n'ai pas l'impression qu'on manque de ressources. On essaye d'optimiser nos dépenses. Je vous rappelle juste, et je ne l'ai pas dit tout à l'heure dans mon propos, on a pris un contrat avec l'URSSAF pour nos personnels, puisqu'avant nous étions notre propre assureur en tant qu'employeur, qui va nous permettre d'éviter 400 000 euros de dépenses à partir de 2024, de mémoire 400 000 mais je crois que c'est ça. Je veux dire que l'innovation en matière d'optimisation de la dépense, d'optimisation des recettes et d'agilité, on fait comme on peut, et je pense qu'on ne manque pas de réponses et de ressources. Donc les recettes, je ne vois pas. Nous, non, on a décidé de ne pas augmenter les tarifs mais je note que c'est effectivement une piste puisque, on le sait tous, augmenter les tarifs notamment des cantines et de tous nos services pourrait être une piste. Mais sinon, je ne vois pas Monsieur BRENAS.

Egalement Monsieur FAIDY, je ne répondrai pas tout à fait à tout parce que je sens poindre une petite nostalgie du débat métropolitain que nous aurons sur le compte financier unique la semaine prochaine puisque vous avez parlé de la Métropole principalement. Mais évidemment vous faites bien de relier les deux puisque nous avons, je l'ai dit, des services communs avec la Métropole puisque nous versons à la Métropole aussi 13 M€ à peu près par an pour nos services communs. Mais aujourd'hui, on a quand même une juste intervention. Eh oui, bien sûr qu'il y a une partie de la dette qui est à la Métropole puisque ça a été l'objet... mais un jour ce sera terminé aussi la rétribution que la Métropole nous donne dans le cadre des transferts de compétences. Donc aujourd'hui, je ne peux pas vous dire qu'on laisse filer les dépenses et qu'on matraque fiscalement parce que, de toute façon, ce n'est pas le sujet du Conseil Municipal mais plutôt, puisque vous avez parlé des taxes métropolitaines, de celui de la Métropole, et vous pourrez faire poser toutes les questions à Hervé PRONONCE qui vous répondra. Cela étant, je me permets quand même un tout petit truc, parce que vraiment je suis un peu chagrinée. Alors je sais que vous ne représentez pas Emmanuel MACRON himself et l'intégralité du gouvernement mais vous êtes quand même dans leur parti, et qu'aujourd'hui on nous dise Monsieur FAIDY qu'on n'a pas de proximité alors qu'on fait des actions – Madame STANISLAS vous en a fait le résumé, je vous en ai fait le résumé – il y a des actions de proximité quotidiennes avec les enfants, Démos, la culture, le sport... on a la tête qui tourne puisque même Monsieur LANDIVAR trouvait qu'on avait une liste à la Prévert. Dire ça alors qu'aujourd'hui, enfin il y a quelques jours, le gouvernement a voté le déremboursement d'une partie des frais de soins dentaires pour une population qui en aura le plus besoin...

[Intervention inaudible]

Mais oui, c'est ça la proximité !

M. BRENAS :

[inaudible]

Mme CANALES :

Mais j'espère que vous lui direz Monsieur BRENAS parce qu'il faut absolument revenir sur cette... c'est ça la proximité, il faut absolument revenir sur cette dinguerie.

[Intervention inaudible]

S'il vous plaît, je ne peux pas faire les deux micros. Prenez la parole. Donc voilà. Bon, je sais bien que ce n'est pas vous qui l'avez décidé, mais cela étant vous faites partie d'une majorité qui a voté ça et vous ne pouvez pas aujourd'hui dire qu'on ne fait pas de proximité. On va engager des travaux pour faire une mutuelle municipale, on a déjà répondu avec les maisons de santé, avec beaucoup d'actions, en dehors même des actions du CCAS, à la proximité, à l'urgence sociale, donc voilà. Je suis désolée, ça me chagrinerait, il fallait que je le dise. Et je pense que sur la proximité, nous n'avons pas beaucoup à rougir et j'espère les uns ou les autres vous pourrez tenir Julien BONY au courant du désendettement parce que, quand même, j'étais très fière de pouvoir lui annoncer que nous avons bien fait ce que nous avions prévu de faire en matière de dette.

Je vous remercie.

Attendez, je reprends mon fil conducteur, je ne suis pas habituée.

Donc je vais mettre aux voix le compte administratif, et puis après on peut faire revenir Monsieur le Maire pour voter les deux autres budgets supplémentaires.

Ah pardon ! Madame CHENNOUF-TERRASSE avant la mise aux voix.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je voulais juste faire une petite parenthèse.

Effectivement, vous avez rappelé les engagements de votre majorité et rappelé quand même à la majorité présidentielle ici, au Conseil Municipal, que... bon, en 2000, vos arguments auraient été valables puisque, moi, étant présidente du Neyrat Foot sur les quartiers Nord, donc actuellement le parc qui s'appelle le parc de la Fraternité, juste rappeler qu'en fait il y a à peu près 3 semaines, on a quand même célébré un tournoi de foot important qui est quand même essentiel dans la vie quotidienne des sportifs et des gens du quartier, que le parc de la Fraternité a été refait. Je vous aurai dit ok, il n'y a pas de souci, j'abonde dans votre intervention si ça avait été dit en 2000. Puisqu'en 2000, étant présidente du Neyrat Foot, on se battait justement pour que le parc, le terrain, soit mis aux normes avec toutes les normes de sécurité qui en incombent. Donc aujourd'hui, je trouve que quand même votre intervention, elle est un peu déplacée, et que finalement, je ne suis pas toujours d'accord avec la majorité municipale, et je le dis, mon groupe le dit, on le répète, on insiste, on le fait entendre. Mais aujourd'hui sur la question du parc de la Fraternité, je trouve que quand même c'est regrettable votre intervention. Parce que ce jour de... ça symbolise ce jour qui était très important où autrefois on l'appelait la CAN, qui était quand même constitué et organisé par les jeunes des quartiers, votre collègue Madame Fatima, qui est quand même originaire du quartier, n'était pas présente le jour de ce tournoi-là. Donc ne dites pas n'importe quoi. Le parc de la Fraternité, le

stade... non, non, mais le stade, on peut rappeler l'histoire, ça a commencé par le parc de l'Oasis, donc qui a été monté par les jeunes du quartier. Donc on peut rappeler l'histoire. C'est quand même aberrant de raconter de telles absurdités. J'y suis régulièrement sur le quartier de Croix-Neyrat, je vois les équipes sportives qui s'entraînent, et je vois ce qui a été fait, donc ce qui a été fait, il faut aussi pouvoir en parler. Ce qui n'est pas fait doit être dit aussi.

Merci.

Mme CANALES :

Merci.

Madame BISMIR.

Mme BISMIR :

Je réponds justement à Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Si vous avez bien entendu l'intervention de mon collègue, il ne parlait pas du parc... enfin il parlait du parc de la Fraternité en général et pas du terrain de foot. On a été abordés par plusieurs personnes, et moi-même, mes enfants jouent dans ce parc, il y a des aires de jeux qui sont à même pas deux mètres de la route. Si ! Il y a des photos, on a fait des vidéos, on a montré des choses. Des élus sont venus constater également. Quand on parle du parc de la Fraternité, on parle de tout le parc, on ne parle pas seulement du stade de foot mais de toutes les installations qui sont mises en place. On demande une sécurisation du parc de la Fraternité en extérieur. Voilà.

Mme CANALES :

Très bien. Merci.

[Intervention inaudible]

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

[inaudible]

Mme CANALES :

Madame CHENNOUF-TERRASSE ! Allez, on va mettre aux voix, que ce ne soit pas trop le bazar. Allez-y. Allez, M. MULLER ! Le pouvoir de M. BONY ? Mme JALICON ? M. CERVANTES ? Mme BERNARD ? Tu n'as pas voté.

Allez, 40 pour, 10 abstentions, 4 contre.

Le compte administratif est donc adopté et le Maire peut donc revenir.

M. le Maire :

Merci.

Alors nous allons prendre maintenant le vote... puisque vous avez eu la présentation j'imagine exhaustive, nous allons prendre celui sur le rapport annuel de la dette.

[intervenant inaudible]

M. le Maire :

C'est une information ? Oui, oui, pardon, excusez-moi.

Et donc le vote du budget supplémentaire, la DM n°2. Cette fois il y a bien un vote.

Merci. Le vote est clos.

41 Pour ; Aucune abstention ; 14 Contre. Adopté.

Nous passons à la commission n°2, avec la délibération n°8.

COMMISSION 2 : Urbanisme – Aménagement et architecture – Politique foncière – Mobilité durable – Cadre de vie – Espace public – Logement – Habitat – Rénovation urbaine – Tranquillité publique et prévention – Commerce et artisanat – Politique mémorielle – Environnement – Nature en ville

8. Convention de réalisation PIA « démonstrateur villes durables » pour le projet BAMBA

M. le Maire :

Monsieur BERNARD, vous avez la parole.

M. BERNARD :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le projet BAMBA au cœur de l'écoquartier de Champratel la Grande Plaine qui consiste, mais vous le savez parce qu'il a déjà fait l'objet d'une présentation il y a je crois 1 an, en la vente de terrains à bâtir où chaque projet est éco-conçu sur-mesure avec ses futurs habitants. C'est ce caractère extrêmement innovant et ambitieux qui est reconnu à travers cette délibération. Elle porte sur la mise en place d'une convention de réalisation qui donnera lieu à un financement de 3 380 000 euros. Ce financement, il vient du programme d'investissement d'avenir, donc c'est l'Etat, la Banque des territoires en partenariat avec l'ANRU pour les projets qui, comme ici, sont situés dans des quartiers prioritaires, Etat donc qui avait lancé en mai 2021 l'appel à manifestation d'intérêt démonstrateur de la ville durable qu'il avait doté de 305 millions d'euros. La BAMBA a été un des neuf lauréats de la première vague. Il y a eu une deuxième vague, c'était le 10 janvier 2022 où 30 autres projets en France ont été labellisés « démonstrateur de la ville durable ». Mais surtout, nous sommes aujourd'hui à travers cette délibération le premier démonstrateur de la ville durable à entrer en phase de réalisation. C'est-à-dire que l'ensemble des autres démonstrateurs sont encore en phase d'incubation, on espère évidemment qu'ils pourront voir le jour, mais c'est le cas pour BAMBA et c'est évidemment pour nous une grande fierté et une grande satisfaction de voir à la fois cette reconnaissance mais aussi cette avancée concrète du projet.

Un démonstrateur de la ville durable, c'est un projet intégré transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale, qui met en œuvre des solutions innovantes. L'innovation peut être entendue sous différentes formes mais c'est bien toujours dans le cadre d'une opération de transformation d'un quartier et doté d'une stratégie de réplique. C'est la notion de démonstrateur. Ce qui intéresse l'Etat dans l'expérimentation BAMBA, c'est bien la possibilité de pouvoir reproduire la

méthode que nous avons inventée ici à Clermont-Ferrand sur d'autres territoires pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux qui se posent de la même façon partout en France.

Le financement de la phase de réalisation porte donc sur 14 actions qui sont regroupées sur 7 thèmes. Je ne vous les passe pas tous en revue mais ça va concerner notamment bien sûr le fait de pouvoir recruter des porteurs de projets, de pouvoir co-concevoir ces projets avec eux, de les accompagner. Il y a aussi bien sûr les dimensions écologiques et paysagères, mais surtout cette notion d'évaluation, de stabilisation, de diffusion du modèle, la réplication, et donc c'est l'ensemble de ces actions qui font l'objet d'un budget annexe de la Ville, dont je rappelle d'ailleurs qu'il est à l'équilibre, mais là on va percevoir cette convention qui sera de 3 380 970 euros répartis sur les 4 années qui viennent puisque nous rentrons en phase de réalisation. Voilà. Une grande satisfaction.

Et simplement parce que la question avait été posée en commission, actuellement il y a 48 porteurs de projet qui sont accompagnés concrètement, donc des familles qui veulent venir s'installer dans le cadre de ce projet. Ça représente 20% des personnes qui avaient été rencontrées en amont puisque c'est toujours comme ça, beaucoup de gens ont bien sûr manifesté un intérêt, mais 20% d'entre eux sont aujourd'hui accompagnés. Les premières attributions de lots ont déjà été faites ainsi que les premiers permis de construire déposés, et en septembre le premier chantier BAMBA va pouvoir commencer. Donc on est bien... on n'est pas sur des projections de long terme, on est bien dans la ville qui se transforme et c'est évidemment une grande satisfaction, et je crois qu'on doit d'abord penser à eux, à ces familles, à ces futurs habitants du quartier qui finalement sont les co-concepteurs aussi de ce projet avec nous.

Je terminerai en disant que j'entends souvent beaucoup de critiques et de polémiques sur l'urbanisme clermontois, mais je constate qu'aujourd'hui avec une telle délibération, nous sommes en pointe au niveau national sur les politiques urbaines, sur les projets urbains, c'est une réalité. Nous sommes bien en phase avec les enjeux qui traversent toutes les villes qui sont évidemment très difficiles à traiter, le débat politique simplifie souvent les choses, mais ici nous sommes reconnus, et il y a une autre reconnaissance que je ne peux pas ne pas mentionner dans ce Conseil Municipal, c'est que c'est un architecte Clermontois, ou plutôt cantalo-clermontois, le directeur de notre école d'architecture qui vient d'être nommé grand prix de l'urbanisme. C'est une grande fierté là aussi pour notre territoire, pour notre école, 700 étudiants qui étudient l'architecture et l'urbanisme dans notre ville tous les ans, et de nombreux projets ont été conduits par Simon TEYSSOU puisque c'est lui et qu'on doit l'honorer sur notre territoire. Et on espère d'ailleurs que cette architecture différente, qui pense la question de la ressource, la question du carbone, puisse faire école. Voilà, je voulais terminer par ça. Et notamment, pourquoi pas, à BAMBA.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur LANDIVAR.

M. LANDIVAR :

Merci Monsieur BERNARD pour la présentation.

La délibération qui nous est présentée est loin d'être anodine puisqu'il s'agit d'un passage de la phase d'incubation à la phase de réalisation du projet BAMBA. C'est le moment où les déclarations d'intention justement laissent la place à la mise en œuvre concrète et notre vigilance doit être à son maximum pour nous assurer que le résultat corresponde au discours que nous avons soutenu.

Juste préciser simplement qu'on n'est pas démonstrateur de la ville durable comme si la ville durable était un concept acquis. Une ville durable, c'est l'entreprise qui gère en fait cette interaction entre collectivités locales et les différents partenaires qui s'associent à ce type de projet.

Vous me permettez donc de témoigner d'une certaine inquiétude puisque les documents présentés en commission sont relativement insatisfaisants. Pour commencer, vous ne présentez aucun bilan de la phase précédente, et celui-ci nous a été transmis seulement avant-hier suite à la demande de la commission. Et il y a quelques points quand même assez lacunaires dans ce bilan et des points qui suffisent à nourrir les inquiétudes.

En dehors du seul immeuble collectif, le bilan actuel nous parle de 16 logements pour 28 nouveaux habitants, soit donc moins de 2 habitants par logement. Est-ce que l'on doit conclure que le logement de demain, dans un écoquartier de ce type, qui se veut être un démonstrateur, c'est une sorte de nouveau type de pavillon individuel, écologisé, sachant que là aussi, par ailleurs, vous n'arrêtez pas de dire qu'il faut construire la ville sur la ville, donc à un moment donné il faut aussi se décider sur ce plan-là.

Le discours sur le sur-mesure, sur la personnalisation, l'étude individuelle de chaque projet d'habitat n'est-il pas en train de se muer en un simple laisser-faire sans véritable projet structurant qui pourrait être une norme pour d'autres quartiers par exemple.

On nous parle de mixité sociale mais quels sont les objectifs concrets en la matière ? Aujourd'hui, 5 lots sont réservés par des locataires du parc social, a-t-on mis en place une méthode pour que ce chiffre ne reste pas bloqué à 5 pour tout le reste du projet ? Je me permets, et mes collègues s'associent à cette réflexion bien évidemment, d'insister sur ce point car nous faisons la différence entre la mixité sociale qui est un moyen de faire société et la gentrification qui est un processus de marginalisation des classes populaires. D'après les discours que j'entends en commission, la nuance n'est pas forcément acceptée et claire pour tous les acteurs de ce projet.

Sur l'écologie là encore, la vision semble se limiter à la frontière de chaque parcelle. On nous parle de plantations sur-mesure sur chaque lot à choisir dans un large catalogue comme s'il suffisait de planter n'importe quoi dans n'importe quel environnement pour faire de l'écologie. Ne peut-on pas se saisir de cette occasion pour intégrer des projets de construction à un système cohérent où justement il y ait une dimension notamment démocratique qui serait ancrée au devenir urbanistique de notre ville.

Alors simplement vous dire vigilance sur ce projet, on sera de plus en plus vigilant pour que justement on ne retombe pas dans les écueils des écoquartiers... enfin les écoquartiers des années 90 qui aujourd'hui, comme vous le savez, sont extrêmement fragiles et montrent qu'ils ne sont pas si durables que ça, parce qu'effectivement quand on gratte un petit peu dans ces aspects d'écoquartiers, on se rend compte que beaucoup de matières premières sont importées, les constructions se révèlent fragiles, etc., etc.

Merci beaucoup.

M. le Maire :

Merci.

Madame GALLAIS.

Mme GALLAIS :

Merci. Bonjour à toutes et à tous.

C'est avec un grand plaisir que nous accueillons, nous, au contraire, cette délibération sur le projet BAMBA pour plusieurs raisons.

Je suis un peu surprise de l'intervention de Monsieur LANDIVAR et du groupe de la France Insoumise, et pour plusieurs raisons. Je crois qu'on doit au contraire se féliciter de la mixité, et vraiment à la fois pour être adjointe des quartiers Nord et avoir accompagné des familles sur le projet BAMBA qui nous ont sollicités, qui sont pour la plupart issues, habitants des quartiers politiques de la ville, plutôt des familles populaires en termes de salaires, et qu'elles puissent avoir accès dans le contexte actuel, Monsieur LANDIVAR, de l'augmentation des taux d'intérêt, de l'augmentation du foncier, à des lots à des prix plus qu'abordables avec un accompagnement individualisé qui respecte vraiment énormément de critères écologiques, je pense qu'il faut se féliciter justement que dans cette ville, la ville de Clermont-Ferrand participe financièrement à permettre à la fois la mise en œuvre de logement social, et ça nous est souvent demandé par les familles d'avoir accès à un petit jardin, un petit terrain, et je crois que c'est justement l'habitat de l'avenir, ça. C'est l'habitat de l'avenir d'avoir des maisons vraiment petites en emprise foncière, mais à la fois avec des petits extérieurs. Donc je crois que là... je pense que mon collègue Grégory BERNARD vous répondra aussi, mais là vos réserves m'étonnent vraiment sincèrement au vu du tremplin que ça peut être pour le développement du quartier, et vous n'êtes pas sans le savoir, en tout cas les habitants des quartiers Nord le savent, il a besoin ce quartier d'un réel vraiment... d'un changement en termes de mixité sociale.

Donc ce projet immobilier BAMBA au cœur de cet écoquartier de Champratel dont le portage se fait en régie, donc ça, ça nous paraît extrêmement intéressant, pallie d'une certaine façon à la carence du privé qui ne s'engage pas beaucoup dans les quartiers populaires et les quartiers Nord de Clermont-Ferrand. Ça, c'est à souligner aussi dans les critiques qui ont été faites précédemment. Ce portage en régie, il est donc en circuit court et il permet à la ville, grâce à l'économie réalisée, de financer l'accompagnement individualisé des futurs habitantes et habitants, un accompagnement qui comprend la promotion des lots, le travail sur le cahier des charges de la phase de construction où les nouveaux propriétaires sont accompagnés à chaque étape de leur projet. L'approche immobilière usuelle en macro-lots cède donc la place à une autre vision, celle d'une autre logique qui est celle des micro-lots, avec une vente des terrains à bâtir, découpe en fonction des besoins et des aspirations des futurs habitants et habitantes. Et comme l'a dit notre collègue Grégory BERNARD, il a souligné que BAMBA sera le premier lotissement de France co-conçu par ses habitantes et ses habitants. Ainsi il me semble que le but poursuivi est louable puisqu'il est de produire un habitat abordable, sobre en foncier, pour ne pas artificialiser outre mesure nos quartiers, mais aussi avec une haute ambition paysagère et écologique grâce à un accompagnement architectural, technique et paysager. C'est donc un projet innovant à plusieurs titres. Je ne veux pas être redondante, Grégory BERNARD a dit plusieurs choses, mais je pense qu'il faut quand même insister. Premièrement du point de vue du pilotage et du déploiement du projet, ce qui a par ailleurs permis à la ville d'être lauréate d'un appel à projet de l'Etat, ça a été dit, appel à manifestation d'intérêt démonstrateur de la ville durable, ensuite du point de vue de la mise en œuvre puisque les futurs habitantes et habitants sont associés de manière active dans la conception des plans pour répondre au mieux à leurs besoins. Mais aussi innovant parce qu'il va favoriser une mixité entre propriétaires occupants et locataires avec des lots réservés aux familles du parc social, un critère évidemment au cœur de l'engagement de la ville, tant dans notre urbanisme que dans nos politiques publiques de l'habitat. Ainsi les prix sont très en-dessous de la moyenne du marché privé, ce qui est un impératif dans un contexte de tension très forte pour les familles modestes comme je l'ai dit précédemment, avec la hausse de l'inflation et les taux d'intérêt bancaires en augmentation permanente et qui excluent de plus en plus de familles du premier achat immobilier. C'est également un projet ambitieux par plusieurs aspects, ça a été dit. 3 M€ investis. Un objectif de mixité sociale corrélé à un objectif de sobriété foncière qui se conjugue sans en rabattre ni sur la qualité de l'habitat, bien au contraire. Enfin la plus-value écologique est notable. Dans ce quartier au cœur de la métropole, la nature est amenée à occuper une place à part entière. Enfin nous tirons parti de la relative densité qui résulte du cahier des charges pour apporter une plus-value

sociale et relationnelle à BAMBA puisque le plan du quartier avec des voies piétonnes favorise un réseau de voisinage et de mobilité douce.

En conclusion, la Ville agit donc à plusieurs niveaux pour améliorer le cadre de vie de toutes et tous, mobilité, partage de l'espace public, habitat. Le projet BAMBA s'inscrit dans ce grand mouvement de transformation de la Ville qui n'oublie pas nos quartiers populaires, au contraire, pour construire le Clermont de demain, une Ville résiliente, accueillante et inclusive, respectueuse des enjeux écologiques, une Ville véritablement faite pour toutes et tous.

M. le Maire :

Merci.

Madame VIGNAL.

Mme VIGNAL :

Merci Monsieur le Maire.

Oui, je ne pensais pas avoir besoin de défendre un tel projet. Dans sa présentation même, vous avez tous les arguments qui répondent aux objections que nous venons d'entendre de la part d'un de nos collègues. D'abord mixité sociale, une recherche de mixité urbaine, sociale, de sobriété urbaine, tout en poursuivant dans les zones prévues à cet effet l'urbanisation mais en diversifiant l'offre de logements pour coller à la demande, parce que la demande sur notre métropole qui nous permettra d'éviter que les foyers primo-accédants s'éloignent de la métropole, cette offre, elle est indispensable mais on ne peut pas l'abandonner au seul registre de la promotion privée. La force de BAMBA, entre autres, je laisserai évidemment notre collègue rentrer dans les détails, la force de BAMBA, c'est d'être là pour faire le boulot d'un promoteur privé, mais mieux, si je puis me permettre, je sens que je vais me faire des amis, mais mieux parce qu'en fait nous n'avons pas de marge à préserver si ce n'est pour accompagner les habitants. Et vous avez eu une inquiétude, Monsieur LANDIVAR, sur l'artificialisation. Là, il faut peut-être quand même expliquer ce que c'est apparemment parce que vous n'avez toujours pas compris ou alors vous le faites exprès. Je crois que vous le faites exprès. L'artificialisation, c'est par rapport à une situation donnée à un moment donné, est-ce qu'on crée plus d'artificialisation que ce qui était prévu et supportable dans une trajectoire qui doit nous amener à zéro artificialisation en 2050. Eh bien c'était prévu à l'urbanisation, donc il n'y a pas de souci, mais avec des qualités qui font que cette urbanisation est écologique d'une part, sociale d'autre part. Et enfin, non, on ne va pas faire plus de logement social parce que je vous rappelle qu'on est dans un quartier où il y a suffisamment d'offres de logement social et c'est bien ça qui nous manque aujourd'hui, c'est un modèle alternatif, intermédiaire, entre le logement social et la promotion privée.

M. le Maire :

Merci.

Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Je voudrais répondre un peu à Madame GALLAIS qui est surprise de l'intervention de mon collègue LANDIVAR.

Alors moi, je comprends votre réponse à son intervention puisque vous faites partie de la majorité, donc vous n'allez pas dire le contraire de ce qui est mis en place ou ce qui va être mis en place. Alors quand on

parle d'un habitat... vous parlez d'un habitat abordable, d'un projet émanant et qui s'adresse à qui, là est toute la question. Les futurs habitants sont actifs dans l'élaboration de leur futur projet d'habitat individuel au prix en dessous. Alors en dessous de quoi ? Donc il faut donner des chiffres, il faut expliquer. Certes, mais pour combien de mètres carrés ? Parce qu'en fait, quand on regarde un peu... parce qu'on suit quand même, on n'est pas bête. On s'intéresse quand même à ce qui se passe. Alors moi, je reprends simplement sur lagrandeplaine.fr. Sur un terrain de 280 m², à partir de 70 400 euros TTC, TVA 10%. Maison T3 de plain-pied de 85 m² idéale pour la retraite. Peut-être pour la mienne, remarquez. Et puis, bon, quels mètres carrés va-t-il rester autour de cette maison pour vraiment avoir le plaisir d'y habiter ? Alors nous, on a toujours défendu la question du logement social. Le problème, c'est que dans le quartier, le projet BAMBA se situe dans un quartier où on détruit le logement social. Alors à un moment donné, il faut peut-être réfléchir. Moi, je comprends. A l'époque où j'étais aux côtés de Monsieur LAFFONT, j'ai voté pour l'accession à la propriété en toute conscience parce qu'il y avait des personnes, j'ai défendu des personnes sur les quartiers Nord qui étaient locataires depuis de nombreuses années sur des habitats, rue de Gomel, individuels, et qui souhaitaient acquérir leur bien. Il n'y avait pas de problème de ce côté-là, aucune conscience qui permettait de me dire attention avec ce que tu mènes comme combat sur la question du logement social, non, pas du tout. Je voudrais juste rappeler ça à Madame GALLAIS parce que Madame GALLAIS, peut-être qu'elle est adjointe sur les quartiers Nord, mais je ne sais pas si elle maîtrise tout à fait la volonté des habitants de ce quartier, puisque la volonté des habitants de ce quartier, c'est aussi le budget, le budget qui peut être dégagé justement sur l'achat d'un terrain et leur permettre de construire soit R1 soit plain-pied. Voilà. Mais à des tarifs... peut-être que vous êtes effectivement sur le projet BAMBA à un tarif en dessous de la moyenne, mais ça reste relativement très cher.

Alors pour ce qui est de Madame VIGNAL, vous parlez de la force d'un projet. Ok. Il y a des points sur lesquels on est tout à fait d'accord. Il y a des points sur lesquels on n'est pas d'accord. Et vous parlez d'artificialisation. Et vous dites à Monsieur LANDIVAR qu'en fait il ne connaît pas son sujet. Eh bien c'est bien dommage parce qu'il le connaît très bien. Il le maîtrise très bien. Il donne des arguments.

Merci.

M. le Maire :

Monsieur BERNARD peut-être pour résumer.

M. BERNARD :

Merci Monsieur le Maire. Et merci aux différents collègues qui ont pris la parole.

Alors je vais notamment saluer l'intervention de Madame GALLAIS et de Madame STANISLAS, Madame VIGNAL pardon. Parce qu'il y a plusieurs façons certainement d'être de gauche et d'être écologiste mais, vraiment, je n'arrive pas à comprendre les réserves que vous pouvez avoir sur ce projet. J'essaie de revenir sur différents points, et je pense d'ailleurs que vous avez tort de trop le politiser parce que je ne vois pas en fait... par exemple, pour qui nous faisons ce projet, Fatima ? C'est intéressant, tu as posé la question. Et qui sont les bénéficiaires finalement d'un projet comme celui-là ? Eh bien ce sont les classes moyennes et populaires. Ce sont les classes moyennes et populaires. Classes moyennes et populaires que nos modèles d'aménagement, pas de la ville de Clermont-Ferrand, ceux qui ont existé dans la France du deuxième XXe siècle et qui perdurent encore aujourd'hui, même s'ils sont à bout de souffle, qu'est-ce qu'ont fait nos modèles d'aménagement ? Ils ont repoussé les classes populaires. Ils ont repoussé les classes populaires. Mécanisme de gentrification Monsieur LANDIVAR, prix des terrains Madame Fatima CHENNOUF-TERRASSE, ont repoussé les classes populaires de plus en plus loin des centres et de plus en plus loin notamment des zones d'emploi, ce qui est un désastre social, c'est la crise des Gilets Jaunes, dépendance au pétrole, etc., c'est aussi évidemment un désastre écologique. Et donc, je dis que, oui, il y a plusieurs

façons d'être de gauche et d'être écologiste, et notre façon à nous, c'est d'essayer justement d'inventer... parce qu'on invente, et j'assume d'ailleurs, je pense que je l'ai toujours dit, que certainement nous commettrons des erreurs, que certainement nous ne réussirons pas complètement, que certainement il y aura des choses à corriger, etc., sauf que nous sommes aujourd'hui les seuls à le faire. Nous sommes les seuls à le faire. Et nous sommes reconnus d'ailleurs pour ça. Et c'est pour ça qu'on est accompagnés. Parce que nous inventons un autre modèle. Et cet autre modèle, c'est quoi ? C'est de permettre justement de concilier des choses qui ne sont pas faciles à concilier. D'abord la sobriété foncière, et Odile l'a rappelé. BAMBA, c'est sur une friche, ce n'est pas de l'artificialisation des sols. C'est une friche où il y avait des captages, etc. Donc c'est sur une friche. Dans un quartier populaire. A 5 minutes à pied du tram. Connecté à notre schéma cyclable. Et donc, c'est la possibilité... et ça, ce critère-là quelque part, il est fondamental. Et il va être documenté sur le plan de l'impact carbone. La possibilité de proposer à des gens de venir construire leur maison ici plutôt que de partir à 30, 40, 50, 70 kilomètres. Et ça existe. Je suis président d'une agence d'urbanisme qui documente les trajets, qui documente ces notions de desserrement démographique, etc. Un jour, on pourra faire l'exercice si vous voulez de vous montrer tout ça pour que vous compreniez les mécaniques sous-jacentes de notre société et l'exclusion des classes populaires de l'accès à la propriété dans les cœurs urbains. Enfin si vous avez un doute là-dessus, on peut le documenter. Et donc ce que nous faisons, c'est effectivement à 5 minutes à pied du tram de proposer des terrains à construire. Et ça déjà, c'est un geste d'une certaine radicalité. Nous le faisons sans promoteur. Sans promoteur. C'est la Ville qui le fait en régie, toute seule, directement. C'est les habitants qui sont autopromoteurs de leur future maison. Ça aussi c'est un modèle pour moi qui a du sens, qui est du côté de l'émancipation, qui est du côté de l'idée que chacun peut être aussi le maître de son destin, de sa vie. D'ailleurs les gens sont très sensibles à ça. Parce que vous savez, ces classes populaires et ces classes moyennes, on n'a pas besoin de faire voter pour BAMBA, c'est 250 familles qui sont venues, c'est 50 qui sont accompagnées aujourd'hui. Vous pouvez faire tous les discours que vous voulez, et je pense que Pierre SABATIER pourrait témoigner parce que c'est lui qui a délégation pour signer avec eux, et je pense qu'il a eu, avec les premiers, parfois ces témoignages-là vraiment de gratitude à l'égard de la Ville. Et ne sous-estimez pas ça. Ce n'est pas des gens qui profitent du fait qu'on fait des terrains moins chers parce que, oui, Fatima, ils sont beaucoup moins chers que le marché. Et je peux produire les chiffres. On a fait des calculs, on a fait des tableaux très précis, tout ça est très documenté. Eh oui, on est moins cher que le marché pour être attractif. Donc on répond d'abord au besoin de se loger des classes moyennes et populaires dans un modèle qui est écologiquement viable. D'accord ? Et ça, en fait, au moment où on fait ça, vous, vous trouvez... alors des raisons, pardon, mais un peu obscures de trouver à redire. Et donc moi, j'y vois plutôt quelque chose de politicien que de véritablement politique. Sur le fond, je veux bien qu'on puisse émettre si vous voulez telle ou telle nuance, poser telle ou telle question, nous verrons, mais tout ça est extrêmement documenté. Et c'est justement intéressant, ça va faire l'objet d'études scientifiques. Nous sommes observés sur ce que produit ce type de quartier. Et nous n'oublions aucun des aspects. Dans le dossier d'ailleurs, dès la phase d'incubation, tous les enjeux écologiques, sociaux dont nous parlons de façon aujourd'hui un peu quand même superficielle, eh bien ils sont traités extrêmement sérieusement, et donc nous aurons l'occasion effectivement d'en tirer certainement des leçons pour notre territoire.

Merci.

M. le Maire :

Madame CHENNOUF-TERRASSE. Merci.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Juste pour rebondir sur ce qu'a dit Monsieur BERNARD, simplement lui rappeler qu'on s'est retrouvés à une assemblée... non, vous êtes arrivé tardivement à l'assemblée générale du SMAF. Moi j'ai participé effectivement dans l'après-midi aux échanges qui étaient assez constructifs d'ailleurs, ces échanges,

puisque ça a permis d'avoir des éléments qu'on n'a pas toujours en tant que membre élu du peuple, mais par contre il y a une espèce de connexion, il y a une connexion entre ce projet BAMBA dans votre position de porter ce projet BAMBA et votre position en tant que vice-président du SMAF. Moi, je n'y vois aucun inconvénient, c'est très bien, mais bon... On a parlé de plein de choses, l'assemblée générale a été très intéressante parce qu'elle a parlé justement de toutes les friches, etc. Alors moi, je dis simplement que le projet BAMBA en première lecture parce que... vous avez présenté le projet BAMBA, on n'a pas voté contre. On est d'accord ? Mais on a le droit aussi de s'interroger sur certains points. C'est ce que j'ai dit dans mon intervention juste avant. Alors je ne vois pas pourquoi ta réponse nous... comment dire ? nous affaiblirait sur notre position sur ce projet-là. Pas du tout. On dit simplement qu'effectivement c'est une question de budget, c'est ce que j'ai rappelé à Madame GALLAIS. J'ai dit que le nombre de mètres carrés, eh bien c'était par rapport aussi au budget. Je veux dire, tu ne prends pas 500 m² si tu n'as pas les moyens. Et puis moi, il y a une chose qui m'interpelle pour finir, tu as parlé de 250 familles dont 50 familles qui sont apparemment intéressées puisque, bon, je ne sais pas si elles ont signé ou quoi que ce soit, on n'a pas les éléments. Donc ce serait bien qu'on ait toutes ces informations qui nous permettent de continuer à soutenir ce projet BAMBA et de ne plus être dans le questionnement et dans l'interrogation.

Merci.

M. le Maire :

Bon, je vous propose d'en rester là. Le débat a eu lieu. Je vais vous proposer de passer au vote. Mme BRIAT ? Je ne sais pas si quelqu'un a son pouvoir. Non, il n'y a pas de pouvoir pour Mme BRIAT ? Si si... Allez, je clos le vote.

49 Pour ; 6 Abstentions ; 0 Contre. Je vous remercie.

Nous allons passer au point n°9, la cession parcelle MT48 sur les Côtes de Clermont.

Avant de donner la parole à Jean-Christophe CERVANTES, je voudrais vous alerter sur un point de méthode. Je sais que ce projet va peut-être amener à des discussions, à des débats, je souhaite qu'au cours de ces débats le nom des personnes physiques ne soit pas cité. Je vous rappelle que nous sommes en séance publique et qu'en fait ce n'est pas l'objet. Vous pouvez les uns et les autres argumenter autour de ce dossier sans faire état du nom des personnes physiques.

Je vous remercie.

Monsieur CERVANTES.

9. Cession parcelle MT48 – Côtes de Clermont

M. CERVANTES :

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

Merci Monsieur le Maire.

Vous avez ici une délibération dont on n'a pas forcément l'habitude de voir en débat, d'ailleurs je vous remercie de l'avoir demandé en commission en débat. C'est une délibération qui est quand même assez technique et qui porte sur 1 600 m² sur le secteur des Côtes sur un total d'à peu près 270 hectares, donc

vraiment une micro parcelle, mais ça va nous permettre ici en tout cas de découper cette présentation en deux grandes parties et de commencer par dézoomer sur l'enjeu qui est l'enjeu des Côtes de Clermont, de dézoomer par rapport à la délibération qui, je vous l'ai rappelé, est assez technique puisqu'il s'agit d'une cession de parcelle d'environ 1 600 m² et on va un petit peu dézoomer simplement pour vous montrer l'action sur les Côtes de Clermont qui s'inscrit un petit peu de manière plus large et qui nous évite de prendre la délibération par le petit bout de la lorgnette, de comprendre en tout cas pourquoi est-ce qu'on en arrive aujourd'hui à faire quelquefois des exceptions puisque la délibération qu'on va vous proposer en tout cas est une exception dans la politique globale qui est menée par la collectivité.

Vous avez ici, sur l'écran... alors la carte est un petit peu petite mais je pense que vous connaissez très bien, notamment Madame JALICON, vous connaissez très bien cette carte. Je vous soupçonne de l'avoir affichée chez vous dans votre salon.

Cette carte, elle est toujours très intéressante à regarder parce qu'elle montre en tout cas toute la complexité des Côtes de Clermont, complexité qui est liée à trois raisons.

Le premier, c'est le morcellement du parcellaire que vous voyez, donc il y a beaucoup de parcelles différentes.

La deuxième raison qui est liée en fait, c'est le type de propriété, il y a beaucoup d'indivisions sur ces tènements fonciers, ce qui rend l'action foncière vraiment compliquée pour rentrer en contact avec des propriétaires. Quand on est sur une indivision avec trois ou quatre familles, enfin quatre membres d'une famille avec des successions et tout à l'intérieur, ça devient vraiment difficile dans le cadre de la négociation.

Et la troisième raison, c'est aussi qu'on est sur des terrains quand même géographiquement compliqués avec des tènements qui sont quelquefois inaccessibles et qui rendent difficile ici toute action publique.

Vous savez également qu'on est dans le cadre de l'Espace Naturel Sensible, que depuis 2018 on est dans le cadre ici d'une convention d'un plan d'action avec l'ENS et le Conseil départemental, et dans ce cadre-là, en tout cas en ce qui concerne la politique foncière, aujourd'hui, le bilan en tout cas de cette action, et des actions aussi qui avaient été menées au fil de l'eau par la Ville précédemment, c'est qu'aujourd'hui on possède à peu près 15% des surfaces à enjeu prioritaire qui sont aujourd'hui des propriétés publiques. C'est ce que vous avez d'ailleurs sur la carte. Et on continue d'acheter au fil de l'eau... d'ailleurs dans ce Conseil Municipal on va voter trois acquisitions foncières supplémentaires sur les Côtes de Clermont, c'est quasiment aujourd'hui à tous les conseils qu'on vous en propose, et ici, depuis 3 ans, on peut tirer un premier bilan que vous avez sur l'écran qui est que 6,73 ha ont déjà été acquis pour une somme en tout de 73 000 €, et on doit rajouter également ce qui a été rentré dans le cadre des cessions de l'EPF, et on a 6 ha aujourd'hui qui sont en cours d'acquisition et qui représentent un investissement de 63 000 € de la part de la collectivité qui sont en prévision et qui arrivent justement au fur et à mesure des conseils.

La dernière chose que je voudrais signaler aussi, qui n'est pas sur la slide ici, c'est que l'ENS va faire l'objet d'une réforme, enfin d'une nouvelle convention, qui va s'élargir au niveau intercommunal pour avoir l'ensemble des communes qui sont sur les Côtes de Clermont et dont on va voter d'ailleurs au prochain Conseil Métropolitain la convention avec le Conseil Départemental pour étendre l'action de l'ENS sur l'ensemble de ces zones. Et concernant Clermont, il va y avoir une extension du périmètre de l'ENS, notamment à la parcelle, aux parcelles qui sont en frange urbaine, périurbaine pardon, c'est la parcelle qu'on va voir aujourd'hui, et qui est concernée par justement l'élargissement du périmètre qui est prévu dans le cadre de l'ENS intercommunal.

Justement sur cette parcelle-là, qui fera partie demain de l'ENS, la première chose, c'est rappeler en tout cas qu'elle n'est pas dans l'ENS puisque ça concerne ici une zone viticole et que, à l'époque de l'ENS, de la

création de l'ENS, la Fédération viticole s'était opposée pour différentes raisons à l'extension du périmètre jusqu'ici. Aujourd'hui, ils ont changé d'avis, ce qui fait qu'on arrive à tirer justement jusqu'à la limite avec l'urbain l'ensemble de la zone qui est protégée dans laquelle l'ENS va agir concrètement.

Ici, ce qu'on voit, c'est que c'est une parcelle de 1 600 m², je le rappelle, qui est isolée, qui est très isolée par rapport aux autres parcelles publiques et qui ne se situe pas du coup dans le secteur de l'ENS. On aurait pu effectivement, ça a été soulevé en commission lors de la première présentation de la délibération, évoquer ici un bail rural directement avec le propriétaire sauf qu'ici, au vu de la configuration de cette parcelle-là, de l'isolement de la parcelle et du fait qu'on... en fait ça reviendrait vraiment très cher d'investir dessus pour la rentabiliser, eh bien on se rend compte qu'il vaut mieux la céder justement au prix des domaines et au prix du secteur au viticulteur qui justement en a besoin pour son exploitation, et qui va sécuriser derrière un certain nombre d'investissements dans le futur avec justement cette acquisition. Donc, ici, on est assez pragmatique. Le bail rural en fait, il nous obligerait à investir sur les 1 600 m² quasiment 50 000 €, entre 50 000 et 100 000 €, pour travailler la terre, débroussailler, faire des accès au terrain et sur lequel on n'aurait pas forcément de retours. On a plus de retours justement avec la confiance qu'on a aussi sur le viticulteur en question qui est connu par les Clermontois et qui fait du travail vraiment de grande qualité, et qui va continuer justement dans cette orientation-là, ce qui fait qu'on en arrive aujourd'hui à vous proposer cette délibération qui, je le rappelle, reste une exception en tout cas dans la politique foncière aujourd'hui sur les Côtes de Clermont.

M. le Maire :

Merci.

Je crois que c'était très précis et très didactique.

Madame JALICON.

Mme JALICON :

D'abord, je tiens à dire mes chers collègues que je n'avais pas demandé de débat.

[Intervention inaudible du Maire]

M. le Maire :

Mais je connais votre adhésion aux compagnons du Bousset et je sais que c'est la question du vin qui vous a mobilisée en l'occurrence. Et donc, dans ce contexte, je vous passe immédiatement la parole.

Mme JALICON :

Ecoutez, je vous remercie.

[Intervention inaudible de M. CERVANTES]

Mme JALICON :

Non, mais je vais vous expliquer. Au départ, il n'était pas question de débat puisque, de toute façon, cette délibération était présentée au Conseil Municipal du 10 mars dans les sans débat. Donc c'était simple. Je serai intervenue pour évoquer ce que vous venez de dire concernant la parcelle viticole, tout simplement. Et j'avais évidemment, comme vous le savez, préparé mon intervention, étudié tous ces points techniques

que vous avez évoqués et voilà t'y pas, comme on dit en Auvergne, que je vois qu'on retire la délibération. Alors j'ai posé la question. J'ai demandé à mes collègues de la commission urbanisme de poser la question, on m'a dit : « Oh ! Mais c'est parce que, il y a encore des points à préciser avec le viticulteur. » Bon, très bien. Je pense que vous vous en souvenez, j'ai dit : il faudra la représenter. Ce qui est fait aujourd'hui. Voilà.

Alors j'ai demandé le débat... alors vous dites : « c'est bien qu'il y ait un débat » parce que, finalement, je me suis dit que puisque Monsieur le Maire acceptait le débat... alors cette histoire de huis clos, c'est vrai que c'est quand même un peu curieux sur la forme parce que quand elle était dans les sans débat, il n'y avait pas de précautions en disant « surtout si vous intervenez là-dessus, il faudra pas parler, il ne faudra pas dire de nom ». Alors que ce nom est très connu, reconnu, comme vous dites dans le milieu du vin, avec une production de vin naturel qui paraît-il est très bon. Je n'ai pas encore goûté mais enfin, je ne demande qu'à le faire. Et en fait, voilà, j'ai dit c'est l'occasion pour faire... peut-être pas un débat polémique, d'ailleurs nous la voterons, parce qu'il est hors de question de contester cette cession de parcelle à ce viticulteur. Donc c'est une sorte de présentation comme vous le faites, vous. Mais la plantation de nouvelles vignes à Chanturgue avait fait débat en 2019, et c'est dans le contexte d'aujourd'hui parce que ça nous ramène au schéma de transition énergétique et écologique de l'époque – enfin de l'époque, ce n'est pas si vieux – qui préconisait de favoriser la réimplantation de la vigne sur les Côtes de Clermont. Mais évidemment, ça posait problème avec les viticulteurs. Alors je connais bien aussi la Fédération viticole, parce qu'il y avait un cahier des charges qui était... donc j'ai retrouvé le texte de ce schéma de transition énergétique et écologique de 2019 qui préconisait de favoriser l'implantation de la vigne sur les Côtes de Chanturgue. J'étais intervenue puisque je crois que je dis ce que j'avais dit, j'ai dit que c'était une opération vertueuse, mais imposer dans le cahier des charges un bail de 9 ans renouvelable à de jeunes viticulteurs pour élever les vignes uniquement en bio, des vignes qui mettent 4 années, qui allaient mettre 4 années sur les 9 ans avant de produire, ce n'était pas réaliste. Donc ça ne s'est pas fait. Voilà.

Alors sinon, oui, je voulais intervenir sur cette parcelle MT48 actuellement située en dehors de l'ENS, en zone naturelle viticole, et cependant, vous l'avez dit aussi, dans le cadre de l'extension de l'ENS à l'ensemble du massif des Côtes, eh bien on constate, on a pu constater dans les délibérations de Clermont Auvergne Métropole du 30 septembre 2022, que j'ai suivi évidemment, que la zone naturelle viticole NV serait intégrée dans le périmètre de l'ENS, 815 ha. La parcelle MT48 sera donc dans l'ENS. Alors qu'à l'origine, la proposition de l'ENS pour le site des Côtes en 2015, la zone avait été exclue du périmètre initial. Donc on peut que se féliciter de sa réintégration dans le nouveau périmètre. Donc, finalement, il est réconfortant de voir que pour aller de l'avant, on peut revenir en arrière. C'est peut-être la voix de la sagesse. Et je souhaite, il faut que je dise quelque chose à Monsieur BONNET quand même, et je souhaite que cette même voix de la sagesse se fasse entendre sur le dossier qui fâche, Nicolas, et qui va dénaturer au sens propre le poumon vert de Clermont comme l'avait baptisé, vous savez qui ? Monsieur le Maire, vous savez qui est le premier à employer, à baptiser les Côtes de Clermont de poumon vert de Clermont ? C'était le Président Georges CHAUMETON, un Président de droite. Comme quoi, vous voyez qu'on n'a pas que des défauts. Une expression qui a été abondamment...

[Un intervenant] :

Il était centriste.

Mme JALICON :

Il était centriste, on ne va pas pinailler. Centre, Centre droit. Très bien. Non, mais cette expression a été abondamment reprise, elle l'est peut-être un peu moins aujourd'hui, peut-être parce que le poumon va être un petit peu moins vert.

Merci.

M. le Maire :

Merci Madame.

Je l'avais dit à toute cette assemblée, les compagnons du Bousset sont une école de formation absolument remarquable et je vois à quel point maintenant vous êtes incollable sur les affaires de vignes. Vous en avez rendu jaloux Didier MULLER qui se croyait être en situation de monopole sur ces questions et il se trouve qu'il vient de trouver son maître.

Mme JALICON :

Déjà Didier MULLER n'est pas Clermontois.

[Rires]

M. le Maire :

Il a trouvé son maître, merci Madame.

Mme JALICON :

Monsieur le Maire, ce n'est pas parce que j'ai une propension à l'alcool tout ça, c'est parce que je connais bien le milieu viticole. D'ailleurs vous voyez, je l'ai le cahier des charges du 30 mars 2019 : appel à manifestation d'intérêt. C'est drôle, parce que l'intérêt, ce n'est pas tellement de manifester. Reconquête de terres... Ce n'est pas vrai ? Ce n'est pas vrai ? Ça n'a pas marché. Reconquête de terres à vocation viticole sur les Côtes de Clermont-Ferrand. Vous voyez, j'ai l'appel d'offre. Je ne l'ai pas volé, c'est bien que le viticulteur me l'a donné. Donc vous voyez que je sais quand même de quoi je parle.

[Un intervenant] :

Elle est sortie de la cave.

Mme JALICON :

Non mais c'est pas drôle.

M. le Maire :

Bien. Allez, je ne suis pas sûr que nous ayons complètement fini de rigoler sur le dossier.

Monsieur BONNET, vous avez la parole.

M. BONNET :

Allez, continuons de rigoler, Christiane. C'est très humble de ta part de te prévaloir de la voix de la sagesse sur les sujets qui correspondent aux Côtes, Christiane. J'imagine qu'on n'a plus grand-chose à discuter puisque tu es la sagesse et que pourrait-on dire après que la sagesse ait parlé.

Je vais quand même dire deux-trois trucs parce que la voix de la sagesse, c'est subjectif. Déjà, on ne fait pas marche arrière pour mieux avancer, on continue d'avancer. Parce qu'en fait, Christiane, ça marche les

baux ruraux. Les baux ruraux de deux fois 9 ans, ça marche puisque de toute façon sur des parcelles, sur deux groupes de parcelles déjà où on a pu reconstituer, en regroupant des parcelles, une surface suffisante, on a des viticulteurs qui se sont installés et qui sont en train de remettre des vignes. Donc ça fonctionne. Ce n'est pas parce que là on fait une exception que le modèle ne fonctionne pas et que nous n'allons pas le poursuivre, et comme il fonctionne d'ailleurs dans d'autres communes, ce n'est pas parce que les premiers... parce qu'évidemment, un viticulteur préfère toujours acheter des terres, sauf que nous, c'est aussi notre responsabilité à proximité des habitants de faire en sorte qu'il y ait des viticulteurs bio. Parce que je ne crois pas que les habitants qui sont en marge de cet espace naturel aient envie de respirer des pesticides. Et la viticulture en bio est tout aussi rentable que celle qui n'est pas en bio puisque, de toute façon, l'éventuel surcoût qu'il peut y avoir, et il est de moins en moins moindre, parce que quand on regarde le prix du vin bio, j'en achète peu mais j'ai déjà regardé le prix du vin bio, pour en offrir, du coup on se rend compte que l'écart de prix est bien maigre. Donc, rassure-toi, ce n'est pas une grande peine que de demander aux viticulteurs de cultiver en bio surtout quand ils sont aux portes de l'urbanité et aux portes de là où vivent beaucoup de personnes.

[Intervention inaudible]

Le Clos des Amoureux, il date d'avant 2014, je n'étais pas élu donc je ne vais pas te répondre là-dessus, Christiane. Quant à la carrière située sur Nohanent, enfin sur le futur espace naturel 5 du massif des Côtes, je ne suis pas sûr que moi je pourrais la qualifier, pour cet espace-là, de poumon vert. Les Côtes dans leur ensemble, c'est un poumon vert ; l'ancienne carrière, si c'est un poumon vert, c'est un poumon vert qui doit quand même respirer difficilement parce qu'il est bien peu arboré. Donc rassure-toi, même si le projet...

Mme JALICON :

[inaudible]

M. BONNET :

Non, mais je ne t'ai pas coupé la parole, Christiane. Les gens ne se rendent pas compte. Pour le peu, peut-être, de gens qui nous regardent, ce n'est pas toujours évident de parler quand on vous parle en même temps. En tout cas, laisse-moi finir s'il te plaît Christiane. Du coup, même s'il y a une centrale photovoltaïque qui se fait, ce n'est plus entre nos mains. Donc c'est bien de revenir en permanence sur le sujet pour montrer peut-être aux gens que tu t'intéresses au sujet mais le sujet n'est plus entre nos mains, il ne l'a jamais d'ailleurs été puisqu'il n'a jamais été entre les mains du Maire de Clermont, jamais aux mains du Président de la Métropole puisque c'était le PLU de Nohanent qui avait classé cette zone en développement du photovoltaïque. Donc on n'a jamais eu les mains dessus. Aujourd'hui, c'est au tribunal. De toute façon, c'est aux mains de la préfecture. Donc je ne sais pas qu'elle est l'utilité de ramener ça en permanence chaque fois que tu peux, on a compris que tu étais opposée au projet. Voilà. On verra s'il se fait, ce n'est pas entre nos mains.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Monsieur CERVANTES peut-être vous voulez répondre ou compléter ?

M. CERVANTES :

Très rapide pour dire ouf ! Parce que je me suis posé la question depuis une semaine : pourquoi cette délibération était en débat et j'avais peur que vous m'accusiez d'être le fossoyeur des Côtes de Clermont et de vendre le patrimoine. Donc je suis rassuré d'avoir votre approbation.

Juste pour terminer sur le bail rural, ce que je veux insister, c'est qu'on ne peut le faire que sur de grandes étendues de plus d'un hectare. C'est ce qu'on fait, c'est ce qu'a rappelé Monsieur BONNET. C'est 1,5 hectare qui fait qu'on peut investir justement sur le terrain, la terre, de manière durable. Et le faire sur des plus petites parcelles reviendrait quand même assez cher pour la collectivité, c'est pour ça que là, on encourage en tout cas les producteurs à monter ce type de projet pour les sécuriser, pour les accompagner également dans leur production.

M. le Maire :

Bien. Formidable. Nous voilà tous d'accord, nous pouvons donc passer au vote.

M. BERTUCAT, merci. Mme BRIAT, toujours. Celui qui a son pouvoir, merci. Le vote est clos. Je vous remercie.

53 Pour ; 2 Abstentions. Je vous remercie.

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture

10. Attribution de bourses dans le cadre des résidences artistiques du Chalet Lecoq

Les commentaires suivants se rapportent à la projection simultanée d'un diaporama

M. le Maire :

Nous passons la parole à Madame LAVEST pour l'attribution de bourses dans le cadre des résidences artistiques du Chalet Lecoq.

Allez-y Madame.

Mme LAVEST :

Merci Monsieur le Maire. Merci mes chers collègues.

On va profiter de cette bonne humeur générale pour parler d'un sujet qui, je pense, ne fera pas polémique entre nous mais sera l'occasion au travers de l'attribution de ces bourses de parler de la rénovation patrimoniale du chalet Lecoq, ma chère Christiane, je sais un sujet qui vous passionne tout comme moi, et de rendre hommage aussi à un beau travail collectif puisque cette rénovation du chalet Lecoq, elle est le fruit du budget participatif. Donc ça permet peut-être Monsieur BLONDEAU de vous dire que peut-être on a moins de projets mais en tout cas on a de beaux projets, et on a des projets qui ont été vraiment salués par les Clermontois. Au départ, et je parle sous le contrôle de Charles-André DUBREUIL qui a quand même lancé l'initiative, on a eu une demande de trois Clermontois. Vous savez qu'après les demandes sont étudiées et passées au truchement du vote participatif, et là on a eu un vote massif de près de 350 Clermontois. Et je voudrais saluer quand même votre réussite Monsieur DUBREUIL parce que vous avez

réussi avec le budget participatif là où l'adjointe à la culture avait elle-même échoué puisque je me souviens que déjà à mon arrivée en poste en 2014, je regardais et reluquais ce chalet et on m'expliquait que pour des questions de logistique, on y reviendra tout à l'heure, cette réhabilitation ne serait pas possible en tout cas dans un futur proche. Donc on en est très heureux.

On a la vue du chalet et on va peut-être faire un petit rappel historique, c'est toujours intéressant de se souvenir que c'est le Conseil Municipal ici, enfin il y a presque 150 ans, et je ne sais pas si quelqu'un ici est capable de nous dire où se tenait physiquement le Conseil Municipal, était-ce dans cette salle ou ailleurs, mais en tout cas quelque part à la Mairie. On fera la recherche, j'ai un peu manqué de célérité. On avait décidé de construire un pavillon de gardien et il a été construit sur les plans de François-Louis JARRIER. Au départ un modeste pavillon qui a, deux ans après, fait l'objet d'une nouvelle délibération pour être agrémenté des encorbellements que vous connaissez, notamment ses belles grilles, son balcon, ses colombages et ses lambrequins assez pittoresques qui en font tout le charme. Je vous fais un peu de suspense parce qu'évidemment nous verrons l'intérieur. Vous avez compris qu'en tout cas la destination de ce chalet après sa réfection était de faire une résidence d'artistes. On est sur un chalet qui a deux plateaux de 50 m², ce n'est pas immense. Et ça a été la maison du gardien jusqu'en 1990, ou en tout cas les années 90, pour devenir ensuite une réserve. Le musée Lecoq qui est à deux pas était à l'étroit dans ses réserves, et notamment le pavillon a abrité les collections d'herbiers et d'autres minéraux d'ailleurs du musée Henri Lecoq.

C'est parti pour la visite, un peu l'intérieur. Je ne sais pas où je regarde. Je suis peut-être loin. C'est la flèche du haut dites-moi. Sur le côté. Voilà.

Effectivement c'est un peu blanc, un peu vide parce que c'était vraiment l'inauguration il y a quelques mois en présence de Monsieur le Maire, en présence de nombreux Clermontois, en présence de gens qui avaient voté. On est sur l'espace du rez-de-chaussée qui est effectivement un espace de travail qui est scindé en deux parties. C'est vraiment l'espace du résident qui est équipé d'ailleurs de matériels de base, des perceuses, des marteaux, il y a une grande armoire... pardon, je vais essayer de revenir. Et puis nous allons... voilà. Là, vous êtes encore dans l'espace de travail des artistes. Vous voyez Hans dont j'ai oublié le nom. Hans vient de Regensburg. Ça a été le premier résident artistique, il est reparti il y a tout juste quelques jours. Et c'est un Clermontois, artiste et résident de Bains d'huile qui partira dans une semaine du côté de Regensburg. Je reviendrai rapidement tout à l'heure sur les conditions de la résidence. Ici vous êtes à l'étage, un étage qui est la partie de vie où a été récréée une cuisine qui donne sur le petit balcon, une cuisine très agréable, une salle de bain, et deux chambres puisqu'il n'est pas interdit que deux résidents se croisent. Qu'est-ce qui vous fait rire ? Vous voulez revoir les petites photos de l'intérieur ? On est un peu dans M6 Maison je ne sais pas quoi. Ce logement n'est pas à vendre. Et voilà, des espaces de vie et une vue sur le petit chalet. Vous avez compris qu'on aura des résidences qui sont à peu près entre 1 et 3 mois. On a déjà un cahier de réservations qui est bien plein. On a décidé de travailler très en correspondance avec les différentes politiques, donc évidemment des plasticiens mais également en lien avec le RIVM dont d'ailleurs Jérôme pourrait témoigner que son dernier voyage aux Etats-Unis a ramené dans ses valises un jeune qui arrive la semaine prochaine sur une résidence photo. On va travailler également en lien avec nos villes jumelles, c'est le cas actuellement avec Regensburg, avec la Capitale européenne de la culture et puis tous nos grands partenaires.

Je vais conclure rapidement, parce qu'on s'est bien détendu, pour rappeler très rapidement quand même qu'on a cette résidence d'artistes mais on a beaucoup œuvré depuis quelques années pour avoir des espaces de diffusion de l'art contemporain et des arts visuels, c'est comme ça qu'on les appelle un peu dans le jargon ministère. Je voudrais rappeler qu'on a un espace de diffusion qui s'appelle la Tôlerie et qui est absolument animé et fécond. Qu'on a trois ateliers logements en lien avec l'office qui sont les ateliers Bains d'huile où, là, les résidents ont un loyer modéré mais ont vraiment de très beaux espaces dans le quartier de l'Oratoire. Qu'on a un appartement mis à disposition pour des recherches d'étudiants avec

Artistes en résidence dans le quartier Regensburg. Qu'on a inauguré un projet, excusez-moi il est métropolitain mais enfin Clermont fait aussi Métropole, 1500 m² d'ateliers d'artistes à la Diode, et tout ça sert évidemment l'école supérieure d'art qui aujourd'hui voit les étudiants diplômés rester sur le territoire et trouver en tout cas des pistes de travail. Voilà. Une politique culturelle proactive pour nos plasticiens et nos plasticiennes.

C'était la petite parenthèse enchantée du Conseil Municipal. J'en ai fini Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci Madame.

Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vous remercie Madame LAVEST pour cette présentation et puis le fait également de rappeler que ça venait du budget participatif.

Je voulais peut-être insister un petit peu sur le côté que c'est dans le cadre du jumelage avec la ville de Regensburg. Ce type de partenariat nous semble important. Un jumelage, ce n'est pas juste un panneau à l'entrée de la ville ou un voyage d'élus, c'est aussi des partenariats concrets que chaque habitant peut mesurer comme celui-ci. Et évidemment pour notre candidature à la capitale européenne de la culture, c'est indispensable de faire vivre nos jumelages. Je souhaitais juste interroger le Maire ou Monsieur AUSLENDER sur une annonce qui avait été faite lors du Conseil Municipal de mars dernier. On nous avait parlé d'un jumelage avec l'Ukraine et je voulais juste profiter de cette délibération où on parle un petit peu de jumelage pour que vous puissiez nous en dire un petit peu plus puisqu'on nous a dit peut-être le prochain conseil, et comme on n'a rien vu, je trouve que c'est l'occasion.

Je vous remercie.

M. le Maire :

On va vous répondre. Monsieur AUSLENDER va vous répondre.

Je donne la parole à Monsieur COSKUN.

M. COSKUN :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous n'avons aucun problème avec ce projet que nous soutenons vivement.

Je profite juste de cette délibération pour exposer un autre sujet culturel assez préoccupant sur notre territoire. Je m'excuse sincèrement par avance de détourner le débat de cette délibération. Ce que je veux dire aurait pu relever d'un vœu ou d'une question diverse, mais nous avons peur que nos collègues des Républicains n'y assistent pas puisqu'ils ont pris l'habitude de ne pas assister à la totalité du Conseil, et leur présence est importante pour cette discussion à notre avis.

Je crois qu'il est nécessaire de revenir sur la situation trouble dans laquelle se trouve le Festival du court-métrage. Le Festival, cet évènement d'envergure devenu un patrimoine culturel très important et reconnu internationalement, qui accusait déjà un déficit très conséquent lié à la crise du COVID, est placé en risque d'alerte financière pouvant entraîner jusqu'au dépôt de bilan. C'est ça la vérité. Il est important ici de préciser que cette coupe concerne l'édition passée du festival. Ce n'est pas à l'avenir, c'est du passé. Et donc la capacité de l'association à rembourser des frais déjà engagés, c'est compliqué. C'est un coup terrible qui est porté à toute la culture, y compris à l'échelle internationale puisque le Festival irrigue la production cinématographique mondiale en professionnels de grande qualité. Mais pour Clermont-Ferrand, c'est également toute notre économie qui est lourdement impactée. Nous venons d'étudier il y a quelques minutes une décision modificative du budget 2023 qui est loin de nous rassurer sur la santé financière de notre commune. Je n'ose même pas imaginer ce que deviendrait ce budget si les retombées économiques du Festival devaient en être retirées. Les années passées, chaque euro d'argent public investi dans le Festival se transformait en 22 euros de retombées économiques directes et indirectes au niveau local.

Chers collègues, aujourd'hui, l'association Sauve qui peut prévoit au minimum des coupes franches dans le programme du Festival et dans ses activités tout au long de l'année. L'heure n'est donc plus à la polémique. Je répète. L'heure n'est donc plus à la polémique mais à la recherche de solutions tous ensemble et collectivement. Je me tourne ici vers mes collègues les Républicains, en particulier Monsieur BRENAS puisque vous êtes également dans la majorité régionale qui a voté cette baisse de subvention. Nous savons tous à quel point la bonne santé des commerces locaux est une préoccupation importante pour vous, Monsieur BRENAS. N'est-ce pas ? Nous avons donc deux questions auxquelles vous pourriez certainement répondre : Premièrement, quels sont les impacts anticipés de cette mesure sur l'économie clermontoise ? Quelles seront les conséquences sur le chiffre d'affaires des entreprises qui bénéficient des retombées du Festival ? Combien d'emplois sont menacés et dans quels secteurs ? Quelles seront les conséquences sur les finances de la Ville, en particulier en ce qui concerne les recettes fiscales ? Deuxièmement, quelles sont vos propositions pour que Clermont-Ferrand, sa population et son économie ne souffrent pas trop de cette décision régionale ?

J'arrête. Merci beaucoup.

Et désolé encore une fois pour ce détournement.

M. le Maire :

Merci.

Alors d'abord Monsieur AUSLENDER pour la réponse à Monsieur BLONDEAU, et ensuite Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Je n'ai pas demandé la parole.

M. le Maire :

Non, mais moi, je vous la donne. Parce que vous avez tellement... mais Monsieur BRENAS, je vais vous expliquer... je vais vous expliquer. Vous avez une telle.... Monsieur BRENAS ! D'abord, je suis pour le droit de la défense. Deuxièmement, vous avez une telle promptitude à chaque fois que vous êtes interpellé à dire que vous voulez répondre, là vous avez été clairement interpellé, je pense que le Conseil Municipal sera curieux d'avoir votre réponse. Mais je suis poli, je vous laisse le temps de vous préparer pendant que Monsieur AUSLENDER répond. On ne peut pas dire que je vous prenne en traître. D'autant que vous avez sûrement les éléments de langage puisque je vous ai vu twitter sur cette affaire avec force et vigueur.

Monsieur AUSLENDER, parlons de l'Ukraine d'abord.

M. AUSLENDER :

Réfléchissez vite parce que ma réponse va être assez rapide.

Merci pour votre question Monsieur BLONDEAU. Effectivement, on avait dit qu'on présenterait au prochain Conseil Municipal un accord de coopération et de jumelage avec la ville de Kremenchouk en Ukraine. Je vous confirme qu'on a, suite à l'avant-dernier Conseil Municipal, eu plusieurs réunions en visio avec le premier adjoint de la ville de Kremenchouk et envisagé des coopérations dans le domaine économique au sein... en fait l'intégration de la ville de Kremenchouk au sein du réseau international des villes Michelin, et on commence à travailler sur des projets qui sont relatifs à la mise en place d'un corridor d'incubateurs, de projets relatifs aux mobilités durables. On essaie de voir si cet été il est possible, je ne sais pas en termes de temps si ce sera réalisable, que des enfants de Kremenchouk puissent venir au Summer Camp qu'on organise avec les villes du RIVM à Ker Netra. L'idée initiale, c'était que même à ce Conseil Municipal on organise la venue d'une délégation de Kremenchouk pour signer de manière un petit peu solennel devant l'ensemble du Conseil Municipal qui a voté à l'unanimité, enfin qui m'a donné mandat en tout cas à l'unanimité pour qu'on assure cette coopération. Pour des raisons d'agenda, de calendrier, ça n'a pas été possible, mais l'idée, c'est qu'au prochain Conseil Municipal, à la rentrée, si les agendas du Maire de Kremenchouk et les nôtres le permettent, on puisse signer de manière solennelle avec une présence et un accompagnement de l'ensemble du Conseil Municipal cet accord de coopération avec la ville de Kremenchouk.

M. le Maire :

Donc en clair, c'est vrai que c'est toujours un peu plus complexe qu'un jumelage en temps de paix avec une ville dans un pays en paix, mais par contre, on est déterminé. Ce qu'on aimerait aussi, c'est pouvoir faire ça effectivement avec une délégation, les choses en présentiel et tout ça, donc on vous tiendra au courant. On espère qu'on arrivera à faire ça le plus vite possible et dans les meilleures conditions.

Monsieur BRENAS.

M. BRENAS :

Monsieur BIANCHI.

M. le Maire :

Alors puisque vous m'interpellez, moi, je vais vous répondre.

M. BRENAS :

Ça, c'est trop gentil parce que d'habitude vous me le coupez de force, et là vous me l'allumez de force. Ça c'est pas mal. Alors je vais vous dire Monsieur le Maire, d'abord, on ne vous a pas appelé, c'est une affaire entre Monsieur COSKUN et moi. Alors si vous le voulez bien, on en discutera après et je vous ferai passer une réponse sur internet.

M. le Maire :

Monsieur BRENAS, il y a un moment la politique, c'est quand même des choses un peu sérieuses. Donc ce n'est pas une affaire entre Monsieur COSKUN et vous-même, c'est une interpellation d'un membre du

Conseil Municipal d'une ville devant des gens qui nous regardent sur un dossier fondamental de peut-être l'un des trois ou quatre plus grands acteurs culturels du territoire. Je rappelle que ce festival a un marché du film qui fait des recettes de 600 000 euros par séance, c'est là que se font pratiquement toutes les ventes sur le court-métrage donc un format dont on dit qu'il est difficile. Il ne vous aura pas échappé qu'en plein festival de Cannes beaucoup de gens se sont émus dans le monde du cinéma, y compris les professionnels de très haut niveau. Monsieur COSKUN... chut ! Vous ne parlez pas, au moins écoutez-moi. Monsieur COSKUN a rappelé que c'est un pôle d'éducation à l'image, ce n'est pas simplement un festival. C'est un grand lieu de tournage. Ça fait vivre des centaines d'intermittents sur le territoire.

Moi, ce que je peux dire et ce que j'ai déjà dit plusieurs fois... parce que ça au moins, pour ma part, je n'ai pas pour habitude de fuir les discussions, ce qui prouve que je ne suis pas mal à l'aise avec la discussion en l'espèce. D'abord les institutions sont souveraines. Elles sont souveraines. Donc c'est le Conseil Régional qui vote ces subventions, et j'ai envie de dire que je n'ai pas à les commenter, demandant d'ailleurs que les uns et les autres ne commentent pas les décisions souveraines de la Ville. Cependant, c'est au Conseil Régional que Monsieur COSKUN s'est adressé.

Donc certainement que vous avez des éléments de précision à nous apporter. Pour le reste, sur ce sujet, j'ai eu plusieurs fois le Président du festival au téléphone et j'ai eu deux fois la Ministre de la Culture personnellement au téléphone. J'ai par ailleurs rencontré Madame la vice-présidente de la culture de la Région pour la sensibiliser, me semble-t-il, aux interrogations légitimes qui se font jour sur un des projets qui est quand même vraiment très important, je vais avoir rendez-vous avec elle à Roanne dans quelques semaines pour continuer à avancer. Elle a, suite d'ailleurs à ce premier rendez-vous, proposé un rendez-vous au festival de court-métrage. Donc je fais mon travail de Maire sans faire état en permanence de ma diplomatie. Je ne fais pas des tweets sur ce que je dis, ce que je fais, comment je bouge, mais en tout cas en tant que Maire je fais mon travail.

Par ailleurs, j'aurai l'occasion de rencontrer le Président de la Région. Nous devons nous voir, je crois, le 8 mais les affaires malheureuses d'Annecy l'ont amené à se rendre sur place, mais il a repositionné la date au 11 juillet. J'aurai une discussion avec lui qui est publique, enfin publique, qui portera évidemment sur la Capitale européenne, et j'aurai l'occasion de le sensibiliser de façon je dirais pédagogique au sujet du court-métrage. Moi, je pense qu'il faut que la Région revienne au financement d'une structure qui est une structure fondamentale dans l'histoire culturelle de cette ville et dans son avenir. Voilà. Donc, moi, je ne me cache pas pour dire les choses assez clairement. Je vous vois plus leste du pouce sur les tweets sur les travaux de la Ville visiblement que sur les décisions que vous assumez mal, visiblement mal, sur vos votes à l'Hôtel de Région.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, on va voter le chalet si vous le voulez bien.

Monsieur BRENAS :

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

0 Abstention ; 0 Contre. Adopté, je vous remercie

II. DENOMINATIONS DE VOIES

11. Dénomination de voie ZAC Trémonteix

M. le Maire :

Nous passons ensuite à la délibération n°11. C'est une dénomination de voirie. Je rappelle que vous la recevez en Conseil parce que ces délibés ne vont jamais dans les commissions, parce qu'il y a une commission propre qui est la commission Dénomination de voirie, et qui a eu à connaître de cette proposition. Cette proposition, j'ai souhaité la faire personnellement après le décès de Jean-Louis Murat. J'ai considéré, je sais que ça fait plaisir à certaines personnes dans la salle, que Jean-Louis Murat, par le rôle qu'il avait fait pour l'image artistique de notre territoire, pas simplement dans ses paroles, dans sa musique, dans son incarnation quotidienne mais aussi comme un éveilleur de talents, de très nombreux musiciens Clermontois, je pense à Cocoon, je pense à Delano Orchestra et d'autres encore, avec la Coopérative de Mai, Jean-Louis Murat a vraiment contribué grandement au rayonnement artistique de notre cité. Et puis c'est aussi un parolier formidable, un musicien extraordinaire et une personnalité que j'aime particulièrement puisque j'aime bien les grincheux, grande gueule. Nous avons l'opportunité avec cette voie qui est dans la ZAC de Trémonteix de lui donner un nom, donc je l'ai proposé... d'abord j'ai contacté les ayant-droits qui m'ont tous dit avec enthousiasme qu'ils acceptaient cette proposition, que si c'était disponible, ils se rendraient disponibles d'ailleurs pour le jour de l'inauguration, et après avoir eu l'autorisation des ayant-droits, je l'ai soumis à la commission Dénomination de voirie qui a validé cela, et c'est pour ça qu'aujourd'hui vous l'avez en Conseil. Je pense que c'est une belle mesure pour que la Ville honore cet artiste aussi important dans l'histoire musicale de la France et de Clermont-Ferrand.

Je ne sais pas si ça appelle des commentaires. Si ça n'appelle pas de commentaires, je vous propose de passer aux voix.

Madame CHENNOUF-TERRASSE, si vous pouvez voter s'il vous plaît. Merci. Vote clos. 54. Eh ben voila !

Nous continuons maintenant sur les adhésions-désignations.

III. ADHESIONS-DESIGNATIONS

Il y a plusieurs rapports, on va essayer d'être ordonné.

12. SPL Clermont Auvergne Tourisme : modification du capital social (entrée de Mond'arverne communauté, nouvel actionnaire au capital de la société) / renonciation au droit préférentiel de souscription / projet de modification statutaire

M. le Maire :

Madame DULAC-ROUGERIE est absente, mais ça ce n'est pas très grave.

Alors comme c'est une spécificité de la loi 3DS... ne me demandez pas, on passe des heures à vous expliquer que vous n'avez pas le droit de voter quand vous êtes dans un Conseil d'administration, mais

pour la SPL c'est dérogatoire. Donc les membres de la SPL ont droit de voter, c'est une des spécificités de la loi 3DS.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Pas de demandes d'intervention ? Alors on passe au vote. La désignation est après. Si vous voulez bien voter.

Alors, j'ai des gens qui n'ont pas encore voté. Monsieur ADENOT, je ne sais pas si c'est normal. Monsieur CINEUX ? Je fais le tour pour voir. Je crois que c'est bon. Vote clos.

49 Pour ; 6 Abstentions. Adopté.

13. Désignation des représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale Clermont Auvergne Tourisme

M. le Maire :

Désignation des représentants de la Ville au sein de la Société Publique Locale Clermont Auvergne puisque l'augmentation de ce capital est l'entrée de ce que je vous avais présenté tout de suite, induit des nouveaux membres.

Ne prennent pas part cette fois, par contre, aux votes de cette question 13 : Madame DULAC ROUGERIE, Monsieur PILAUD, Monsieur Charles-André DUBREUIL et Monsieur Pierre SABATIER. C'est là encore les nouvelles explications de la loi 3DS. Non, mais ça devient un peu tortueux vos affaires. Il va être difficile pour les étudiants de droit de 1ère année d'apprendre le droit.

Ensuite, c'est un vote de nomination, donc c'est au scrutin secret. Donc la première chose que je vous demande est : est-ce que vous êtes tous d'accord pour accepter le principe du vote à main levée ? Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Le vote à main levée étant fait, nous vous proposons donc d'abroger la précédente délibération prise au début du mandat et de désigner les nouveaux représentants de la façon suivante :

*Pierre SABATIER à l'Assemblée générale
Christine DULAC ROUGERIE et Frédéric PILAUD au Conseil d'administration
Frédéric PILAUD au Comité des risques
Charles-André DUBREUIL à la Commission d'attribution des marchés*

Y a-t-il des demandes d'interventions ? Si c'est bon, je passe au vote. Vous avez le vote officiel qui est devant vous. Vous voulez le faire à main levée ? Allez, main levée. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, j'ai 9 Abstentions, c'est ça ? Vous avez recompté, moi j'en ai 9... 10. J'ai essayé.

Donc 10 abstentions, tous les autres adopté. Je vous remercie.

14. Désignation d'un représentant de la Ville au sein du conseil de la vie sociale de l'association Espérance 63

M. le Maire :

Compte tenu des nouvelles dispositions de l'article 1111-6 du CGCT, les élus ne peuvent pas participer aux votes des délibérations portant sur leur désignation, même s'il n'y a aucune rémunération prévue. Je le dis pour rassurer Monsieur MIQUEL qui ne peut donc pas prendre part aux votes. Je vous demande si vous êtes d'accord pour qu'on procède au vote à main levée. Pas d'opposition ? Je vous remercie.

Et je vous propose de désigner Pierre MIQUEL pour représenter au conseil de la vie sociale de d'Espérance 63, la Ville de Clermont-Ferrand.

Je vais passer au vote à main levée. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Les mêmes que tout à l'heure. Oui mais levez la main, ça ne va pas vous fatiguer un peu de sport. 10. Merci.

10 abstentions. Félicitations Monsieur MIQUEL.

Nous en arrivons aux questions proposées sans débat.

IV. QUESTIONS PROPOSEES SANS DEBAT

COMMISSION 1 : Ressources humaines – Finances - Administration générale - Innovation démocratique – Energie - Ville en transition - Relations usagers et transition numérique

15. Affectation des résultats 2022

M. le Maire :

Pas de demande d'intervention ? Pas d'abstention ? Adopté.

16. Actualisation des autorisations de programme

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

17. Demandes de garanties d'emprunt

M. le Maire :

Demande d'intervention ? Alors attendez. Ne prennent pas part au vote Marion CANALES, Rémi CHABRILLAT, Sondès EL HAFIDHI, Odile VIGNAL, Anne-Laure STANISLAS, Jean-Christophe CERVANTES, Grégory BERNARD et Valérie BERNARD mais Monsieur FAIDY qui ne siège plus depuis sa démission peut participer au vote, il n'est plus NPPV. C'est ce qu'on appelle avancer en reculant.

Demandes de garanties d'emprunt : pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

18. Réitération de garantie d'emprunt

M. le Maire :

Cette fois, c'est Madame BERNARD qui ne prend pas part au vote.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

19. Renouvellement de la convention des services comptable et financier entre le Service de Gestion Comptable de Clermont Métropole et amendes, la Direction Départementale des Finances Publiques et la ville de Clermont-Ferrand 2023/2026

M. le Maire :

Pas de demande d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

20. Admissions en non-valeur

M. le Maire :

Pas de demande d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

21. Participation de la Ville de Clermont-Ferrand à la suite du programme de recherche-action « Nouvelles mesures »

M. le Maire :

Mme STANISLAS et M. DUBREUIL ne peuvent pas prendre part au vote.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

Abstention(s) : 0 - Contre : 0 - Pour : 53

22. Subventions aux comités de quartier et à diverses associations de locataires

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote M. BONY mais il n'est pas là et Mme BERNARD.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

23. Commission Consultative des Services Publics Locaux - Information sur l'état des travaux 2022

Je la considère comme prise en compte et donc que vous prenez acte et je passe à la 24.

24. Acquisition de la galerie marchande "nouvelle" et de son parking – Auchan Nord

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote. Messieurs... Pardon, je n'aurais pas dû dire ça. Monsieur AUSLENDER, Madame BARAUD et Monsieur BERNARD, Monsieur BONNET, Monsieur BONY, Madame BRIAT, Monsieur CERVANTES, Monsieur CHABRILLAT, Madame CHENOUFF-TERRASSE, Monsieur CINEUX, Monsieur PILAUD, Madame LAPORTE, Madame KHATCHADOURIAN-TECER, Madame EL HAFIDHI, Monsieur SABATIER, Madame Anne-Laure STANISLAS et Madame Valérie BERNARD.

J'ai des demandes d'intervention. Ils ont le droit de parler ?

Monsieur COSKUN, allez-y.

M. COSKUN :

C'est gentil, merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, juste à la fois une explication de vote et puis quelques questions.

Je crois qu'il est important de s'arrêter quelques instants sur cette opération sur les quartiers Nord. Nous nous apprêtons à racheter pour 700 000 euros un bâtiment et un parking qui sont décrits comme extrêmement peu rentables pour la société propriétaire. La délibération que vous nous présentez décrit également le projet de déménagement du centre commercial, ce qui rendra naturellement cette zone beaucoup moins centrale dans le quotidien des habitants du quartier. Les documents que nous avons résumé pourquoi son propriétaire souhaite s'en débarrasser mais sont assez lacunaires sur les raisons d'un achat par la Ville. D'où ma question : pouvez-vous nous expliquer précisément quel usage est prévu pour cette galerie si la Ville l'achète ? Et comment cela s'inscrirait dans une stratégie à l'échelle du quartier ? Que deviendront les autres bâtiments attenants, à savoir la deuxième galerie commerçante et les locaux du centre commercial actuel ?

Du coup, en attendant les réponses, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Merci.

Ou bien si vous avez des questions, nous sommes là.

M. le Maire :

Merci.

D'abord Monsieur BLONDEAU.

M. BLONDEAU :

Très rapidement. Je vous remercie.

La Ville va acquérir la galerie la plus récente du centre commercial Auchan Nord, ce qui relève être une double opportunité pour la municipalité à court et long terme comme les services le mentionnent dans la délibération. Vous le savez très bien, l'ensemble des galeries du centre commercial Auchan Nord sont victimes d'insécurité jugée intolérable par les commerçants. Entre les bancs, les clients, les passants, des rodéos sont organisés, plusieurs commerçants ont déjà jeté l'éponge comme le relevait un article de La

Montagne du mois dernier corroboré à la délibération puisque sur les vingt cellules que la Mairie souhaite acquérir, treize sont vacantes. Le sujet est donc d'actualité et est réellement pesant. Nous espérons que la Ville souhaite développer des projets dans cette galerie alors que l'insécurité règne. C'est donc une opportunité pour notre Mairie de rétablir enfin l'ordre de concert avec l'autorité judiciaire pour que commerçants, habitants, passants et usagers profitent pleinement, en toute sécurité, du futur de ces galeries.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Je ne sais pas si je pourrai faire meilleure réponse que celle que vous venez de donner en réalité Monsieur BLONDEAU, mais juste pour recadrer tout ça, nous avons une situation difficile, y compris avec la structure commerciale concernée. Ce n'est pas la première fois d'ailleurs qu'on regarde des choses qu'on a fait à Fontaine du Bac et ça nous a permis de reprendre un certain nombre de contrôles. Et c'est ce que je souhaite faire, pour tout vous dire, à La Gauthière et aux Vergnes à terme parce que je trouve qu'aujourd'hui, en tout cas c'est ce que je..., on se rend compte que les habitants, ils ne comprennent pas comment on n'arrive pas à régler des problèmes quotidiens, puisque vous parliez de proximité, de sécurité, de bon comportement, qu'on aide les quelques commerçants qui quelquefois tiennent ferme, au front, et s'ils n'étaient plus là, ça serait un drame pour tout le monde, le quartier. Or, en réalité, quelquefois c'est des foncières, certaines vous sont familières parce que c'est des grands groupes, c'est le cas-là, mais des fois c'est des foncières aussi qui étaient spécialisées, qui vous semblent être moins dangereuses ou moins du monde capitalistique, et qui sont par ailleurs tout aussi compliquées à gérer dans les relations puisqu'elles sont souvent parisiennes et que c'est complexe. Moi, je suis plutôt favorable que dans des quartiers où c'est compliqué, où on a des situations... en fait, c'est un peu le retour de la puissance publique si vous voulez. Donc ça, c'est la première chose. La deuxième chose, c'est que, évidemment, je ne suis pas là pour enrichir éhontément les foncières. Je rappelle juste que nous avons négocié très, très, très durement et très sévèrement plus de 8 mois avec un spécialiste précis qui connaît ces choses-là. Je vous donne trois chiffres qui, je crois, vous ont été donnés en commission par Monsieur CHABRILLAT. Le prix proposé de départ, c'est 4,5 M€. Et le prix des domaines était à 1,4 M€. Et vous l'avez vu dans la délibération, nous l'achetons à 700 000 euros. Pardon, mais j'ai l'impression que j'ai plutôt, enfin c'est pas moi personnellement, mais notre direction générale et les gens qui nous ont accompagnés, qui étaient des avocats spécialisés, ont plutôt bien négocié les choses, vous me l'accorderez, vu les prix. Donc nous sommes ni dans une forme de naïveté ni dans une forme de complaisance, mais par contre nous reprenons les choses en main.

Alors il y a une deuxième question que vous avez posée, Monsieur COSKUN, qui est tout à fait légitime, c'est pour en faire quoi ? Quel projet ? Aujourd'hui, on n'a pas de projet définitif. D'abord parce qu'on voulait être assuré qu'on avait la maîtrise. Ce qu'on constate simplement, c'est que les commerces se vident progressivement et que ça démonétise les choses, et que ça peut avoir des conséquences dramatiques en termes d'effilochage progressif de l'économie dans un quartier où on a besoin... Parce que c'est quand même la grande surface du... pas simplement, même si elle est spatialisée à Croix-Neyrat, enfin c'est pratiquement entre 20 et 40 000 habitants qui seraient impactés par rapport à une densité que vous avez un peu plus au Sud ou au centre de la ville.

Donc il y a vraiment une urgence là-dessus. On bosse. Mais les projets, on va les construire. Maintenant qu'on a cette maîtrise, on va les construire. On a plusieurs pistes, plusieurs hypothèses, et au fur et à mesure qu'elles se consolideront... mais je ne peux pas aujourd'hui faire état de projets qui ne sont que des idées. Notre objectif, c'est de remettre de la présence, de ne pas laisser des cellules vides. Je n'ai pas de

doctrine. Il doit y avoir des présences publiques, donc il peut y avoir des missions, des services publics, et puis il peut y avoir des présences commerciales. C'est-à-dire qu'on peut redonner, retrouver des commerçants qui ont envie de travailler. Pendant un certain temps d'ailleurs, je crois qu'on utilisera aussi une partie de ces locaux pour le déménagement de la Grande Bibliothèque et le stockage, puisqu'il y aura tout un travail... puisqu'il faut racheter des documents, des choses, et donc il y a des périodes de stockage, donc il y aura une période transitoire. Mais voilà, c'est un pari un peu sur l'avenir, c'est une remaîtrise foncière commerciale dans les quartiers. Vous aurez de toute façon à en entendre parler encore puisque toutes les décisions d'évolution feront l'objet de délibérations.

Alors si j'ai répondu aux questions, je vous propose de passer aux voix. J'ai déjà vu tous ceux qui ne peuvent pas prendre part au vote.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Abstentions, vous êtes combien en fait ? 6. Merci. 6 Absentions. Adopté.

25. Groupement de commandes prestations traiteurs entre la Ville de Clermont-Ferrand et Clermont Auvergne Métropole

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

26. Information du conseil municipal sur les décisions prises en matière de marchés publics

M. le Maire

C'est une information, elle va à tout le monde, je passe à la 27.

27. Actualisation des modalités de partenariat entre l'association Clermont Massif Central 2028 et la Ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire

Alors ne prennent pas part au vote : le Maire, Mme Christine DULAC ROUGERIE et Mme LAVEST.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

28. Réforme de véhicules

M. le Maire

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

29. Convention de maîtrise d'ouvrage unique Ville de Clermont-Ferrand/Clermont Auvergne Métropole concernant l'ancienne médiathèque de Croix de Neyrat

M. le Maire

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

30. Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectif 2022 - 2025 signée entre la Ville de Clermont-Ferrand et l'Aduhme

M. le Maire

Ne prennent pas part au vote M. CHABRILLAT, M. WEIBEL, M. BONNET, M. AUSLENDER et M. BERTUCAT.

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

31. Actualisation du tableau des effectifs

M. le Maire

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

32. Mise à disposition d'un personnel assistant de service social entre la Ville de Clermont-Ferrand et le CCAS

M. le Maire

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

33. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et de participation financière pour les aménagements urbains des lieux d'intensité et des emprises complémentaires prévus au projet Inspire sur la ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

COMMISSION 2 : Urbanisme - Aménagement et architecture - Politique foncière - Mobilité durable - Cadre de vie - Espace public – Logement – Habitat - Rénovation urbaine - Tranquillité publique et prévention - Commerce et artisanat - Politique mémorielle – Environnement - Nature en ville

34. Modernisation du stationnement payant pour les résidents - Mise en place d'un abonnement annuel.

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

M. COSKUN :

Juste un mot, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Pardon ? Excusez-moi. Une intervention d'abord. Monsieur COSKUN.

M. COSKUN :

Chers collègues, j'aime le mot de modernisation comme tout le monde, depuis le siècle des Lumières, on aime en tout cas ce mot. Mais je crois que ce Conseil Municipal se prépare à commettre plusieurs erreurs avec cette modification tarifaire pour les résidents sous un mot « modernisation ».

La première, c'est de la présenter comme indolore pour la population. Vous vous préparez à créer un abonnement allant jusqu'à 220 euros par an pour certains ménages, et dans le contexte actuel, la pression sur le porte-monnaie sera conséquente comme vous le savez. Votre tarif social résulte en une augmentation globale pour quasiment tous les usagers. Pour un couple par exemple de deux personnes au salaire minimum avec deux enfants à charge, le prix annuel serait de 182 euros soit 20% de plus que ce que paiera ce ménage aujourd'hui en considérant qu'il paye chaque jour ouvré de l'année, ce qui ne correspond pas à la réalité comme vous le savez aussi parce que vous le dites vous-même, puisque vous intégrez 160 000 euros d'augmentation de recettes liées à ce nouvel abonnement dans votre modification de budget.

La seconde, c'est de la présenter dans le document comme une mesure environnementale. L'usage de la voiture reste vital pour nos concitoyens qui préféreraient déjà la laisser au garage plutôt que de l'utiliser tous les jours et le prix du parking n'y changera rien.

La dernière, c'est de ne pas présenter le risque d'effet secondaire. En augmentant le prix du stationnement pour les résidents, vous augmentez d'autant la valeur locative des logements avec stationnement attaché. N'y a-t-il pas un risque que les bailleurs privés en profitent pour augmenter le loyer ?

Pour toutes ces raisons, nous voterons évidemment contre cette délibération.

M. le Maire :

Merci, mais je ne sais pas, je ne suis pas un expert, ça sent pas un petit peu le gasoil ça aussi comme intervention, Monsieur COSKUN ?

M. COSKUN :

Non.

M. le Maire :

Un peu quand même. Peut-être le gasoil léger mais ça sent un peu le gasoil quand même. Enfin c'est comme ça. C'est un peu bizarre.

M. COSKUN :

C'est chiffré.

M. le Maire :

Bon, j'ai compris, on va passer si vous le voulez bien au vote.

Y a-t-il des oppositions : 6 + 4... 10. Y a-t-il des abstentions ? Adopté.

Je vous remercie.1

35. Rachat à l'Etablissement Public Foncier SMAF de l'immeuble 47 avenue Charras et 20 rue Jeanne d'Arc

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENOUFF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS et Valérie BERNARD.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Y a-t-il même des votants ? Adopté.

36. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelles NO n° 196 et MY n° 47

M. le Maire :

Pas d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

37. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelle NO n° 56

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

38. Côtes de Clermont – acquisition foncière – parcelle MY n° 50

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

39. Cession de 3 emplacements de stationnement - 96 rue de l'Oradou à Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas de vote contre ? Adopté.

40. Rue de l'Étang : vente des parcelles cadastrées HP 242, 243, 247et 250 à Eiffage

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Adopté. Pas d'abstention ? Adopté.

41. Bail emphytéotique avec l'association Tous Deux Roues - 2 rue Louise Michel

M. le Maire :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Adopté.

42. Autorisation de désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une portion de voirie correspondante à l'impasse Montelloy

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

43. Autorisation de désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une portion de voirie correspondante aux rues Andraud et Pomel

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

44. Convention d'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS)

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

COMMISSION 3 : Relations internationales - Vie universitaire et étudiante – Sport – Attractivité – Culture

45. Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2023-2024

M. le Maire :

47. 45. Qu'est-ce que j'ai dit ? 47 ? Oulà je commence à fatiguer. Pardon. Tarifs applicables dans le cadre de l'utilisation des installations sportives saison 2023-2024

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

46. Subventions exceptionnelles à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

47. Subventions de fonctionnement à des associations sportives

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

48. Déclaration à l'occasion du 60ème anniversaire du traité de l'Elysée

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

49. Subvention exceptionnelle à un projet international

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

50. DSP Coopérative de Mai - Attribution de la subvention d'équipement à l'association Pop'Art

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote Charles-André DUBREUIL, Dominique BRIAT.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

51. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association l'Excentrale

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

52. Fixation du prix de vente et diffusion des Actes d'Ensemble #3

M. le Maire :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Des abstentions ? Des votes contre ? Adopté.

53. Attribution de subventions dans le cadre de l'Appel à projet Musique

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

54. Avenant n°1 au contrat de coopération public-public pour le centre d'initiation à l'art pour la petite enfance avec le centre Pompidou

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

55. Adoption de la convention de partenariat tripartite avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand 2023-2026

M. le Maire :

Et la Ville et la Métro, ça serait bien de le dire... dans le titre.

Odile VIGNAL, Jean-Pierre BRENAS et Valérie BERNARD ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des oppositions sur cette délibération n°55 ? Des abstentions ? Adopté.

56. Attribution d'une subvention à l'association Société des Amis de Port-Royal dans le cadre de la programmation de l'année Blaise Pascal

M. le Maire :

Pas de demandes d'intervention ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

Je vous demande, j'en profite, vraiment instamment d'aller voir la magnifique exposition sur Blaise Pascal au Marq. Monsieur BRENAS, la droite clermontoise m'a tellement demandé de choses sur Blaise Pascal que vous avez l'obligation de vous y rendre et de me dire ce que vous en aurez pensé. De ce que vous aurez compris.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est le moment d'aller voir cette belle exposition.

COMMISSION 4 : Petite enfance - Enfance – Jeunesse – Education - Vie associative - Politique de la ville et centres sociaux - Economie sociale et solidaire - Egalité des droits et lutte contre les discriminations - Accueil des nouvelles populations - Politique sociale – Solidarité – Inclusion - Santé publique

57. Contrat de ville 2023 - Programmation complémentaire

M. le Maire :

Monsieur EL BAKKALI, vous ne prenez pas part au vote sur cette 57.

Abstention ? Opposition ?

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Je m'excuse, allez-y.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Vous vouliez me zapper ?

Mes chers collègues, mon intervention concernera l'ensemble des délibérations sur l'attribution de subventions, contrat de ville compris.

En premier lieu, je veux témoigner au nom du groupe Clermont en commun - France insoumise de notre reconnaissance envers le travail qui est fait par les associations, les bénévoles et les salariés. Nous le savons, la période de forte inflation que nous traversons est difficile pour la population et le rôle de ces personnes est d'autant plus indispensable que la précarité augmente. Mais la hausse généralisée des prix touche également les activités de ces associations qui deviennent de plus en plus coûteuses à réaliser. Nous constatons que la plupart des subventions proposées consistent en la reconduction d'un montant attribué en 2022, nous devons donc être conscient que ces reconductions à l'identique risquent de mener à une baisse de capacité réelle des associations toutes confondues. Nous le savons, les budgets sont contraints, donc ils n'augmentent pas non plus au rythme de l'inflation, on le voit depuis plusieurs mois, donc à y réfléchir. Cela ne nous empêche pas pour autant de réfléchir à des solutions créatives pour limiter l'impact de la hausse des prix sur les activités associatives. On pourrait imaginer par exemple la création de dispositifs pour faciliter les achats groupés pour toutes les associations qui font exemple et qui en auraient besoin. Besoin de matériels similaires évidemment. La mise en place d'abonnements collectifs pour les transports en commun pour des activités associatives pourrait également être une piste à suivre. Tout cela ne nous dispensera pas d'augmenter les subventions de fonctionnement à terme mais cela peut au moins permettre de limiter les dégâts de la crise.

Je veux ensuite revenir sur la programmation complémentaire du contrat de ville puisque vous nous proposez la diminution de 500 euros de subvention à l'association Mosaïc. Nous connaissons tous ici le travail formidable que fait cette association auprès de la population et nous sommes surpris de voir son budget amputé de la sorte. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette diminution ?

Merci.

M. le Maire :

Merci Madame. On passe aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Moi, j'ai compris que vous aviez une position, c'est tout.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Madame EL HAFIDHI va vous répondre, mais moi, j'avais compris que vous donniez une position, pas une explication.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Je ne sais pas, je me suis pris sur les habitudes de Jean-Pierre BRENAS de ne pas répondre. Quand je suis interpellé... c'est la nouvelle mode, quand on est interpellé, on ne répond plus.

Madame EL HAFIDHI, allez-y.

Mme EL HAFIDHI :

Merci Fatima pour cette question, pour les pistes que tu évoques qui sont effectivement intéressantes pour les associations. J'associe à tes remerciements les services de la Ville qui travaillent, qui encadrent les associations.

Sur la question spécifique que tu cites, c'est une programmation complémentaire. L'association Mosaïc que nous connaissons bien a reçu des crédits sur la première programmation qu'on a votée au premier Conseil Municipal, et ici, en accord avec eux, il y a eu donc une action qu'ils avaient d'abord retirée, donc qui n'avait pas du tout été accompagnée, mais qui à leur demande, avec négociation avec les services, a été reproposée et accompagnée à cette hauteur. Là, sur cette action spécifique, il y a effectivement moins de 1 500 euros mais il y a eu une augmentation sur d'autres actions.

Par la suite, il faut aussi, en plus de ce que tu évoques, de la difficulté que nous aurions, comme on pourrait le souhaiter, accompagner des associations d'une manière plus importante, je l'ai expliqué lors du débat sur le contrat de Ville, il y a aussi une autre question qui se pose à nous, c'est la possibilité de laisser une petite place aux associations qui émergent et aux nouveaux projets. Et là, dans la même délibération, vous avez une ancienne association pour le coup, l'ECMA, qui propose un projet nouveau et qui est accompagnée.

Je rappelle aussi que notre Ville va connaître un nouveau quartier politique de la Ville qui est proposé dans le cadre du renouvellement du contrat de Ville avec l'Etat, il y a aussi là... donc malheureusement, on ne pourra pas, ça sera une réflexion, est-ce qu'on augmente les associations qui existent, qui travaillent et qui sont reconnues ou est-ce qu'on doit aussi dégager quelques minces marges de manœuvre pour accompagner de nouvelles associations sur de nouveaux territoires sur des actions nouvelles. Donc il n'y a pas de diminution globale de la dotation à l'association Mosaïc.

M. le Maire :

Bien. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté.

58. Modalités de financement 2023 des Entreprises à But d'Emploi dans le cadre de l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeur Longue Durée"

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

59. Attribution d'une subvention à l'association SOS Méditerranée

M. le Maire :

Abstention ? 6. Opposition ? Adopté.

60. Associations œuvrant dans le domaine de l'Enfance – Subventions Exceptionnelles

M. le Maire :

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

61. Renouvellement de la convention à la participation financière du Département à l'action médicosociale en milieu scolaire par la Ville de Clermont-Ferrand

M. le Maire :

Ne prennent pas part au vote Valérie BERNARD, Manuela FERREIRA de SOUSA et Dominique BRIAT.

Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? Adopté.

62. Subvention à l'association Lire la ville dans le Puy-de-Dôme

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

63. Subventions de fonctionnement aux associations travaillant dans le domaine social

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

64. Soutien à la Vie Associative - Subventions de Fonctionnement

M. le Maire :

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

65. Soutien à la Vie Associative - Subventions sur Projet

M. le Maire :

Ne prend pas part au vote Claudine KHATCHADOURIAN.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

66. Subventions à des associations travaillant dans le domaine de la santé

M. le Maire :

Pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Adopté.

V. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

Pas de questions diverses.

VI. VOEUX

M. le Maire :

Nous avons deux vœux.

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

On va le noter. C'est la 40. On était un peu étonné pour tout vous dire. Monsieur BERNARD m'a dit : Qu'est-ce qui se passe ? J'ai dit : Monsieur COSKUN connaît bien les gens chez Eiffage, il y a un truc.

M. COSKUN :

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Non mais c'est bon, on a compris, on change le vote. Mais je dis juste une chose parce que des fois... moi, je comprends, il y a des formules génériques, des fois il faut un peu regarder les sujets. Parce que ce sujet-là en particulier, c'est aussi des échanges qui ont été produits dans des négociations pour permettre la construction de l'école. C'est aussi ça qu'il faut regarder.

[Intervention inaudible]

M. le Maire :

Non, mais ça, c'est de la théorie. La théorie, c'est « bah ! Nous, c'est « capitalisme, machin », mais ça, c'est la réalité. Ça, c'est la réalité. Bon, je ne vais pas entrer dans les détails mais je pense que des fois vous pourriez avoir un peu l'agilité des situations. Mais c'est toute la différence entre des dogmatiques et des pragmatiques, et c'est ce qui fait que je ne souhaite pas qu'un jour vous soyez au pouvoir parce que ça finira comme à Cuba.

Donc j'ai deux vœux urgents. La première, c'est Madame Cécile AUDET. Je vous propose rapidement de les expliciter et rapidement, si vous voulez des explications de vote, sachant que c'est un vœu très rassemblé où je pense qu'on peut faire rapide.

Allez-y Madame AUDET.

67. Vœu en soutien aux familles menacées par une obligation de quitter le territoire français déposé par les groupes Génération.s, Socialiste et apparentés, Communistes et citoyens, Europe-Écologie-les-Verts, Clermont en commun – France insoumise

Mme AUDET :

Le premier vœu est proposé par les groupes Génération.s, Socialiste et apparentés, Communistes et citoyens, Europe-Écologie-les-Verts, Clermont en commun – France insoumise.

Depuis quelques semaines, la préfecture du Puy-de-Dôme semble déterminée à accélérer les procédures d'expulsion à l'encontre de plusieurs familles. Des écoles se mobilisent, parents, enfants, pour faire en sorte que les petits camarades de leurs enfants restent dans les écoles et ne soient pas expulsés avec leurs familles. Dans les écoles Nestor Perret, Jules Verne, Victor Duruy, Ferdinand Buisson, Alphonse Daudet, Jean Moulin et Jean-Philippe Rameau, l'exécution brutale de ces obligations de quitter le territoire français suscite beaucoup d'émoi et d'incompréhension. A titre personnel, depuis que je suis adjointe au Maire à l'éducation, c'est la première fois que je vois, en simultané, autant de procédures dans les écoles et autant de mouvements dans les écoles clermontoises. Le durcissement de la position de la préfecture sur l'exécution des OQTF est à rebours des valeurs d'accueil et de solidarité que nous portons à la Ville de Clermont-Ferrand et à notre République. Ces familles n'ont eu d'autre choix que de quitter leur pays, pour certaines elles sont en France depuis plus de 8 ou 9 ans, et elles ont trouvé refuge ici, à Clermont-Ferrand, elles ont tenté de reconstruire une vie, elles ont scolarisé leurs enfants. Souvent les enfants n'ont pas connu d'autres pays que la France. Elles ont scolarisé donc ces enfants dans les établissements de la ville pour leur assurer un meilleur avenir et ces décisions nous apparaissent tant inhumaines qu'injustifiées au regard de la situation administrative fragile malgré leur intégration manifeste. Nous vivons une crise de l'accueil de l'Etat, que l'Etat laisse s'approfondir encore abandonnant les réfugiés, les personnes

déplacées, les demandeurs d'asile à des associations qui assurent les missions d'accompagnement et de mise à l'abri à sa place et sans moyens supplémentaires. En se désengageant de ses obligations légales, l'Etat ne respecte pas ses engagements internationaux. Aussi, dans un contexte de poussée de l'extrême-droite en France, céder aux sirènes d'une politique d'asile et d'immigration toujours plus ferme est particulièrement dangereux et n'a pour conséquence que de nourrir des discours nauséabonds. Notre responsabilité est de nous opposer à cette surenchère absurde, et pour toutes ces raisons, les signataires, le conseil Municipal de la Ville, se déclarent solidaires des familles concernées ainsi que des élèves, parents et personnels des établissements mobilisés et appellent la préfecture du Puy-de-Dôme à cesser immédiatement toute procédure d'expulsion à l'encontre des familles dont les enfants sont scolarisés, et souvent avec des séparations de familles puisque des pères sont expulsés ou en voie d'expulsion alors que les enfants et les mamans sont encore là. Voilà.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Je vous remercie.

Madame TARDIEU, ensuite Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme TARDIEU :

Merci Monsieur le Maire.

L'obsession de la maîtrise des flux migratoires, c'est-à-dire de la fermeture des frontières, la tentation de flatter la xénophobie pour conquérir des voix, le fantasme de l'étranger menaçant l'identité nationale se sont traduits par de nouveaux durcissements de la législation qui pénalisent notamment le droit à la vie familiale. Mais face à cette mécanique répressive, partout, des enseignants, des parents d'élèves, des militants, des élus, de simples citoyens écrivent, signent des pétitions, manifestent pour empêcher que des femmes, des hommes et des enfants soient arrachés à l'avenir qu'ils sont en train de se construire, manifestent également pour empêcher les obligations de quitter le territoire français qui obligent ces femmes, ces hommes et ces enfants à retourner vers l'enfer ou simplement la misère qu'ils avaient réussi à fuir. Il reste que, même si la solidarité citoyenne parvient à régler quelques cas, la question dépasse évidemment les situations individuelles et le cas par cas. Les drames que nous dénonçons, les souffrances qui attirent une sympathie légitime révèlent une remise en cause des droits fondamentaux. C'est pourquoi l'élan de solidarité qui se manifeste à l'égard des familles dont les enfants sont scolarisés dans nos écoles appelle la nécessité d'application de la charte sociale européenne ratifiée par la France et la Convention européenne des droits de l'homme pour qui le message est clair : vivre en famille est un droit et appelle également à dénoncer une politique migratoire de plus en plus hostile qui rogne de plus en plus le droit de l'asile, le droit à une vie familiale normale et les droits de l'enfant.

Le vœu qui est présenté aujourd'hui participe à cet élan de solidarité, dessine les contours d'une autre société plus tolérante et plus respectueuse des individus, des droits et des libertés, celle que nous voulons laisser aux jeunes générations. C'est pourquoi notre groupe Communistes et citoyens votons ce vœu.

M. le Maire :

Madame CHENNOUF-TERRASSE.

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Donc le groupe Clermont en commun – France insoumise souscrit bien entendu à ce vœu. Vous le savez, nous sommes présents depuis de nombreuses années sur toutes les batailles pour un accueil digne des personnes étrangères et nous avons pu voir de nos yeux le durcissement de la politique à l'encontre des étrangers. Depuis plusieurs années les obligations de quitter le territoire français se multiplient. Et là où un principe d'humanité pouvait encore avoir cours, il ne reste désormais plus que la politique du chiffre. Auparavant, il était possible de convaincre les services de l'Etat qu'un enfant scolarisé ou une famille menacée dans son pays d'origine ne pouvait pas être expulsé sans remords. Désormais séparer des familles et les mettre en danger, mettre en danger des personnes, y compris des enfants, ne gêne plus la préfecture. Les lois dites Asile et Immigration se multiplient au mépris des droits humains et au mépris des droits de l'enfant. Leur application sans distinction nie tout droit à la justice pour les personnes exilées. Ces politiques mortifères sont accompagnées de discours nauséabonds. Après avoir repris les discours de l'extrême-droite, la Macronie en applique le programme au point que le Rassemblement National lui-même finit par crier au plagiat. Avec sa nouvelle loi anti-migrant, Gérald DARMANIN poursuit la surenchère xénophobe au mépris des conséquences et contribue une nouvelle fois à normaliser la violence de l'Etat envers les réfugiés. Le Ministre de l'Intérieur préfère déboursier des sommes folles pour affréter des charters plutôt que de laisser les enfants poursuivre une scolarité normale, et il le fait avec le plein soutien d'Emmanuel MACRON. Après avoir uni le peuple contre lui avec sa réforme des retraites, le gouvernement cherche à détourner l'attention en pointant du doigt les étrangers. Le Président de la République semble prêt à jeter le pays dans les bras de l'extrême-droite allant jusqu'à interdire à sa première ministre de rappeler les origines collaborationnistes du Rassemblement National. Nous le répèterons tant qu'il le faudra, nous ne laisserons pas ce gouvernement désigner les étrangers comme des boucs-émissaires. Nous continuerons d'être présents dans les institutions pour combattre les lois mortifères et dans la rue aux côtés des associations pour défendre les exilés face aux politiques racistes qui sont à l'œuvre aujourd'hui.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur ADENOT.

M. ADENOT :

Monsieur le Maire, je partage tout ce qui vient d'être dit. Mais je voudrais parler à la fois du comportement de Monsieur le Préfet et ensuite je voudrais incarner ce sujet au travers d'un cas particulier qui, je crois, est très illustratif à la fois de l'inhumanité de cette politique mais aussi de sa stupidité.

Il se trouve que je suis élu depuis très longtemps, et vous imaginez bien qu'en 34 ans de vie politique, j'ai écrit des centaines de fois au Préfet, sur plein de sujets, dont des sujets effectivement de refus de permis ou de... Jusqu'à une période très récente, j'avais toujours une réponse. Fût-elle négative. Mais la courtoisie républicaine voulait que quand un élu s'adresse au préfet pour lui faire une démarche, eh bien le préfet répond. Je ne demande pas qu'il réponde en 48 heures mais il me répond toujours.

Je suis intervenu il y a deux mois à la demande d'un employeur de la ville sur le cas suivant, et je voudrais bien qu'on comprenne de quoi nous parlons. Il s'agit d'une famille pakistanaise dont le père a fait une première partie de son cursus universitaire dans une grande université pakistanaise. Il est arrivé à Clermont-Ferrand pour entamer des études doctorales, et il a été diplômé d'Etat en sciences économiques de notre université. Ce qui veut dire quoi ? Ça veut dire d'abord que ce père de famille est quelqu'un qui a

une grande richesse intellectuelle, et vous imaginez quand même ce que ça veut dire l'arrachement d'un pays comme ça pour venir... il ne parlait pas la langue, il parle maintenant parfaitement la langue française. Et en plus, il a fait des études supérieures, et donc il peut apporter énormément à notre territoire. Une fois ses études terminées, il a cherché du travail. C'est normal, il faut nourrir sa famille. Et il en a trouvé. Il a trouvé un travail de magasinier dans un supermarché clermontois qui est à quelques centaines de mètres d'ici.

L'employeur me dit qu'évidemment il remplit parfaitement son travail, il est remarquable, c'est même l'employé modèle, il me dit : je vais être obligé de lui dire maintenant c'est fini, rentre chez toi, occupe-toi de ta famille, tu en as trop fait. Insertion parfaite. Il travaille, il paie ses cotisations sociales, il fait vivre sa famille. Les deux enfants scolarisés dans une des écoles de la ville. Et le patron me dit : Mais on ne va pas lui renouveler sa carte et le 31 décembre... bon, ce n'était pas le 31 décembre d'ailleurs, il s'en va dans trois mois, il doit quitter le territoire. Donc je suis évidemment intervenu. Et j'ai fait un courrier au préfet en disant Monsieur le préfet, c'est absurde. Nous avons investi, la République, nos impôts, dans la formation de ce garçon, il a magnifiquement réussi, sa famille est intégrée, il parle français comme vous et moi. Et l'immigration, il faut quand même le répéter, est une richesse pour un pays, ce n'est pas un poids. Et vous savez le motif qui a été donné par le préfet ? Parce que j'ai eu évidemment communication du dossier par ce monsieur qui l'avait donné à son employeur. Le motif, tenez-vous bien : trop qualifié pour l'emploi. C'est fabuleux ! C'est fabuleux ! Il est évident que c'est à un moment de sa vie et qu'on espère bien qu'ensuite il pourra avoir d'autres trucs. Moi, vraiment, je souhaitais intervenir sur cette question. Merci à tous ceux qui l'ont fait. Je pense qu'on marche sur la tête. Aujourd'hui, je ne parle même pas d'instrumentalisation politique et sordide, mais je pense qu'il faut reposer la question de façon lucide, tranquille, humaine bien entendu, et se dire qu'il faut arrêter de regarder l'immigration comme un danger et vraiment comme une richesse pour notre pays.

Merci.

M. le Maire :

Moi, je ne vais pas rajouter parce que j'ai dit qu'il fallait qu'on soit court, mais ce qui m'inquiète le plus, par-delà les cas particuliers, les traitements administratifs, etc., c'est en fait qu'il y a un méta discours qui est celui qui fait qu'on rejette l'autre, l'étranger, comme la chose la plus dangereuse pour le corps social. Et tous ces méta discours, toutes ces haines recuites, répétées dans certains médias, répétées à l'envi par des politiques, je le dis à nos amis, qui sont pourtant au départ dans le camp républicain, au sens de la République, pas des LR, cette porosité qui existe de plus en plus... Mona Ozouf disait que la violence des actes était toujours précédée de la violence des mots. Pardon, mais Mona Ozouf, je pense que c'est une figure qu'on peut partager collectivement. Nous sommes dans le temps de la violence des mots. Avec une force absolument invraisemblable. Et donc nous nous préparons méthodiquement, parce que nous sommes en train de préparer les esprits, à l'arrivée du pire. Et je considérerais comme particulièrement responsables tous les hommes et les femmes politiques qui auront dans ces différentes années participé à l'acclimatation par notre société de mesures qui ensuite deviendront normales. Et je redis à tout le monde : relisez la période de Weimar, relisez certaines périodes de l'histoire, nous sommes exactement... il y a un très beau livre qui s'appelle La récidive pour ceux qui ne l'ont pas lu. Vraiment, je dis : nous sommes en train de jouer avec le feu et nous serons tous comptables des mots, des citations et des actes que nous aurons posés dans ces trois années qui précèdent l'élection présidentielle. Voilà. Je le pense sincèrement. Vraiment. C'est une douleur que je ressens personnellement, quelquefois dans des moments où je ne suis qu'un citoyen spectateur, et je pense que nous devrions tous réfléchir au poids des mots que nous posons dans le débat public aujourd'hui. Vraiment. Sincèrement.

Je vous propose de voter sur cette délibération. Enfin ce vœu, pardon, excusez-moi.

Est-ce que tout le monde a voté ? Les autres, c'est des NPPV, c'est ça ? Très bien. Je clos le vote.

42 Pour ; 0 Contre ; quelques NPPV, vous ferez le compte.

Le vœu est adopté.

68. Vœu pour renforcer les capacités et faciliter l'accès à l'hébergement d'urgence et pour le respect des droits des mineurs non-accompagnés déposé par les groupes Clermont en Commun – France Insoumise, Communistes & Citoyens, Génération.s Europe Écologie les Verts, Socialistes et apparentés

M. le Maire :

Le vœu n°2, c'est Monsieur COSKUN qui le porte, là aussi pour un groupement.

Monsieur COSKUN, allez-y.

M. COSKUN :

Chers collègues, Monsieur le Maire, avant de commencer mon exposé, je crois qu'il est de notre devoir de rappeler que le débat sur le vœu fait partie du mandat que nous a confié la population clermontoise. Nous, nous ne posons pas des vœux par plaisir ou par volonté de faire le spectacle mais parce que, en tant qu'élus locaux, nous estimons qu'il est du devoir de notre collectivité de prendre position sur des sujets importants. Nous sommes des représentants du peuple et non pas juste des gestionnaires d'une ville qui serait coupée du monde. Oui, la ville de Clermont-Ferrand est légitime à nous demander des comptes comme à d'autres collectivités, notamment au Département, à la Région, à l'Etat ou à la représentation nationale quand sa population est affectée. Lorsque des groupes politiques quittent la salle avant le vœu comme cela est arrivé récemment, c'est dommage, c'est une partie de leur mandat qu'ils refusent.

Je reviens sur le vœu. Je serai bref. Car si le problème est particulièrement grave, les solutions sont connues. Nous avons déposé ce vœu en urgence car, une nouvelle fois, notre ville est le théâtre d'une inacceptable atteinte à la dignité des personnes. Nous ne pouvons pas rester sans réagir lorsque huit jeunes filles mineures sont laissées à la rue à Clermont-Ferrand. La non-reconnaissance de leur minorité sur la base de tests dont la fiabilité est en cause est une faute qui s'apparente à une mise en danger volontaire. Le cas de ces huit jeunes filles est loin d'être isolé. Vous le connaissez. Au contraire, ce manquement grave au respect des droits des mineurs non-accompagnés est devenu une triste habitude, une banalité aujourd'hui dans notre ville. Cela nous rappelle évidemment la situation des enfants du squat 5 étoiles qui attendent toujours, toujours, que la préfecture veuille bien reprendre sa place dans la discussion pour leur trouver une solution d'hébergement.

Je termine en réaffirmant au nom du groupe Clermont en Commun – la France Insoumise notre solidarité entière avec les mineurs non-accompagnés, avec toutes les personnes privées d'hébergement d'urgence et avec les associations qui sont à leur côté chaque jour, chaque nuit, pour éviter les drames. C'est pourquoi je vous invite toutes et tous à soutenir ce vœu, y compris à mes collègues de droite.

Merci.

M. le Maire :

Merci.

Je vous propose de...

[Intervention d'un élu non identifié]

Et les signataires ?

M. COSKUN :

Ah oui ! On n'a pas dit ? Vous avez lu le...

M. le Maire :

Ils veulent t'entendre dire Parti socialiste...

M. COSKUN :

Parti socialiste, Génération·s Europe Écologie les Verts, Parti communiste français...

M. le Maire :

Tu sais, tous ces gens qui participent à vos élections aux législatives et à qui, après, vous dites qu'on est des méchants.

M. COSKUN :

En tout cas, tous les groupes de gauche, disons comme ça, sauf la droite, ont contribué à cette échéance et puis à ce vœu pour qu'on puisse vivre dignement sur ce territoire.

Merci.

M. le Maire :

Je viens de retrouver, je suis un membre de la gauche.

Merci.

[Rires]

Mme CHENNOUF-TERRASSE :

Mais quelle gauche ?

M. le Maire :

Vous me garderez cet enregistrement, il me sera utile.

Allez, on passe aux voix. On va peut-être aller vite. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Tous les autres, c'est NPPV comme pour le reste ? Merci. Adopté.

Vous voulez vraiment faire le vote. Allez, on finit alors. Dépêchez-vous, dépêchez-vous, faites le vote.

41 Pour ; 0 Abstentions ; 0 Contre. Adopté.

Vote adopté, je vous remercie.

Bonne soirée à tous, bon week-end.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

La Secrétaire de séance

Olivier BIANCHI

Wendy LAFAYE